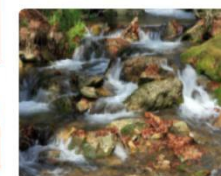
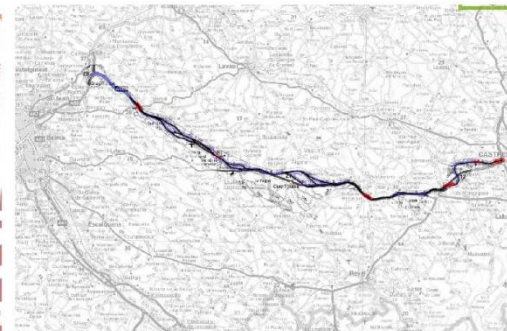


DIAGNOSTIC

RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE
TERRITORIALE
D'AUTAN ET DE COCAGNE

DOCUMENT SEPTEMBRE 2016 – V3

PROJET



SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
INTRODUCTION GÉNÉRALE	7
L'ESSENTIEL DU PROPOS : UN TERRITOIRE FACE AUX DÉFIS DU MOYEN TERME	8
A. UNE VILLE ORIGINALE, UN TERRITOIRE SINGULIER, DES CADRES EN PROFONDE MUTATION	9
1. Castres: une ville originale	9
2. Le territoire du SCoT : encore plus pluriel et encore plus singulier	11
3. Des cadres en profonde mutation	12
CHAPITRE 1	16
A. LA DEMOGRAPHIE : UN DEMI-SIÈCLE DE GRANDES ATTENTES ET DE PETITS CHANGEMENTS AUX EFFETS MAJEURS	17
1. Les projections démographiques et l'accueil de nouvelle population	17
2. La répartition de la population : des espaces de faible densité autour et entre des centralités moyennes	20
3. Les mouvements internes de population : une grande stabilité et des mouvements faibles mais continus	22
4. Un vieillissement inexorable mais inégal entre les espaces	24
5. Les variations de population dans l'espace : chaises musicales et apports extérieurs	26
B. LES LIEUX DE L'HABITAT : DYNAMIQUES TERRITORIALES, FORMES URBAINES ET ACTIONS PUBLIQUES	28
1. Population et logements : une relation complexe qui révèle des questions de fond	28
2. La diversité des espaces habités : illustrations, caractérisations et perspectives d'action	32
3. La consommation d'espace : un peu, mais un peu partout et surtout tout le temps jusqu'à l'arrêt brutal...	37
4. La consommation d'espace et l'occupation du sol selon la source Corinne Land Cover	44
C. LES SERVICES A LA POPULATION : SUFFISANTS ! FRAGILES ?	47
1. Constats généraux	47
2. Focus sur certains équipements particuliers	51

CHAPITRE 2	57
A. MOBILITES ET DEPLACEMENTS : GENERALITES	58
1. Des mobilités induites par une structure « multipolaire »	58
2. Un maillage de communes où il faut favoriser les usages de proximité	59
3. Un paysage atout pour les mobilités douces	59
B. MOBILITES ET DEPLACEMENTS : APPROCHES THEMATIQUES	60
1. Des mobilités diffuses	60
2. Un maillage routier dense	67
3. Des transports collectifs présents	71
4. Un territoire pour les modes doux	80
5. Le management de la mobilité, où en sont les initiatives publiques et privées ?	81
CHAPITRE 3	83
A. ECONOMIES : GENERALITES	84
1. Une économie perçue à travers l'emploi plus qu'à travers l'entreprise	85
2. Une économie atypique dans sa structure : sphère productive / sphère présenteielle	86
3. Moins d'emplois publics qu'ailleurs ?	87
4. Des démarches vers le monde économique qui commencent à s'organiser du côté des élus, mais qui ne sont pas transversales aux trois EPCI	87
5. Le graal de la zone d'activités ?...	88
6. ...et le poids des friches industrielles	95
B. ECONOMIES : APPROCHES THEMATIQUES	96
1. Les paysages nous parlent d'agriculture et de forêt, mais qui d'autre nous en parle ?	96
2. Du rôle des centralités économiques : la place et le devenir des commerces	101
3. Des choix de filières affirmés pour une économie qui s'ancre au territoire et à ses ressources	107
SYNTHÈSE GÉNÉRALE	110
A. UNE ARMATURE URBAINE A REVISITER	111
B. LES PRINCIPAUX ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC	114

ÉLÉMENTS D'INFORMATION	119
A. LISTE DES PERSONNES OU ACTEURS INTERROGES/RENCONTRES	120
B. TRAVAUX ET AUTRES SOURCES	121
C. TABLE DES ILLUSTRATIONS	122

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le présent diagnostic a été élaboré en croisant analyses d'experts et association continue et étroite des acteurs du territoire, tant les élus que les techniciens ou certains acteurs particuliers. Le diagnostic s'est déroulé entre les mois d'octobre 2015 et le mois d'avril 2016. Ce diagnostic n'est pas un état des lieux descriptif, même si la nécessité de montrer à travers des illustrations (et parfois de démontrer) était une préoccupation pour ces rédacteurs.

Il est présenté ici et se compose comme suit :

- 1] une première partie met en exergue **l'essence du territoire du SCoT** et ses problématiques fondamentales. Ce chapitre peut être lu à part car il donne une idée des enjeux majeurs de ce territoire et des défis qui l'attendent tant sur le plan historique que géographique.
- 2] une deuxième partie axée sur des **approches thématiques** qui ont nourri les problématiques fondamentales du territoire.
- 3] une troisième partie « **en guise de synthèse** » qui propose une **armature urbaine renouvelée** pour l'organisation territoriale du SCoT ainsi que les **enjeux** qui se dégagent du diagnostic et qui seront à examiner dans le cadre du PADD (Projet d'Aménagement de Développement Durables) à venir.

L'ESSENTIEL DU PROPOS : UN TERRITOIRE FACE AUX DÉFIS DU MOYEN TERME

A. UNE VILLE ORIGINALE, UN TERRITOIRE SINGULIER, DES CADRES EN PROFONDE MUTATION

1. Castres: une ville originale

● UNE EXCEPTION DANS LE GRAND SUD-OUEST

Castres est une des rares villes moyennes dans le grand sud-ouest à avoir autant d'emplois dans le secteur privé. Elle n'est pas Préfecture, le poids des emplois publics lié à la présence des services publics y est faible... Economiquement elle est fortement dotée en emplois productifs et de services, tout à fait novateurs. Elle constitue de ce fait une polarité économique majeure dans le grand sud-ouest: il s'agit d'une économie qui participe à l'Economie-Monde et son insertion/son rôle n'est pas fondée sur des rentes de position géographique.

Castres est une des rares villes moyennes dans le grand sud-ouest située à environ 1 heure d'une métropole importante et qui pourtant perd des habitants, sans que cette perte d'habitants ne dévitalise son système économique (et vice versa, ce qui ne veut pas dire, loin de là, que ce système ne soit pas sensible au paramètre démographique). Cela témoigne qu'elle ne fonctionne pas sur une logique de ville moyenne satellite, qui profiterait d'un desserrement, qu'il soit résidentiel ou qu'il soit économique, en provenance de la métropole.

Castres est également une des rares villes de sa taille à disposer d'autant d'équipements à rayonnement régional (golf, aéroport, hôpital, musées, équipements sportifs, technopole...) et d'équipements d'intérêt local, très largement dimensionnés (antenne universitaire, école d'ingénieur, rocade, gare, lycée Borde Basse, IUT ...). C'est une ville relativement autonome dans son fonctionnement (même si, comme toutes les villes, elle prélève/rejette et apporte des ressources dans son environnement).

● UNE VILLE DE CONFLUENCES MAIS DES DEBOUCHES DIFFICILES

Il est coutumier de parler de la « plaine castraise » (à la confluence du Thoré et de l'Agout) mais il ne faut pas oublier que Castres est une ville positionnée à l'entrée de plusieurs territoires montagneux/de vallées, de plaines ou de plateaux. De ce fait elle est multiple : à la fois dans ses paysages, dans son occupation du sol, dans son économie, et dans ses interfaces très variées à ses proximités. Elle constitue un débouché irremplaçable pour de nombreux territoires situés dans cette partie Sud et Centre du Tarn (Sidobre, Lautrecois, Plateau d'Anglès, Montagne Noire...). La position est difficile à tenir entre une Méditerranée toute proche mais difficile d'accès et une Garonne tout aussi proche mais qui lui tourne le dos... Certes, un passage médian conduirait à Revel mais il aboutirait, plus loin, au milieu des deux ensembles géographiques.

CASTRES EN SON TERRITOIRE : UNE POSITION DE CENTRALITE ET DE MARGES

REVISION DU SCOT D'AUTAN ET DE COCAGNE

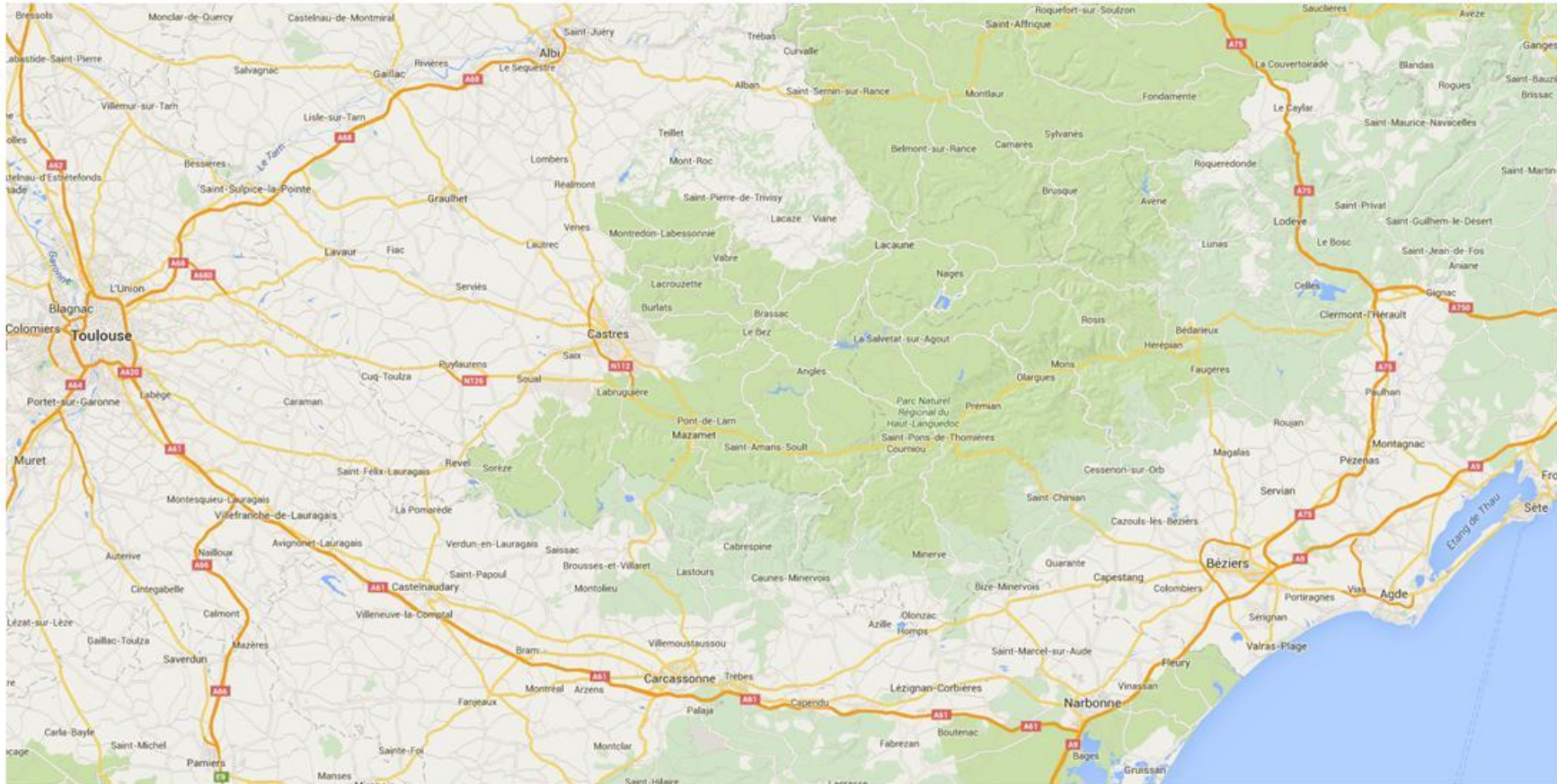


Figure 1: CASTRES EN SON TERRITOIRE, UNE POSITION DE CENTRALITE ET DE MARGES

SOURCE: GOOGLE MAPS

2. Le territoire du SCoT : encore plus pluriel et encore plus singulier

● DES VISIONS EVIDENTES ET UN FLOU MOSAIQUE

Pris dans sa globalité sur toute sa (grande) longueur et sa largeur, le territoire est un peu le pendant de la ville moyenne qui en est tout à la fois le centre et la limite nord : urbain, rural, industriel, agricole, forestier, commercial... Son étirement et ces interfaces avec l'extérieur expliquent la présence de multiple polarités internes et de multiples relations vers les autres territoires proches ou lointains.

On voit les paysages de si loin qu'ils sont toujours, et curieusement, familiers et nouveaux... le paysage du Puylaurentais, tout proche de la Plaine du Sor, se devine depuis les hauteurs de Castres... on voit la Montagne Noire depuis le bas de Puylaurens... voir de loin favorise le sentiment d'appropriation.

La vision à petite distance révèle au contraire l'immense diversité du territoire et les multiples effets de transition. Entre Castres et Mazamet par exemple (et encore cela dépend du chemin emprunté), deux villes considérées comme faisant « unité urbaine » : il y a un monde de petites et grandes différences !

De Castres au bas de Labruguière on parcourt la rocade sans réaliser que nous changeons de commune... et sur les hauteurs de Labruguière on pourrait se sentir à Escoussens. Entre Saix qui est intriquée à Castres et Viviers-les-Montagnes qui est contiguë à Labruguière, les passages sont insensibles... Navès offrant une vue conjointe sur les deux en plus que de permettre une vue plongeante sur l'Hôpital Intercommunal...

Il ya bien entendu des ensembles différenciés (voir plus loin notre proposition d'armature urbaine) mais les variations sont imperceptibles sur les courtes distances qui font passer d'un (sous) ensemble à un autre... On ne sent pas l'espace passer !

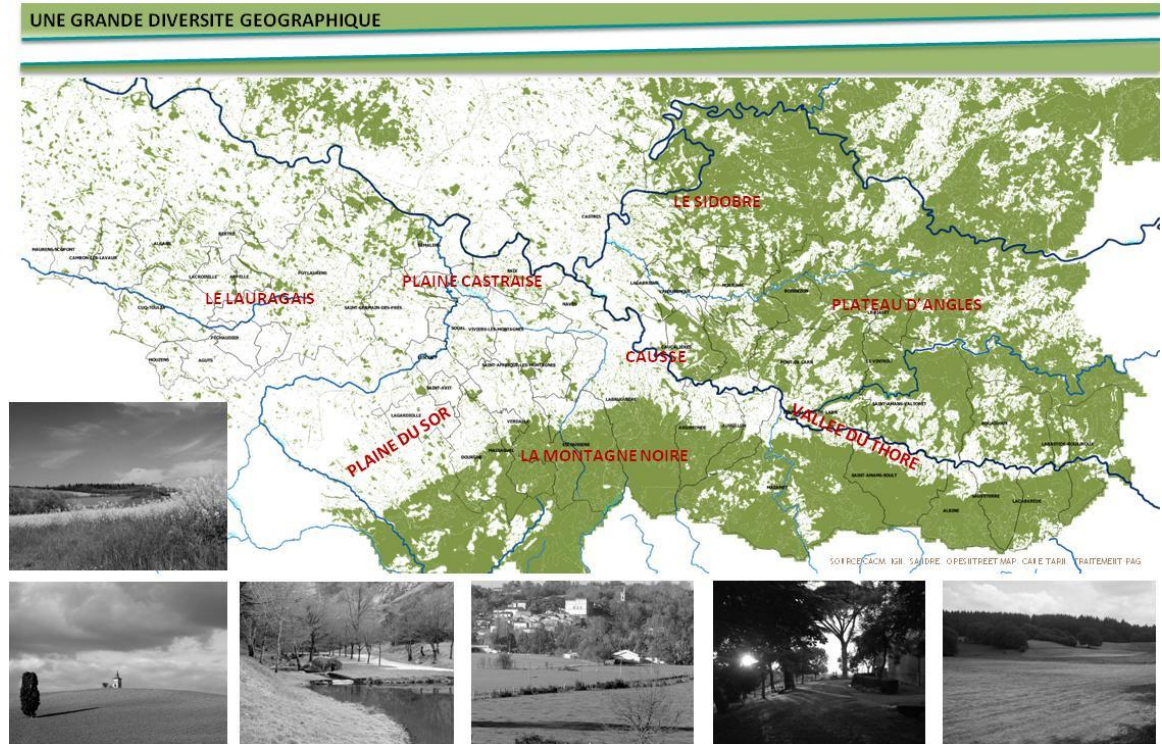


Figure 2: UNE GRANDE DIVERSITE GEOGRAPHIQUE ET UN ESPACE EN COMMUN

● DES COHERENCES A ELABORER

Les différentes entités territoriales du SCoT (que ces entités soient géo-paysagères, économiques, politiques...) sont-elles réunies uniquement en tant qu'elles sont concernées, directement ou indirectement, par une même autoroute ? Sont-elles divisées par ce qu'elles ont des singularités fortes et des relations différentes vis-à-vis de l'extérieur, qui sont dues à la configuration de son périmètre ? Au contraire, ne doivent-elles pas / ne peuvent-elle pas trouver des réponses communes aux nombreux défis et changements qui se profilent ? Ces réponses seront-elles uniquement celles d'EPCI défensives/offensives, ou tiennent-elles, en plus, compte des logiques de transitions (à l'intérieur) et d'interfaces (vers l'extérieur) ? Le réseau de transport en commun de l'agglomération Castres-Mazamet s'arrête aux portes de Saïx ; symétriquement, une offre résidentielle de banlieue (historiquement vers l'Est et maintenant vers l'Ouest) a fortement contribué à drainer une partie des habitants de Castres. Processus tout à fait habituels en France, autour des villes moyennes, mais qui *ici et maintenant* nécessitent réflexion commune (largement pratiquée dans cette phase de diagnostic par les élus de toutes les collectivités) et choix partagés.

3. Des cadres en profonde mutation

● FUSION DES REGIONS ET INSCRIPTION DES METROPOLES COMME COLLECTIVITES TERRITORIALES DE PLEIN EXERCICE : ETRE OU NE PAS ETRE AU MILIEU DU GUE ?

Sans minimiser l'influence toulousaine à l'Ouest du territoire, ni l'influence Reveloise au Sud, ni biterroise à l'Est... la position du territoire et de Castres dans le territoire régional repose des questions dont le contenu s'actualise.

Etre un passage vers l'axe méditerranéen : cette question posée depuis le Second Empire agite encore les contemporains... La position de Béziers à l'autre bout du Minervois fait penser à celle de Castres, certains habitants du territoire vont à Béziers pour quelques courses exceptionnelles, la route touristique qui mène de nombreux tarnais vers la Mer aboutit aussi à Béziers... Les relations existent et l'axe est tout à fait opératoire mais de là à penser en faire un axe majeur du développement futur, capable de constituer une alternative équivalente à l'A61, il y a quelques doutes légitimes que de nombreux élus ont également exprimé.

Etre un pôle d'équilibre par rapport à Toulouse (« Métropole incomplète » avait écrit Guy Jalabert, le célèbre géographe toulousain) : Castres (« ville complète » est un pôle de fait (indépendant et différent) dans cette partie du Tarn où l'influence toulousaine s'amenuise considérablement. L'inscription de Castres dans les pôles régionaux d'excellence est une démarche d'association et non seulement d'équilibrage ! Castres (plus généralement la CACM) structure un territoire et développe son action dans une relative autonomie par rapport à Toulouse. L'autoroute, quand elle viendra, complétera certes le dispositif en étoile autour d'une Capitale Régionale qui rayonne, mais le Salut n'est pas dans l'autoroute. Les élus ont exprimé espoirs et craintes quant à ce nouvel équipement qui doit servir *d'outil* dans le cadre d'une démarche de développement pensée localement et être au service de celle-ci et non une vanne pour les mouvements résidentiels qui viendraient là comme partout ailleurs. Les dernières analyses montrent également que la périurbanisation résidentielle autour des grandes agglomérations subit un coup d'arrêt depuis quelques mois, du fait de la crise, du fait également de la demande d'aménités portés par les habitants (commerces proches, transports en commun, rapprochement du travail...).

Dans la Grande Région, Castres voit son rang hiérarchique rétrograder de fait, mais son importance pour son Pays se consolider par là même : conforter Castres dans sa fonction de « ville moyenne complète et originale » ne doit pas être une option du territoire. Cette ville moyenne constitue une masse critique pour se positionner dans le nouvel ensemble régional sans être dépendante dans ces choix d'une grande Agglomération. Béziers s'inquiète de plus en plus de Montpellier qui s'inquiète de Toulouse dans laquelle Carcassonne fonde pourtant beaucoup d'espoirs...

● LES CADRES DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE INTERPELLES PAR LES RECOMPOSITIONS SPATIALES

La Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet, héritière du district du même nom, intègre en son sein des communes parfaitement rurales, par ailleurs qu'elle s'arrête, côté ouest sur la RN 126, de façon abrupte... Mazamet qui est assez distante de Castres et qui en est physiquement séparée fonctionne comme ville-relais pour l'ensemble de la vallée du Thoré, vallée dont les communes font partie d'une autre EPCI, celle de la Haute Vallée du Thoré ... La communauté de communes Sor et Agout est en contact avec quatre autres entités géographiques : la Grande Agglomération toulousaine, Lavaur, Revel et évidemment Castres (avec une limite Castres/Saix qui n'est plus évidente)... nombreux sont pourtant les enjeux « SCoT » qui sont trans-intercommunaux et qui, jusqu'ici, sont faiblement pris en compte !!!

● VILLE MOYENNE, « AGGLOMERATION NATURE » : QUELLES NOTIONS ET QUELLES OPPORTUNITES ?

Les élus ont été nombreux à souligner le caractère exceptionnel d'un territoire « **d'agglomération-nature** » et de **ruralité assumée**. Même si l'importance du dialogue entre villes et monde rural n'est pas reniée, certaines questions sont lourdes : comment conforter la ville sans tuer la campagne et inversement ? Comment garantir une valorisation économique dans les territoires fragiles qui soit complémentaire à celle « de l'économie de la connaissance » ? Comment, à l'aune du « retour en ville », permettre le réinvestissement du cadre rural, un mode rural qui vaut le coup d'être vécu ? Quel avenir réserver aux espaces urbains hors/entre les villes et hors/entre les bourgs ? Certains d'entre eux ont déjà fait l'objet de règles édictées par le SCoT actuel dans la mesure où une sensibilité paysagère particulière l'imposait, mais ailleurs ?

Le concept « d'unité urbaine » (Castres-Mazamet mais de proche en proche, toute l'embouchure du Thoré et toutes les plaines) semble devoir être repensé ! Le concept de « périphérie urbaine » si facile à employer ailleurs (lorsqu'il y a une ville clairement délimitée, en position isolée par rapport à d'autres villes) est ici d'un usage plus compliqué car les villes, nombreuses et proches mais pas contiguës, sont entourées de ce que l'on nomme aujourd'hui des « *périphéries urbaines* »... Cette dernière notion n'est pas non plus tout à fait adaptée au contexte local dans la mesure où des bourgs et des villages ne sont pas bien loin de « l'unité urbaine » de Castres-Mazamet. Quel modèle d'avenir pour ces « périphéries » qui ont grossi au détriment des centres – qui ont de nombreuses friches ou espaces à renouveler ? L'absence de pression démographique en provenance de l'extérieur s'étant traduite par un jeu global à sommes nulles, c'est-à-dire avec des gagnants et des perdants !

Plus centralement : **quel modèle de ville moyenne pour Castres ?** Ville dont la visibilité n'est pas évidente... à l'image de son « chaudron » de Pierre Antoine, de son musée Goya ou de son Téléport : il faut y être pour le voir et le savoir !!! Ce n'est pas seulement d'affichage ("de com") qu'il s'agit mais de modèle à concevoir et à faire vivre.

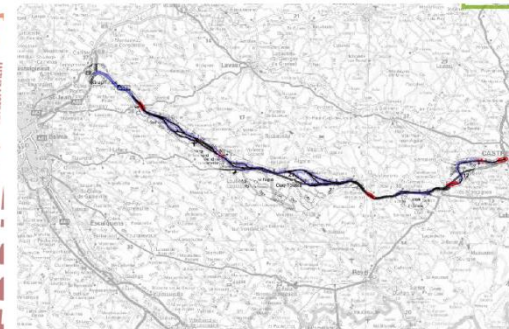
Sur le plan urbain : l'effort porte actuellement sur les aménagements (création de pôle multimodal, réaménagement de place Sault) et sur une offre d'habitat résidentielle concurrente à celle de ses périphéries à défaut de pouvoir porter une offre haute de gamme... *comme si la ville jouait à la fois dans la cour des grands et dans celle des petits !*

Sur le plan des déplacements, notamment public : la gare multimodale aura-t-elle une fonction de simple connexion au réseau régional ou aura-t-elle pour fonction de créer un point de fixation pour des futures opérations, en lien également avec la zone du futur échangeur ? Comment le modèle d'une centralisation autour et par les transports en commun (qui est plus inscrit dans une logique de réseau ferroviaire interurbain que dans une logique de fonctionnement local) sera adaptable et adapté à la ville de Castres ? Ces questions ne sont pas anodines car Castres aura du mal à affronter les enjeux actuels et à venir *sans mettre en adéquation son offre urbaine avec son statut de « ville complète »*...

Si le modèle d'une ville-centre n'est pas tout à fait adapté aux réalités locales, le modèle d'une « agglomération-nature » avec plusieurs centralités complémentaires et plusieurs lieux de vie vivant en mode cohérent pourrait advenir mais cela supposera des efforts pour tous, tant en ce qui concerne la compréhension des choses que les choix (leurs modalités de partage et de mise en œuvre).

DÉVELOPPEMENTS THÉMATIQUES

RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE
TERRITORIALE
D'AUTAN ET DE COCAGNE



CHAPITRE 1

DÉMOGRAPHIE
HABITAT
URBANISME
SERVICES À LA POPULATION

A. LA DEMOGRAPHIE : UN DEMI-SIECLE DE GRANDES ATTENTES ET DE PETITS CHANGEMENTS AUX EFFETS MAJEURS

1. Les projections démographiques et l'accueil de nouvelle population

● UNE HISTOIRE QU'IL FAUT REVISITER

Les projections démographiques envisagées jusqu'à maintenant par les documents de la planification spatiale ont une histoire qu'il faut revisiter.

Le SDAU de 1977 tablait sur une population à venir de l'ordre de 160 000 pour les années 2000, ces projections étaient empreintes d'un grand optimisme. Elaborées dans la foulée du développement industriel des « Trente glorieuses » et des prémices de la Décentralisation et de du Développement Régional, les espoirs ont été déçus : crise industrielle et « enclavement » ont conjugué leurs effets.

Le SCoT approuvé en 2012 constate donc que les projections du SDAU étaient largement optimistes : les chiffres de population recensée en 1999 (base du SCoT approuvé en 2012) montraient non seulement que ces projections étaient largement hors de portée mais que l'espace du SCoT (dans son ancien périmètre) avait continué à perdre de la population pour passer sous le seuil des 96 000 personnes.

NB : pour des données plus détaillées, se reporter aux tableaux en annexe de ce chapitre.

La perspective d'un regain démographique générée par la mise en service à moyen terme de l'autoroute Toulouse-Castres (autour de 5-7 ans) avait constitué un espoir majeur tant pour le SCoT encore exécutoire que pour le PLH (Plan Local pour l'Habitat) approuvé en 2013. Cet espoir avait été nourri par les productions

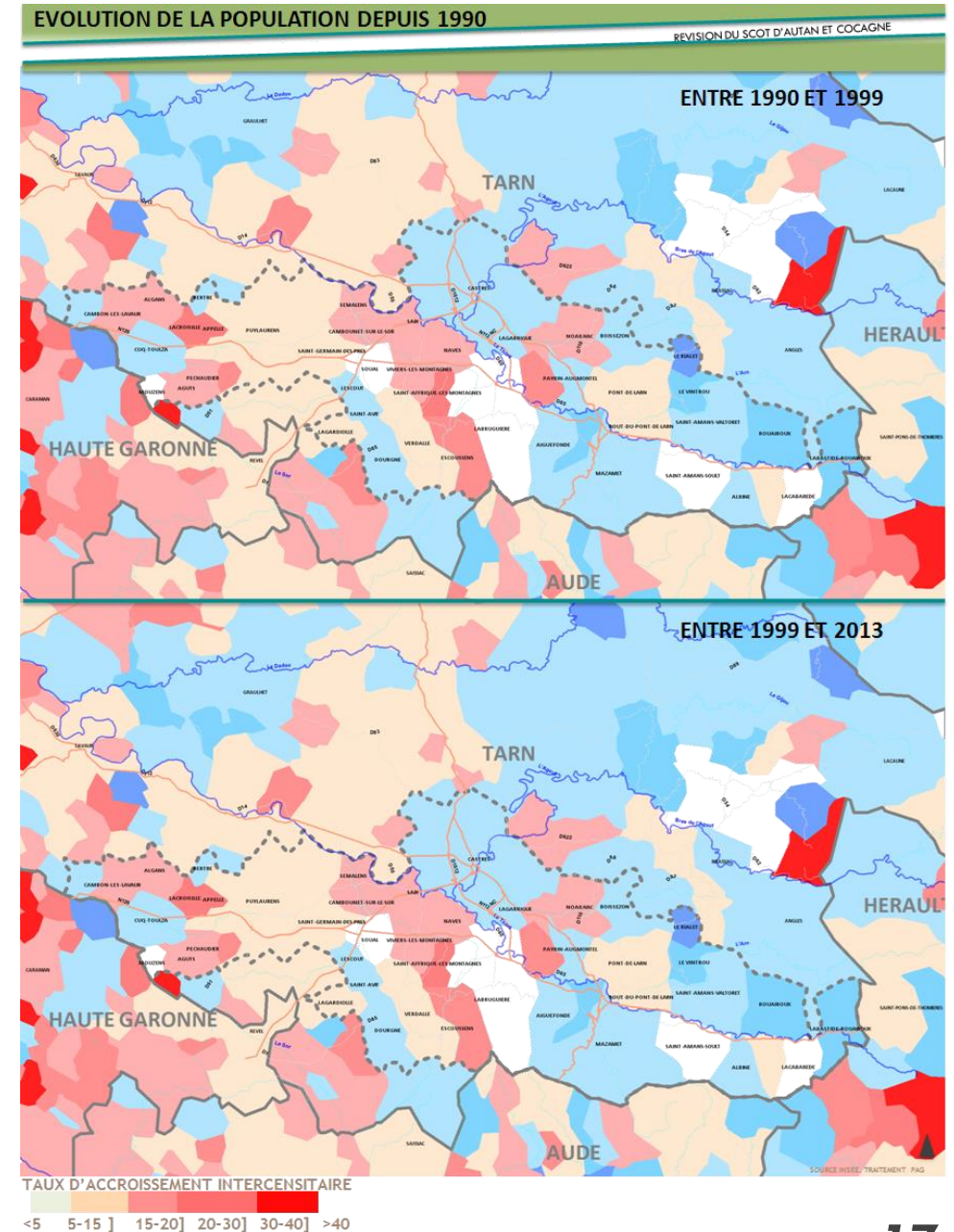


Figure 3 : EVOLUTION DE LA POPULATION (1990-2013)

de l'AUAT (Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine) qui consacrait le pôle Castres-Mazamet en tant que pôle d'équilibre régional (au même titre que : Albi, Auch, Foix, Tarbes...)

Au dernier recensement général de l'INSEE (données de 2102) : la population du territoire pris dans son ensemble (nouveau périmètre) a légèrement augmenté, en deçà toutefois des perspectives de regain mentionnées ci-dessus. Les populations municipales au premier janvier 2016 s'élèvent à 106 003 personnes.

En réalité et sur le court terme on peut invoquer deux explications majeures à cette non accélération de la démographie:

- dans la mesure où l'autoroute n'a pas été mise en service, **l'effet de drainage démographique n'a pas eu lieu même** si la RN 126 est partiellement aménagée en 2X2 voies.

- la proximité à l'aire urbaine toulousaine de toute la partie ouest du territoire n'a pas non plus entraîné un accroissement démographique tel qu'on aurait pu le penser. Il est évident que la « crise » à plusieurs dimensions de 2008 (qui n'est pas encore finie) a pour le moins révélé la **vulnérabilité des modes d'expansion urbaine dans les périphéries métropolitaines**. Ce point a été particulièrement mis en évidence par les élus lors des commissions thématiques et territoriales tenues dans le cadre de la révision du SCoT. L'offre à bas coup pour attirer les périurbains ne semble pas en vogue : « Venir chez nous juste parce que c'est moins cher qu'à Toulouse ».

L'absence d'autoroute en service couplé au tassement des expansions urbaines en marge des métropoles, intervenu depuis 2008, oblige à repenser les termes de l'attractivité résidentielle du territoire : celui-ci doit-il encore miser principalement sur un apport extérieur de population (et surtout lesquelles ?) ou également sur d'autres fondamentaux dont il faudrait définir les préalables, les pré-requis et les attendus ?

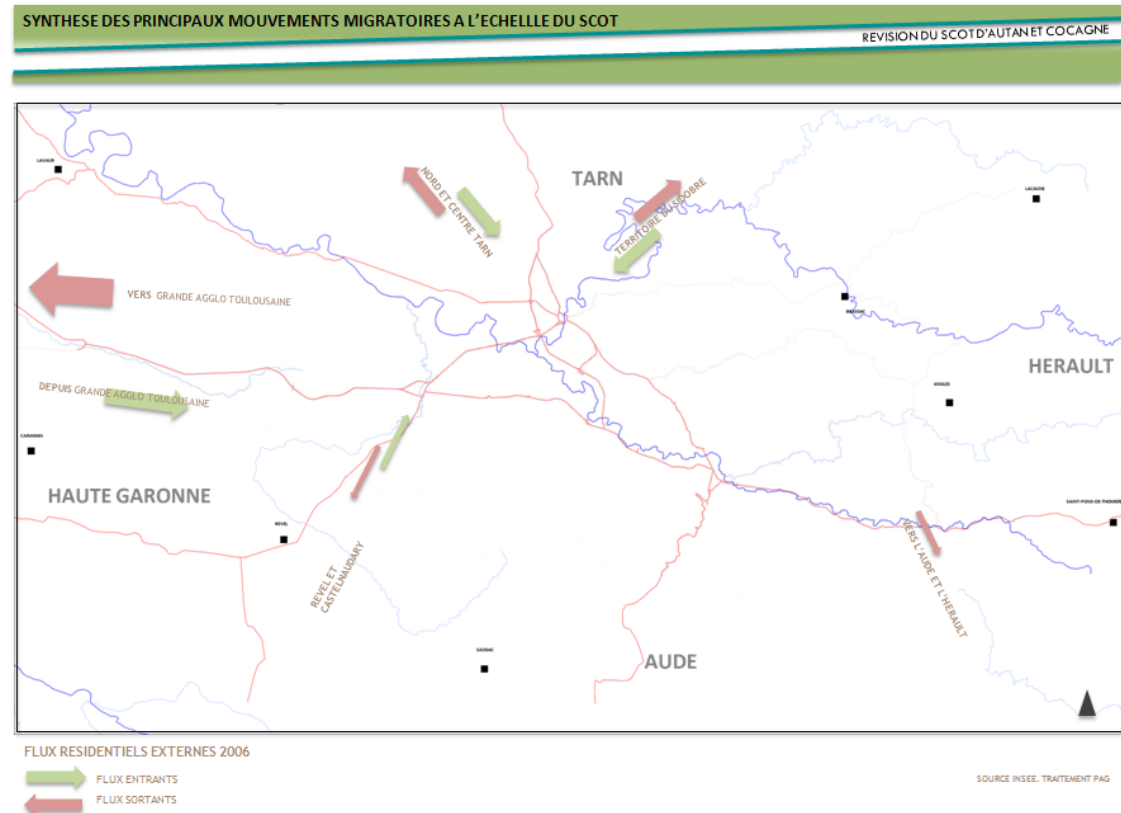


Figure 4 : LA DEMOGRAPHIE DANS QUELQUES VILLES DE LA REGION MIDI PYRENEES LANGUEDOC ROUSSILLON

● DES ECHANGES DESEQUILIBRES

VIS-A-VIS DE L'EXTERIEUR : UNE EXCEPTION DANS LE CONTEXTE REGIONAL

NOTA : les données de migrations résidentielles de commune à commune datent de 2006 (ils mesurent les changements entre 1999 et 2006 et ont été publiés en 2008). Depuis lors les données sur les migrations résidentielles sont mesurées les mouvements annuels et ne sont pas encore disponibles.

Les échanges démographiques (changements définitifs de résidence principale) sont déficitaires pour le territoire du scot dans son ensemble:

1] le solde entrées / sorties est déficitaire d'environ 150 personnes / an vers la Grande Agglomération toulousaine. Les plus gros émetteurs de population sont Castres et Mazamet, les tranches d'âge 20-40 ans étant les principales concernées.

2] l'essentiel des arrivées en provenance de la Grande Agglomération toulousaine et du revelois concerne la partie ouest/sud ouest du territoire qui accueille environ 60 personnes / an (autour du Puylaurentais et de Soual).

3] les échanges sont équilibrés vers le nord et centre Tarn (vers Albi, Graulhet, Réalmont...) ainsi que vers le Sidobre (Burlats, Brassac...).

4] les échanges sont légèrement déficitaires vers l'Aude et l'Hérault.

En comparant par ailleurs la démographie de quelques villes moyennes, on constate la situation tout à fait particulière de Castres, principale ville du territoire.

Le cas de Castres est à rapprocher du cas de Tarbes (autre espace industriel en reconversion) : encore que la ville de Tarbes ait perdu plus d'habitants que Castres, en dépit de sa desserte autoroutière.

COMMUNES	DEP	POP 2012	POP 1999	POP 1990	EVOLUTION 1999-2012		EVOLUTION 1990-1999	
					NB	%	NB	%
NARBONNE	AUDE	51 546	46 510	45 849	5 036	10,83	661	1,44
RODEZ	AVERON	23 794	23 707	24 701	87	0,37	-994	-4,02
AUCH	GERS	21 871	21 838	23 136	33	0,15	-1298	-5,61
BÉZIER	HERAULT	71 432	69 153	70 996	2 279	3,30	-1843	-2,60
CAHORS	LOT	20 224	20 003	19 735	221	1,10	268	1,36
TARBES	HAUTE PYRENEES	42 888	46 275	47 566	-3 387	-7,32	-1291	-2,71
CASTRES	TARN	42 222	43 496	44 812	-1 274	-2,93	-1316	-2,94
ALBI	TARN	49 179	46 274	46 579	2 905	6,28	-305	-0,65
MONTAUBAN	TARN ET GARONNE	56 536	51 855	51 224	4 681	9,03	631	1,23

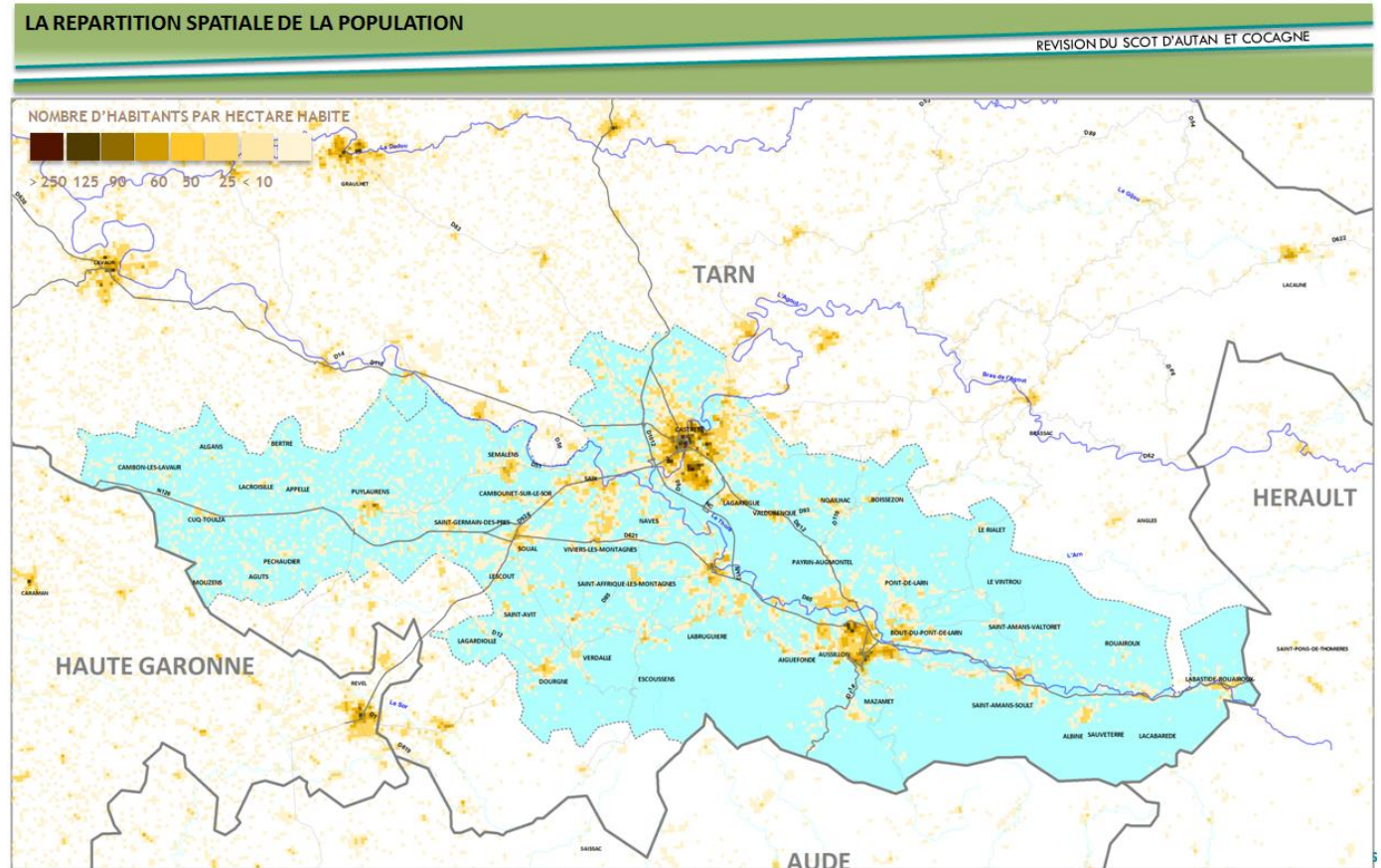
Figure 6 : UNE LONGUE ET VASTE PRESENCE DE POPULATIONS. UN MILIEU HETEROCLITE

Les autres villes de ce panel possèdent chacune des attributs spécifiques :

- héliotropisme et attrait du 3^{ème} âge dans le cas de Narbonne et de Béziers;
- développement résidentiel à Albi et Montauban dans le sillage de la Métropole Régionale toulousaine;
- stabilité relative à Rodez et à Auch : deux petites villes moyennes dans des départements ruraux relativement excentrés.

Les échanges démographiques vers l'extérieur du territoire sont donc déficitaires, ce qui est une caractéristique majeure de ce territoire (dans son ensemble et en ce qui concerne la ville principale).

2. La répartition de la population : des espaces de faible densité autour et entre des centralités moyennes



La densité moyenne de population est relativement basse, de l'ordre de 113 habitants / km² mais la répartition spatiale de la population est tout à fait caractéristique avec :

- 1] des « masses » nettement visibles : Castres d'un côté, Mazamet au sud/est d'un autre, ainsi que leurs environs immédiats ou proches.
- 2] Labruguière en position médiane entre deux villes de taille inégale
- 3] La partie ouest de Castres (Saix, Soual, Sémalens...) autour des bourgs historiques et de leurs extensions spatiales, plus ou moins récente

4] **Puylaurens** en position de bourg rural structurant entre Revel et Lavaur

5] des villages ou des bourgs notamment dans l'**espace rural** (Haute Vallée du Thoré, plaine du Sor, Lauragais)

6] des **étirements** le long des voies principales ou secondaires : dans les vallées ou le long d'axes routiers secondaires reliant des lieux de densité faiblement élevée ou moyenne.

Cette urbanisation est bien entendu fortement liée à la géographie et à l'occupation du sol.

La population (peu nombreuse au final et dense uniquement dans les espaces centraux) se répartit pourtant un *peu partout* à l'intérieur d'un cadre territorial **composite** (urbain, de banlieue, périurbain, rural/agricole) **étendu** (car allongé et articulé autour de plusieurs centralités/polarités), **aux franges multiples** et rapprochées voire entremêlées. Lors de la commission thématique consacrée à l'urbanisme, les élus ont parlé de « mosaïque de tissus urbains hétéroclites ».

Cette répartition est liée à l'armature territoriale initiale du territoire (Villes, Bourgs, villages, hameaux) et aux dynamiques spatiales qui l'ont fortement et différemment impacté à plusieurs époques :

- crise de l'industrie jusqu'aux années 90, regain industriel dans le sillage de Fabre,
- mouvements « classiques » de sorties des bourgs et des centres vers les périphéries,
- déprise rurale d'un côté pour le « rural isolé », « renaissance rurale » de l'autre pour le rural structuré ou adossé à des espaces urbains
- recul de l'activité agricole notamment en zone de plaine.

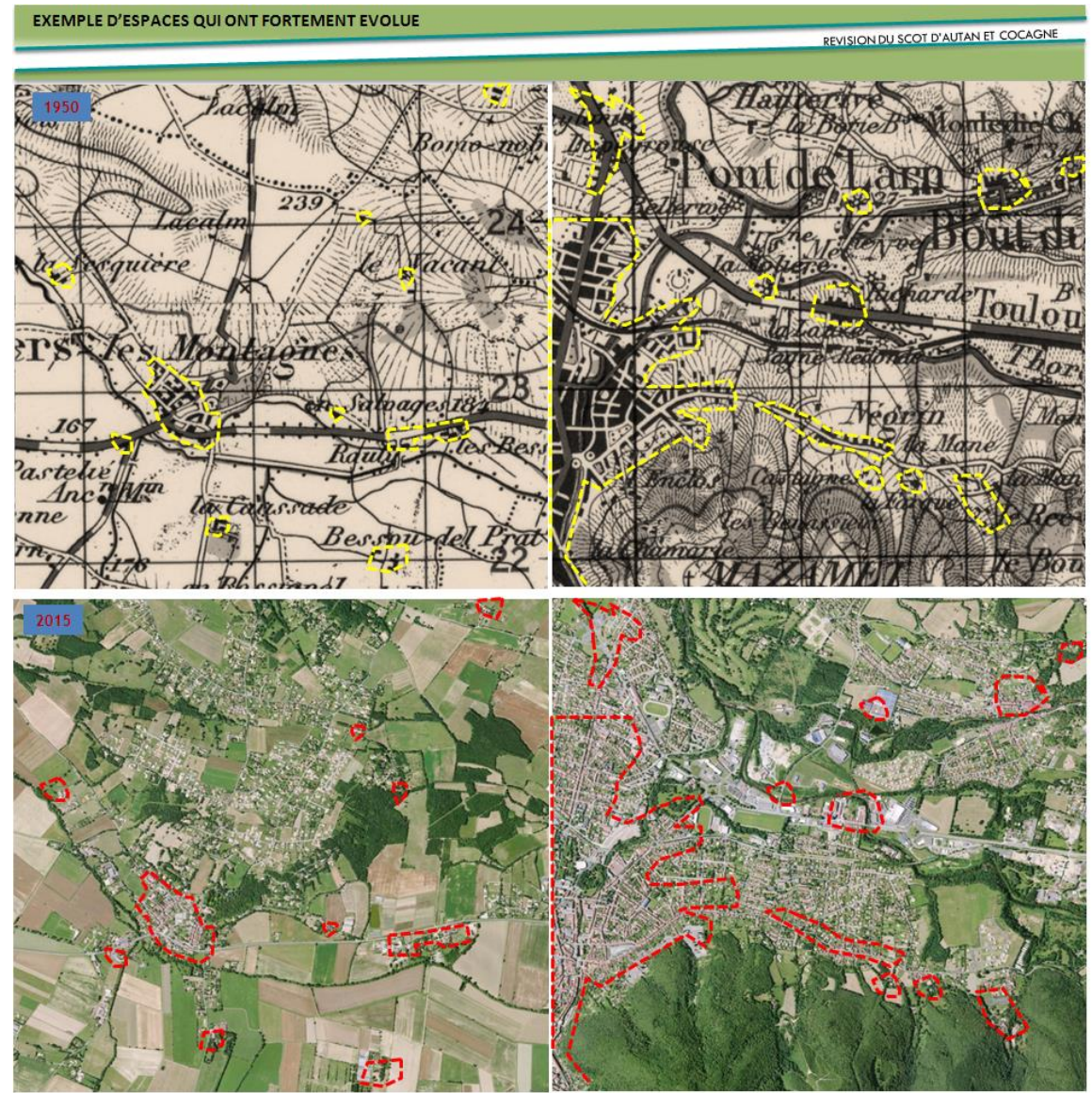


Figure 7: EXEMPLE D'ESPACES QUI ONT FORTEMENT EVOLUE

La page précédente montre ainsi :

1] panneau de gauche : la commune de Viviers-les-Montagnes (et une partie de Saix) entre 1950 (carte IGN) et 2015 (photo aérienne) 2] panneau de droite : l'ensemble urbain autour de Mazamet/Pont de l'Arn / Bout du Pont de l'Arn

On doit y remarquer surtout (constats que l'on retrouve en d'autres lieux du territoire du SCoT):

- le franchissement des limites des urbanisations historiques et la croissance urbaine importante intervenue en dehors des espaces initiaux,
- le rôle des voies dans la diffusion de l'urbanisation
- l'absence de limites évidentes à l'urbanisation, surtout en zone de densité moyenne à faible,
- la jonction entre plusieurs espaces urbanisés, que ce soit pour l'habitat ou pour les zones dédiées à l'activité économique (soit en marge de ville, soit aux marges de villages et anciens hameaux),
- le recul de l'espace agricole notamment lorsqu'il se trouve enserré entre plusieurs fronts d'urbanisation (dans le panneau de gauche: différence notable entre les deux rives du Bernazobre),
- la relative permanence des boisements qui participent au paysage d'aujourd'hui,
- l'occupation des flancs regardant essentiellement en direction du Sud.

INSEE	NOM COMMUNE	SUR PLACE 5 ANS AVANT [PERSONNE AGEÉ + ANS]	PSDC 1999	% TX STABILITE DEMOGRAPHIQUE ESTIME
81065	CASTRES	33 042	43 599	83
81163	MAZAMET	7 844	10 516	81
81021	AUSSILLON	5 225	6 836	87
81120	LABRUGUIERE	4 336	5 476	89
81273	SAIX	2 460	3 372	//
81219	PUYLAURENS	2 162	2 816	//
81209	PONT-DE-LARN	2 136	2 728	//
81002	AIGUEFONDE	2 076	2 656	//
81281	SEMALENS	1 535	1 836	//
81289	SOUAL	1 528	1 976	//
81204	PAYRIN-AUGMONTEL	1 464	2 004	//

Figure 8: UNE GRANDE STABILITE RESIDENTIELLE A LA COMMUNE

3. Les mouvements internes de population : une grande stabilité et des mouvements faibles mais continus

Le premier constat à faire est celui de la grande **stabilité résidentielle des populations dans leurs communes**. Le nombre de personnes qui sont restées dans leur commune pour une durée supérieure à 5 ans - dénommé ici « taux de stabilité démographique » - est très important (données 2006 sur les migrations résidentielles - un changement dans la méthode INSEE ne nous permet pas d'avoir les données plus actualisées).

Dans certains espaces périurbains métropolitains (hors SCoT) ce taux est d'à peine 60 %.

Le deuxième constat : **les principales villes du territoire perdent de la population au profit de leur banlieue proche; les autres centralités locales sont attractives pour la plupart mais émettent aussi de la population au profit de leur périphéries immédiates.**

Les volumes de ces migrations résidentielles n'est pas important dans l'absolu mais son importance relative est très forte dans la mesure où le territoire connaît une incontestable stagnation démographique globale, de sorte que la démographie s'affaiblit inexorablement dans les villes (et particulièrement dans les centres-villes) : la population s'installe à proximité de la ville dans des espaces suffisamment dotés en équipements et services ; la périurbanisation tant décriée ailleurs à ici une dimension tout à fait spécifique dans la mesure où le territoire se compose d'une ville moyenne très décentrée et qu'il est jalonné par un nombre important de communes polarisantes inscrites dans des logiques locales.

La grande proximité des espaces dits urbains / de bourgs / de banlieue / de ruralité associée à un réseau routier très bien hiérarchisé et très ample permet en réalité à l'immense majorité des habitants de vivre à la fois loin et proche de tout, c'est-à-dire dans des bassins et sous bassins de vie qui se chevauchent et offrent à tous, et tout à la fois : la ville, la campagne et l'accès aux avantages cumulés des deux.

Il ne faut pas oublier pour autant qu'une partie de la zone ouest du territoire est concernée par l'existence de couple d'actifs qui choisissent de s'établir entre l'agglomération toulousaine et la zone d'emploi de Castres.

Il est évident que la majeure partie des mouvements démographiques qui ont marqué le territoire sont intervenues avant les années 2006-2008. La période postérieure que nous vivons en ce moment n'a **fait que poursuivre les tendances** déjà bien installées auparavant.

Ces mouvements dépendent selon toute vraisemblance des cycles de vie et des trajectoires résidentielles. Aucune analyse complète n'est cependant disponible qui montre clairement les trajectoires résidentielles internes au territoire. (Voir plus bas partie sur l'habitat).

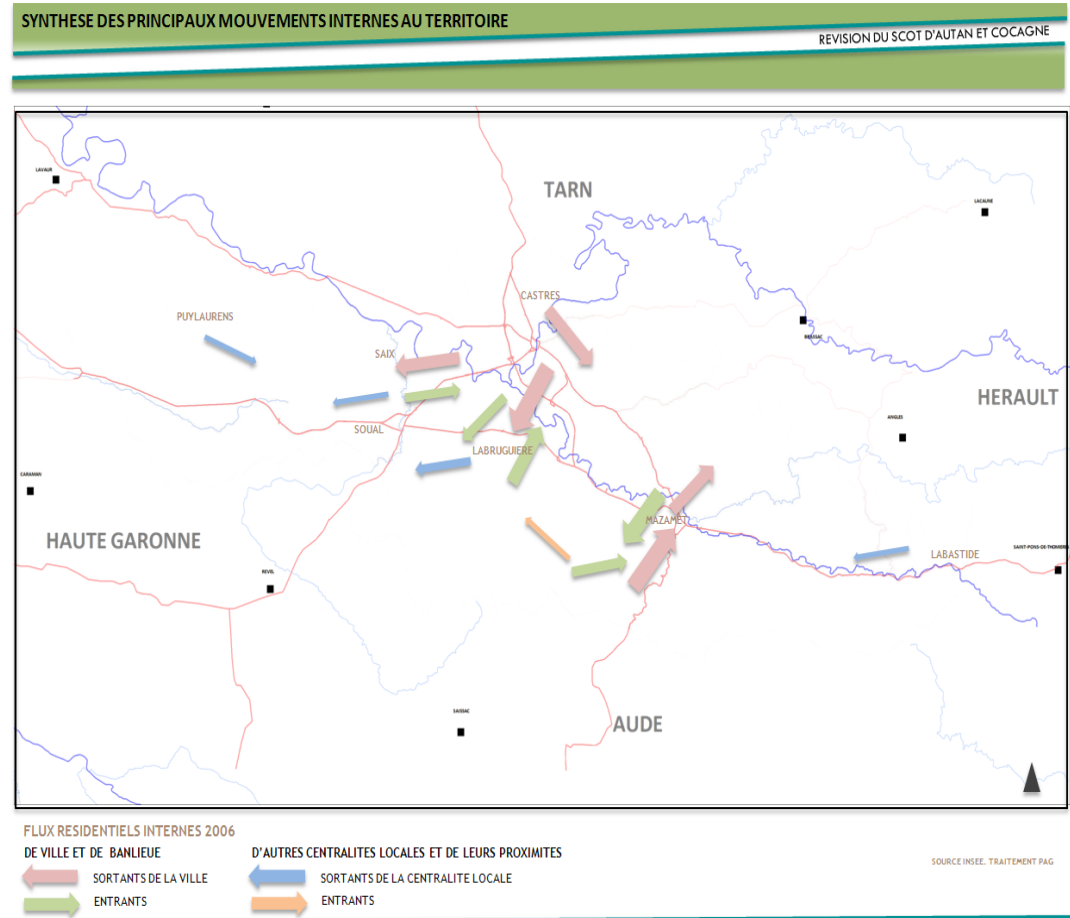


Figure 9 : SYNTHESE DES PRINCIPAUX MOUVEMENTS RESIDENTIELS INTERNES

4. Un vieillissement inexorable mais inégal entre les espaces

Le vieillissement de la population est une tendance nationale. L'indice de jeunesse évolue fortement et négativement (presque) partout entre 1990 et 2012. Seul quelques communes affichent aujourd'hui un indice de jeunesse relativement équilibré.

Ce vieillissement est ici préoccupant dans la mesure où les soldes naturels et migratoires pris globalement sont à peine positifs.

Du reste l'examen commune par commune des soldes naturels (réels) et des soldes migratoires (estimés) montre plusieurs points importants : Castres a un solde naturel positif et un solde migratoire négatif (les futurs adultes qui y sont nés quittent cette ville pour s'installer dans ces proximités et peuvent y revenir

COMME ARRIVEE	COMMUNE DEPART	NB MIG RESIDENTIELLE	COMME ARRIVEE	COMMUNE DEPART	NB MIG RESIDENTIELLE
LABRUGUIERE	CASTRES	332	AUSSILLON	PONT-DE-LARN	72
AUSSILLON	MAZAMET	297	NAVES	CASTRES	72
MAZAMET	AUSSILLON	254	PAYRIN-AUGMONTEL	AUSSILLON	71
CASTRES	SAÏX	170	PONT-DE-LARN	AUSSILLON	71
CASTRES	MAZAMET	161	PAYRIN-AUGMONTEL	CASTRES	63
CASTRES	LABRUGUIERE	160	PUYLAURENS	CASTRES	61
CASTRES	LAGARRIGUE	136	BOUT-DU-PONT-DE-LARN	MAZAMET	60
MAZAMET	AIGUEFONDE	108	MAZAMET	LABRUGUIERE	56
AIGUEFONDE	MAZAMET	103	MAZAMET	SAINT-AMANS-SOULT	52
MAZAMET	PONT-DE-LARN	102	VERDALLE	CASTRES	49
NOAILHAC	CASTRES	99	AIGUEFONDE	LABRUGUIERE	48
PONT-DE-LARN	MAZAMET	99	CASTRES	SOUAL	46
SAINT-AFFRIQUE-LES-MONTAGNES	CASTRES	96	CASTRES	PUYLAURENS	45
VIVIERS-LES-MONTAGNES	CASTRES	96	LABRUGUIERE	MAZAMET	45
AIGUEFONDE	CASTRES	95	MAZAMET	MAZAMET	45
MAZAMET	CASTRES	93	CASTRES	PONT-DE-LARN	44
VALDURENQUE	CASTRES	89	LABRUGUIERE	AUSSILLON	44
PAYRIN-AUGMONTEL	PONT-DE-LARN	87	PONT-DE-LARN	AIGUEFONDE	44
CASTRES	SÉMALENS	83	MAZAMET	PAYRIN-AUGMONTEL	43
AUSSILLON	AIGUEFONDE	80	MAZAMET	BOUT-DU-PONT-DE-LARN	42
SAINT-AMANS-SOULT	MAZAMET	80	BOISSEZON	CASTRES	40
LABRUGUIERE	VIVIERS-LÈS-MONTAGNES	76	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR	CASTRES	40
PAYRIN-AUGMONTEL	MAZAMET	75			

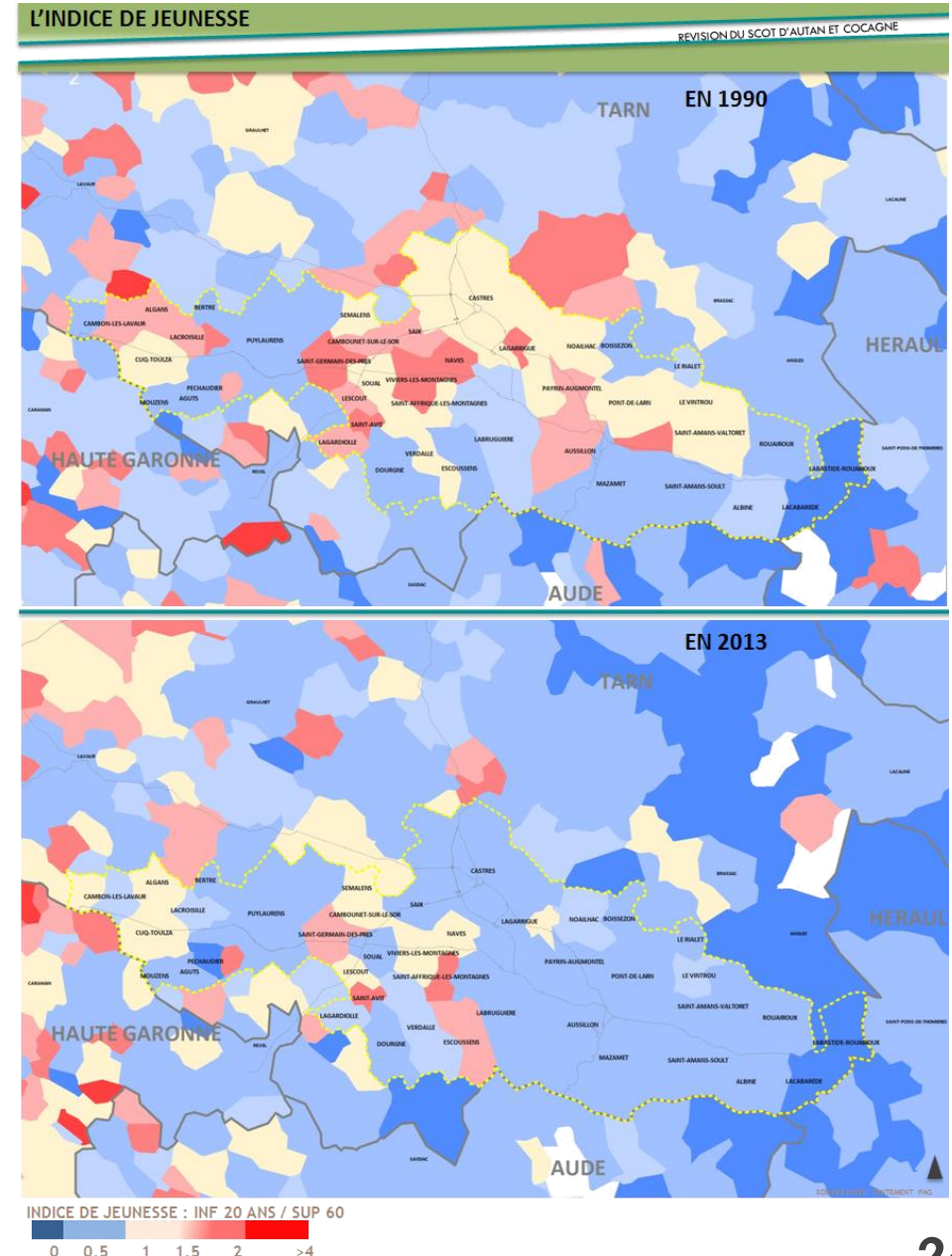
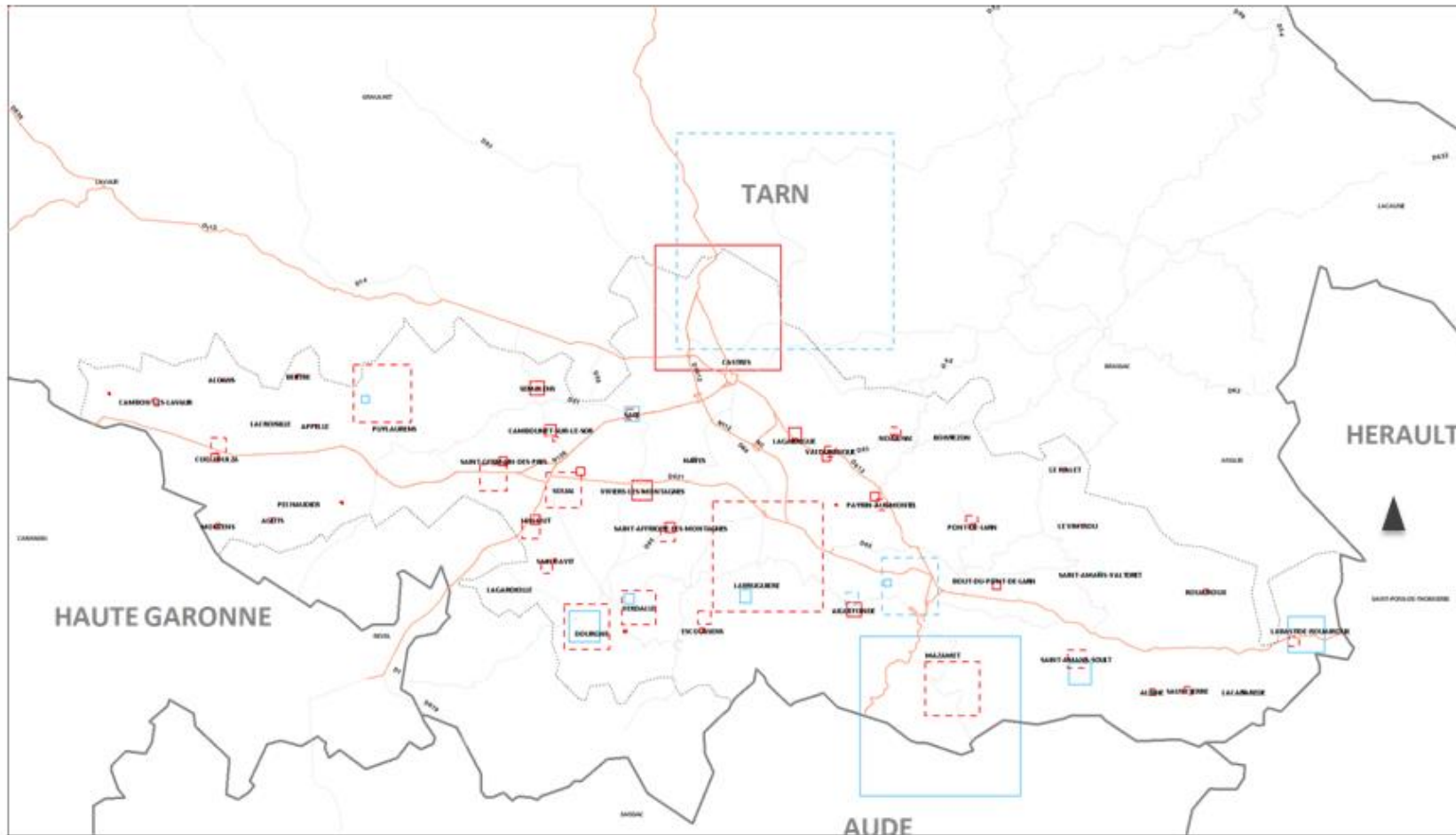


Figure 10 : LES PRINCIPAUX MOUVEMENTS RESIDENTIELS INTERNES

Figure 11 : L'INDICE DE JEUNESSE ET SON EVOLUTION

LES SOLDES NATURELS ET MIGRATOIRES

REVISION DU SCOT D'AUTAN ET COCAGNE



SOURCE : INSEE ETAT CIVILE 1999-2013. TRAITEMENT PAG
SOLDES MIGRATOIRE ESTIMES

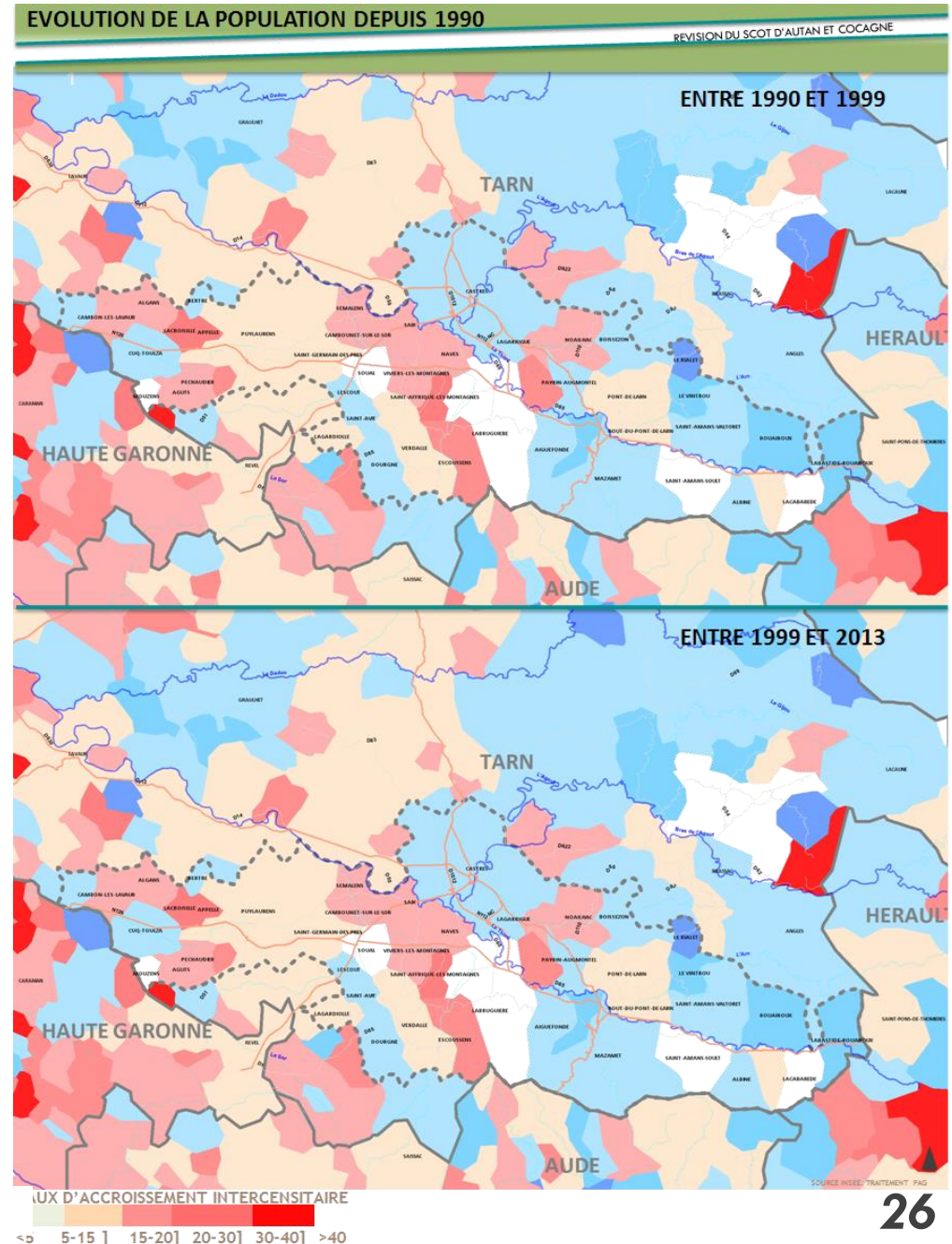
l'âge faisant).

Mazamet affiche un solde naturel négatif bien que la commune semble bénéficier d'apports migratoires. Une bonne partie ouest et Sud-ouest du territoire (Labruguière, Saix, Soual, Saint-Germain des Près, Saint-Affrique...) bénéficie globalement des deux soldes positifs.

5. Les variations de population dans l'espace : chaises musicales et apports extérieurs

Sur le plan des évolutions démographiques, on note plusieurs tendances entre les années 90 et les années 2013.

- Les polarités urbaines du territoire perdent des habitants, toutes périodes confondues (environ 2000 habitants depuis les années 90).
- certaines communes de banlieue castraise (Noailhac, Lagarrigue) ont gagné des habitants dans un premier temps puis en ont perdu dans un deuxième temps, par solde naturel négatif ou solde migratoire négatif... mais sur la période les gains sont globaux, de l'ordre de 300 habitants.
- certaines communes ayant des centralités suffisantes et des emplois (Saïx, Soual, Cambounet...) ou qui sont proches de centralités de proximités (Saint Germain, Viviers-les-Montagnes et Saint Affrique les Montagnes) ont gagné continuellement en habitants (souvent grâce aux deux soldes positifs) : les gains sont de l'ordre de 1000 habitants.
- mise à part la commune du Bout-du-Bont de l'Arn qui est très liée à l'unité urbaine mazametaine, et certaines communes en zone rurale qui ont vu leur population se stabiliser voire augmenter légèrement (Albine et Sauveterre notamment qui ont gagné une centaine d'habitants sur la période), la Haute Vallée du Thoré a perdu environ 150 habitants sur la période.
- les espaces ruraux de la Plaine du Sor ont au global gagné environ 500 habitants sur la période mais avec des soldes nettement différenciés, Dourgne et Verdalle – les plus « grandes » communes dans cette plaine du Sor ont un solde naturel déficitaire et des soldes migratoires plutôt positifs (incluant probablement des militaires en provenance d'Agen, de Castelnaudary...)



- les espaces du lauragais/puylaurentais bénéficient globalement d'une augmentation de population de l'ordre de 800 habitants, pour l'essentiel du fait de soldes migratoires positifs mais venus de l'extérieur du territoire du scot. Les populations ainsi arrivées s'installent principalement à Puylaurens et à Cuq-Toulza (70% des apports) même si l'ensemble des communes rurales profite, petitement certes et à quelques exceptions, de ce « dynamisme ».

B. LES LIEUX DE L'HABITAT : DYNAMIQUES TERRITORIALES, FORMES URBAINES ET ACTIONS PUBLIQUES

1. Population et logements : une relation complexe qui révèle des questions de fond

Pour l'essentiel, l'accroissement du parc de logements épouse imparfaitement les contours des tendances démographiques relevées précédemment, pour autant deux points sont à évoquer.

● LE MIX DANS L'OFFRE

La relation entre dynamiques démographiques et variations du parc n'est pas toujours comprise, nous pouvons donc citer des exemples qui illustrent cette relation :

- Saint-Germain-des-Prés où domine la maison individuelle tout le temps et partout : cela se traduit donc par un accueil de populations nouvelles lesquelles construisent toujours du neuf pour répondre à leurs usages résidentiels.
- Labruguière avec des ajustements dans le temps sur le type d'offre proposée (offre social de Tarn Habitat, collectif privé en centre-ville ; pour ce qui est de l'accession, celle-ci est aujourd'hui plus proche du centre-ville sur des parcelles plus petites et avec une économie d'espace évidente (reste à savoir si ce modèle-là est généralisable sur l'ensemble du territoire et s'il couvre les demandes).

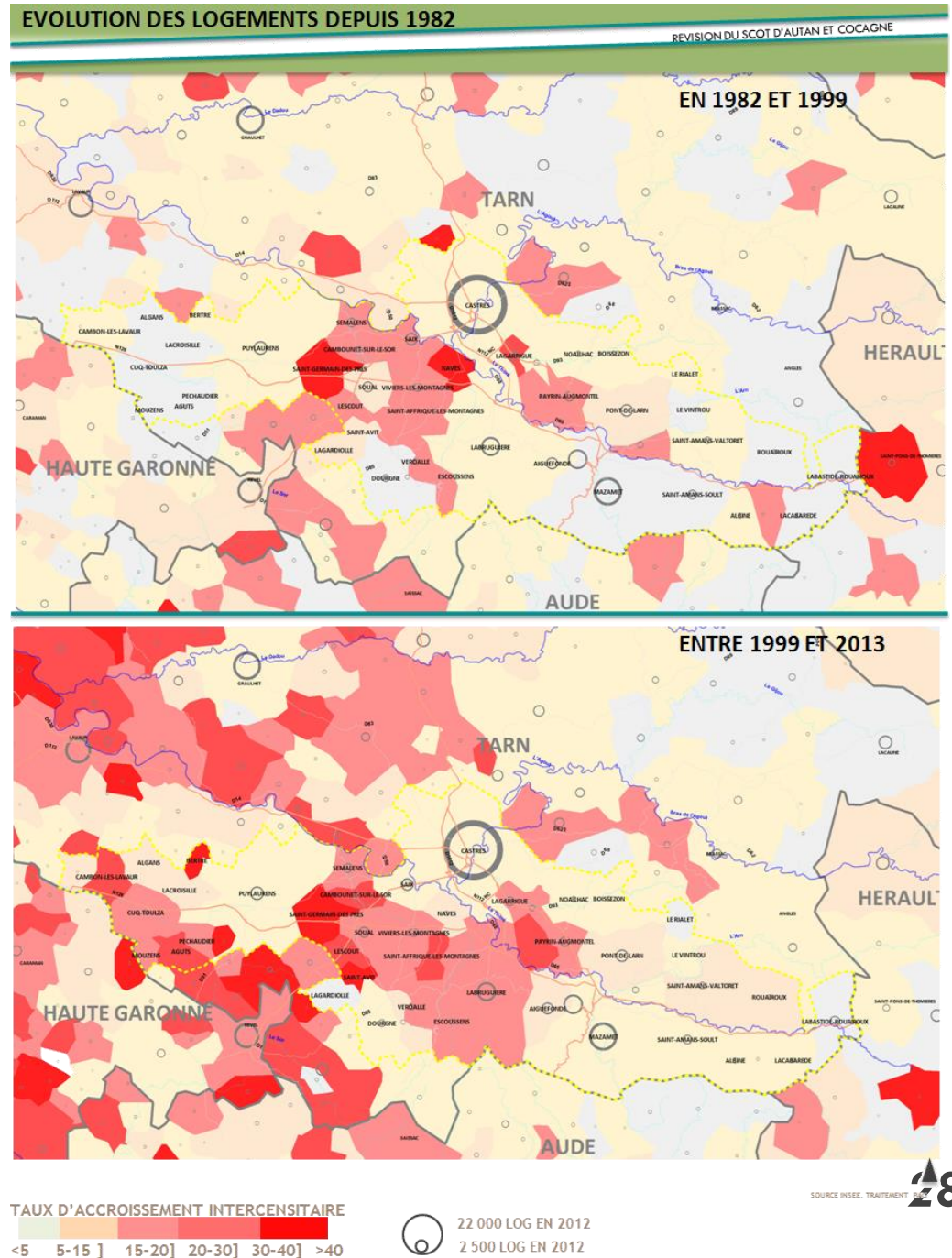


Figure 15 : LES PROFILS DU PARC DE LOGEMENT SELON LES COMMUNES

- Castres avec des offres complètes en collectif (social ancien et neuf, de standing récent, ordinaire) et des offres disponibles encore en lotissements ou en diffus, en secteurs de coteaux sud est ou sur les hauteurs de la ville, probablement dans une stratégie de repositionnement sur le marché résidentiel local.
- Saix avec des offres urbaines centrales – réalisation de Maisons Claires au centre Bourg- ou périphériques en individuel.

● **L'INEGALE MOBILISATION DU BATI EN ZONE CENTRALE**

Selon qu'elles aient pu (ou non) investir un parc ancien à habiter, les arrivants (il s'agit quelque fois de revenants aussi, qu'ils viennent du territoire ou en dehors de celui-ci) ont construit (ou non) des logements neufs, la plupart du temps en maisons individuelles dans les communes ou secteurs infra-communaux propices à ce type

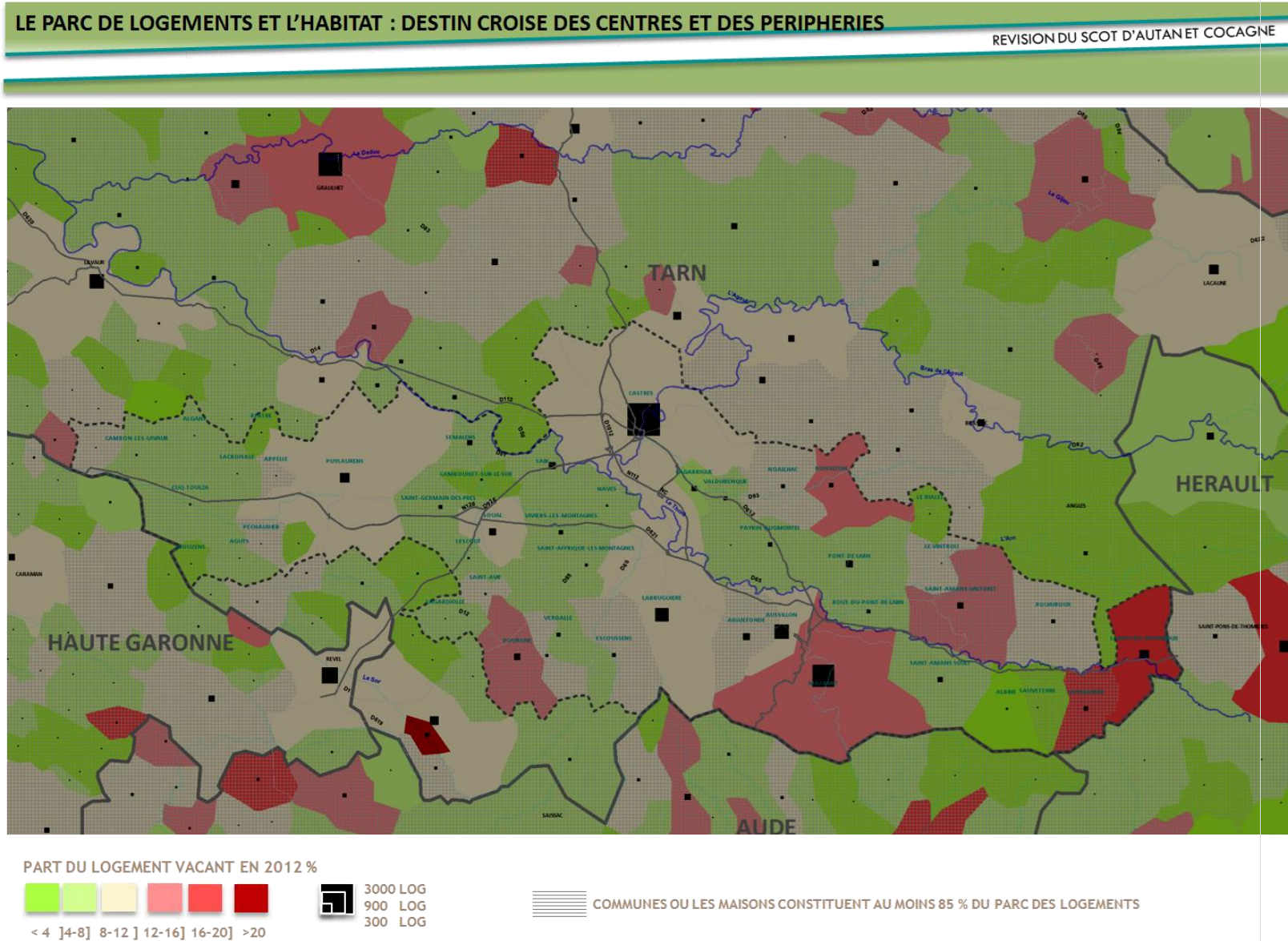


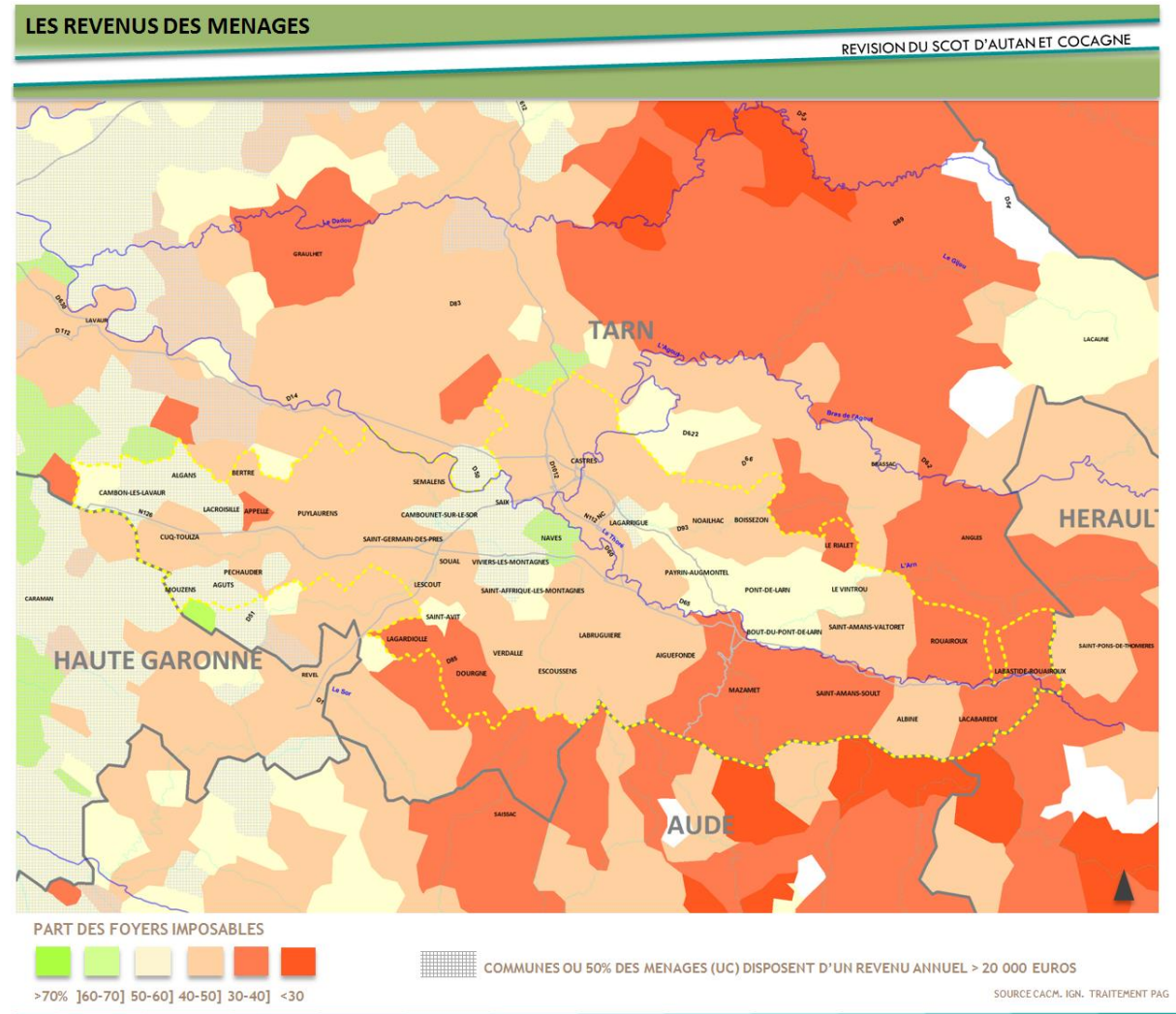
Figure 16 : DES MENAGES PLUTOT MODESTES A CHEVAL ENTRE DEUX MONDES

d'habitat et selon les offres foncières du moment considéré.

La carte ci-contre montre ainsi 2 indicateurs *ici* liés : la vacance dans le parc, et le taux de maison individuelle dans le parc. On repère les communes urbaines avec peu de vacances et un habitat mixte, des communes urbaines avec un habitat mixte mais un taux de vacances très important, des centralités locales qui affiche, à leur niveau, une mixité dans l'habitat et l'on voit surtout deux vastes zones avec peu de vacances et un profil logement très peu mixtes : il s'agit des zones les plus dynamiques sur le plan démographique.

Plusieurs exemples peuvent illustrer cette situation inégale pour la mobilisation du bâti dans les centres anciens :

- Labastide-Rouairoux : traversée d'un centre très parcouru par toutes sortes de véhicules. Bâtiments souvent inoccupés organisés en front de part et d'autre de la voie. Versant peu ensoleillé soumis à de forte pluviométrie. Certains élus évoquent aussi la possibilité que donne ce « vieux bâti » à des ménages paupérisés de se loger en dehors de villes.
- Soual est un autre cas, avec un centre traversé par deux axes d'importance (la vacance dans cette commune est supérieure à celle observée chez ses voisines). Puylaurens est un cas différent et comparable (vacance moyenne et grande diversité d'habitat) au milieu de communes où la vacance est faible et qui sont dominées par la maison individuelle – même s'il faut noter une différence majeure entre la zone à l'Est de Puylaurens – deuxième rideau de la périurbanisation de l'axe RN 126 et sa zone sud et nord ouest, plus lauragaise.
- Dourgne est un cas de commune dont le cœur est organisé le long d'une pente (comme Aussillon village...) et qui est moins adapté aux usages des habitants contemporains et leurs pratiques de mobilité.
- Labruguière affiche un taux de vacances non négligeable : commune avec un vaste centre historique, proche d'espaces de production et qui a été, comme de nombreux centres, soumis à des départs ou des décès



d'habitants, et qui n'a pas encore recouvré tout son attrait malgré des actions volontaristes des Collectivités (CACM et Municipalité).

A noter enfin que les ménages sont plutôt modestes même s'il existe des différences importantes dans les revenus entre les parties du territoire en crise durable (Mazamet, certains espaces ruraux marginalisés) et d'autres parties qui tirent mieux leur épingle du jeu (Saïx, Sémalens, Navès pour la partie proche de Castres. Aguts, Mouzens, Algans pour la partie lauragaise...).

2. La diversité des espaces habités : illustrations, caractérisations et perspectives d'action

Figure 17 et Figure 18 : DIVERSITE DES ESPACES DE L'HABITAT

DIVERSITE DES ESPACES DE L'HABITAT

REVISION DU SCOT D'AUTAN ET COCAGNE



SOURCE CACAL, IGN, PHOTOS TERRAIN TRAITEMENT PAG

DIVERSITE DES ESPACES DE L'HABITAT

REVISION DU SCOT D'AUTAN ET COCAGNE



SOURCE CACM - IGN - GOOGLE EARTH - PHOTOS TERRAIN TRAITEMENT PAG

Sont présentés sur ces planches plusieurs lieux et paysages urbains caractéristiques du territoire, de ces enjeux et perspectives :

- Espaces bâtis anciens : ils sont denses et en ordre continu, dédiés plutôt à l'habitat (rue à Castres) ou à des fonctions mixtes (Labastide) et polarisantes (Puylaurens, Labruguière). Leur état de conservation et leur potentiel d'attractivité est inégal qui varie selon plusieurs facteurs (traversée, présence du commerce, renouvellement générationnel, situation géographique). Ainsi certains d'entre eux sont en situation de quasi-délaissement (Labastide, vieux Dourgne...). Certains jouissent d'une forte attractivité (Puylaurens, Labruguière, Soual...) Certains ont fait l'objet d'OPAH jusqu'ici en direction des propriétaires-bailleurs avec des succès mitigés dans la mesure où, au-delà de l'intervention sur le bâti et l'espace public, les peuplements locatifs n'ont pas toujours entraîné dans leur sillage les effets positifs escomptés (Labruguière, Mazamet...). A noter que l'habitat privé les communes de Aussillon, Mazamet, Labruguière et Puylaurens ont été identifiées par l'Anah au niveau régional comme présentant des enjeux majeurs.

Dans les commissions thématique et territoriales, les enjeux d'action publique sur ces espaces sont clairement apparus : si tous les élus s'accordent à reconnaître l'importance des quartiers anciens, ils sont conscients que leur traitement ne peut pas être identique et que leur avenir varie en fonction de la population qui habite et habitera le territoire. Certains par exemple évoquent la nécessité de raser des bâtiments dont ils savent le réinvestissement impossible (et en tout cas hors de prix ; cela aurait en outre l'avantage d'aérer le tissu urbain). D'autres voudraient au contraire mettre en place des outils pour réinvestir les centres par l'amélioration de l'habitat (en direction des bailleurs occupants) et par une action sur l'offre commerciale. D'autres encore savent que leur territoire est trop vieillissant pour espérer reconquérir des centres qui ne sont pas encore vraiment délaissés (Dourgne, Aussillon Village...). La mobilisation des investissements n'est pas aisée et si les grandes opérations sont lourdes à concevoir et réaliser, quelquefois l'initiative privée en matière de réhabilitation n'est pas assez encadrée par les plans locaux d'urbanisme.

- Quartiers d'habitat social construits dans les années 60-70, notamment à Castres, Mazamet et Aussillon : ces quartiers sont aujourd'hui quasiment tous classés en « quartiers prioritaires » de la Politique de la Ville. Ils relèvent pour l'essentiel de 3 opérateurs : OPH Castres, 3F, Tarn Habitat. Ces quartiers qui concernent une grande partie des espaces urbains sont réputés répulsifs et ne drainent aujourd'hui souvent que les ménages en situation de déclassement social. C'est un patrimoine en cours de réhabilitation ou de renouvellement avec démolition/reconstruction. L'effet levier n'est pas facile à obtenir eu égard à l'ampleur géographique des quartiers concernés. Aujourd'hui les acteurs pensent qu'une action sur les aménagements urbains, au-delà du logement, est une voie à emprunter.

Ce parc est très présent sur le territoire et en tout cas marque fortement le paysage urbain.

Dans les commissions thématiques et territoriales, cette question n'a pas été clairement évoquée. Des entretiens avec les bailleurs sociaux et les acteurs locaux de l'habitat ont été nécessaires. Les opérateurs publics font part de stratégies complexes à mettre en œuvre et d'une programmation pluriannuelle ambitieuse (soit en renouvellement, soit en nouveaux programmes) mais savent que les opérations ont des coûts très élevés qui se traduisent par des prix locatifs de sortie supérieurs (avec une qualité nettement meilleure toutefois) à ceux proposés par le secteur marchand. Les opérateurs privés capables de produire des opérations lourdes sont absents du territoire.

- Quartiers péri-centraux en limite des centres urbains anciens : espaces bien situés et offrant de nombreuses aménités (notamment des commerces à proximité) et attraités (notamment des jardins) ; l'évolution de ces quartiers jusqu'ici faiblement impactés par le vieillissement et le dépeuplement est un élément déterminant pour les villes et leurs aires d'influence.

Dans les commissions thématiques et territoriales cette question a été amplement évoquée notamment à propos de la ville de Castres. Les élus jugent que ces espaces et leur devenir / renouvellement démographique ont une importance stratégique majeure.

- Habitat rural traditionnel : implanté en zone rurale sur les limites villageoises et bien inscrits dans les trames paysagères (l'exemple d'Escoussens), il offre des perspectives intéressantes pour des projets de vie en milieu rural. Il est à distinguer du mitage qui désigne le grignotage par des constructions ex nihilo de nouveaux espaces jusqu'ici non urbanisés.

Dans les commissions thématiques et territoriales cette question a été amplement évoquée au travers du prisme paysager et identitaire. Les élus estiment que la typicité des constructions/réhabilitations et leur bonne insertion dans les paysages sont des exigences légitimes. Cette question rejoint également celle des hameaux et de leurs perspectives d'évolution. Sur ce dernier point, l'expression des élus a été plutôt faible.

- Quartiers résidentiels pavillonnaires (St Affrique, Caucalières) : ces quartiers sont dominés par le produit « maison individuelle ». Ce type de « quartier » a constitué le mode de croissance urbaine dominant constaté depuis les années 70-80.

Il a d'abord concerné les « périphéries urbaines » à proprement parler (Valdurenque, Payrin, Pont de l'Arn) puis ensuite la zone Est de la plaine du Sor, proche de Castres, autour de Saix et Soual notamment.

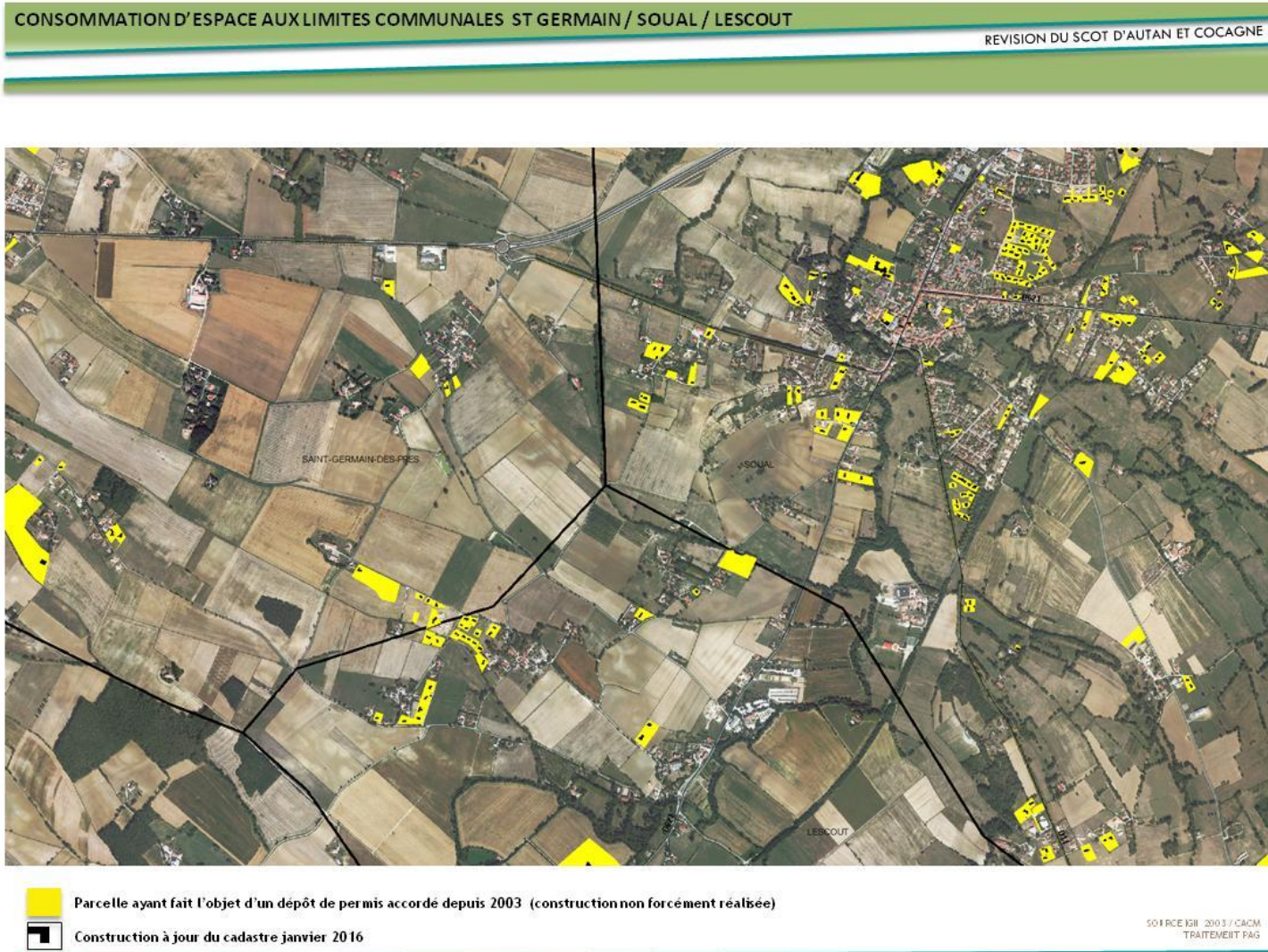
Le mouvement a continué mais avec des logiques différentes : une logique purement périurbaine (Saint-Germain-des-Prés en est un bon exemple avec urbanisations linéaires le long des axes secondaires qui irriguent l'espace local) ; une logique d'offre urbaine pour regagner une population qui a les moyens de construire : cette offre est plutôt implantée en ville, soit essentiellement dans des opérations purement résidentielles (En Payrin, Saint Hyppolite, Clos Servat, ...).

Dans les commissions thématiques et territoriales cette question a été amplement évoquée et sur un mode contrasté : certains élus mettent en avant les nombreux problèmes inhérents à ce type d'habitat (intégration sociale de la population, intégration paysagère, monoproduction, coûts induits pour la collectivité, nécessité de nouveaux investissements non prévus, questions environnementales, écologiques et paysagères/agricoles) d'autres élus estimant qu'il faut pouvoir garantir un développement équilibré et maîtrisé de leur territoire et permettre donc de nouvelles installations/constructions sans quoi c'est la « mort du village ». La question est entière de savoir trouver le bon modèle à proposer pour composer et porter des opérations de qualité !

- Projets d'extension urbaine mixte (exemple de Saix) : quartier d'extension urbaine avec un programme mêlant plusieurs types d'habitat réalisé par Maisons Claires. L'opération est composée de : 15 logements individuels (maisons individuelles îlot central : 11 villas R+1 & 4 villas RDC – 15 places de stationnement) – de 65 à 105 m² et de 25 logements collectifs et 1 plateau d'activités (commerces vides) répartis en 4 bâtiments, comportant 5 T2 et 20 T3. Les T2 ont une surface de 50 m² environ, les T3 de 65 m² environ.

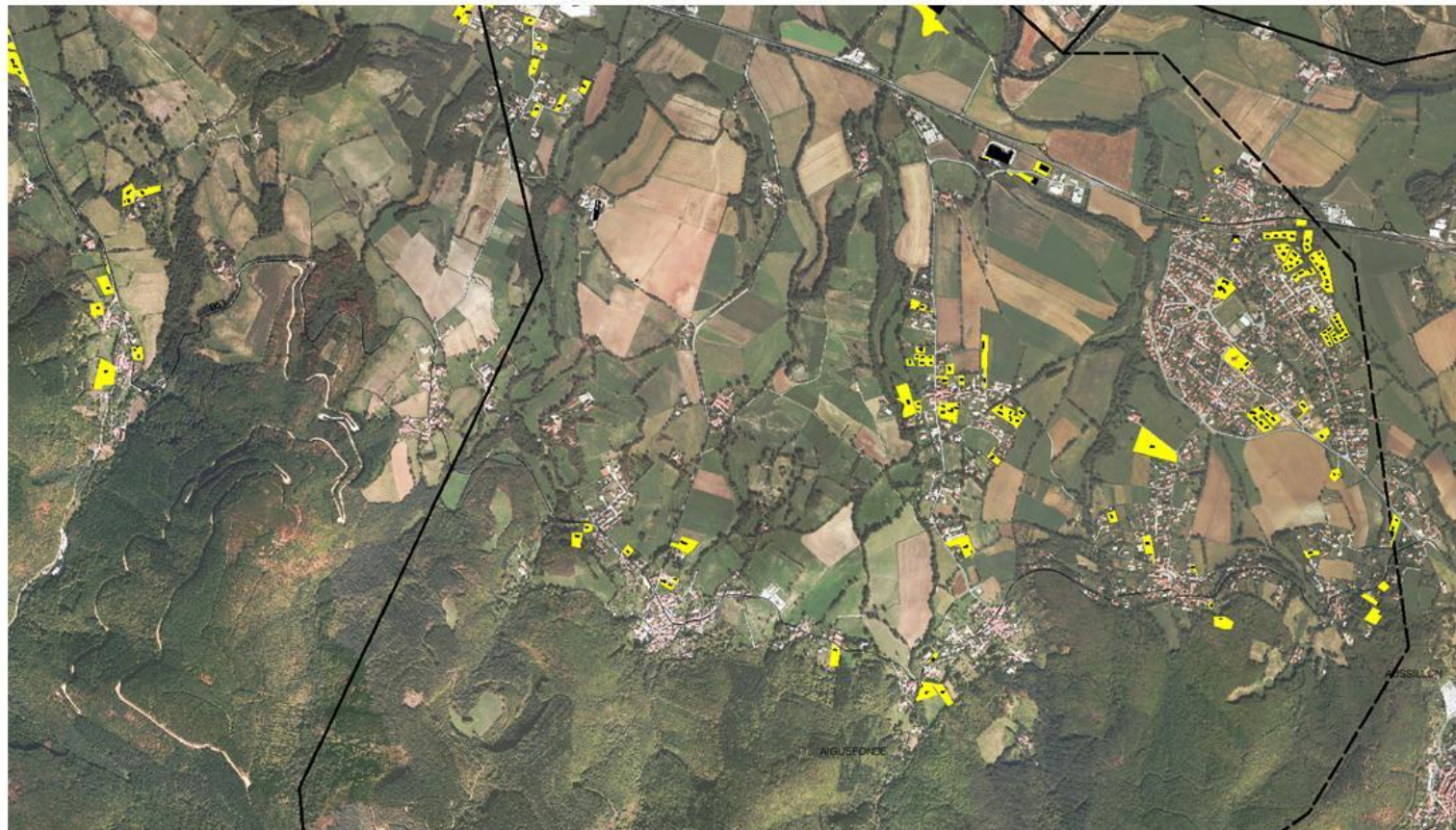
Dans les commissions thématiques et territoriales cette question a été évoquée en ce qu'elle permet aux jeunes et aux personnes âgées autonomes de trouver des lieux de vie adaptés à leurs besoins et leurs moyens. Les élus ayant largement évoqué l'adéquation globale entre l'habitat et d'autres fonctions urbaines nécessaires à la vie quotidienne.


3. La consommation d'espace : un peu, mais un peu partout et surtout tout le temps jusqu'à l'arrêt brutal...




CONSOMMATION D'ESPACE AIGUEFONDE / HAUTEURS DE LABRUGUIERE

REVISION DU SCOT D'AUTAN ET COCAGNE



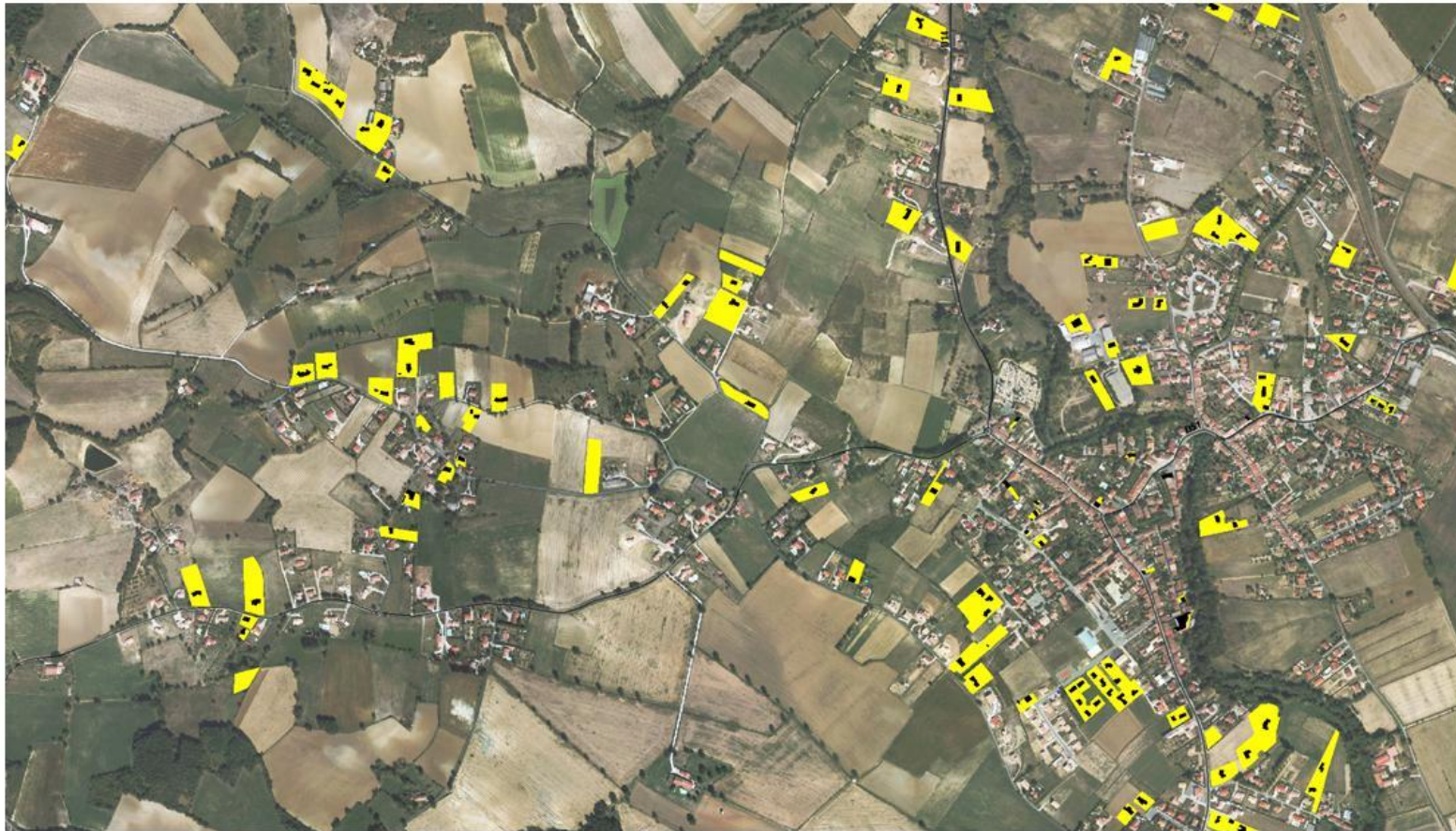
 Parcelle ayant fait l'objet d'un dépôt de permis accordé depuis 2003 (construction non forcément réalisée)


 Construction à jour du cadastre janvier 2016

SOURCE IGN 2003 / CACM
TRAITEMENT FAG

CONSOMMATION D'ESPACE SEMALENS

REVISION DU SCOT D'AUTAN ET COCAGNE



 Parcelle ayant fait l'objet d'un dépôt de permis accordé depuis 2003 (construction non forcément réalisée)

 Construction à jour du cadastre janvier 2016

SOURCE IGM - 2010 3 / CACM
TRAITEMENT PAG

HISTORIQUE RECENT DES CONSTRUCTIONS

REVISION DU SCOT D'AUTAN ET COCAGNE

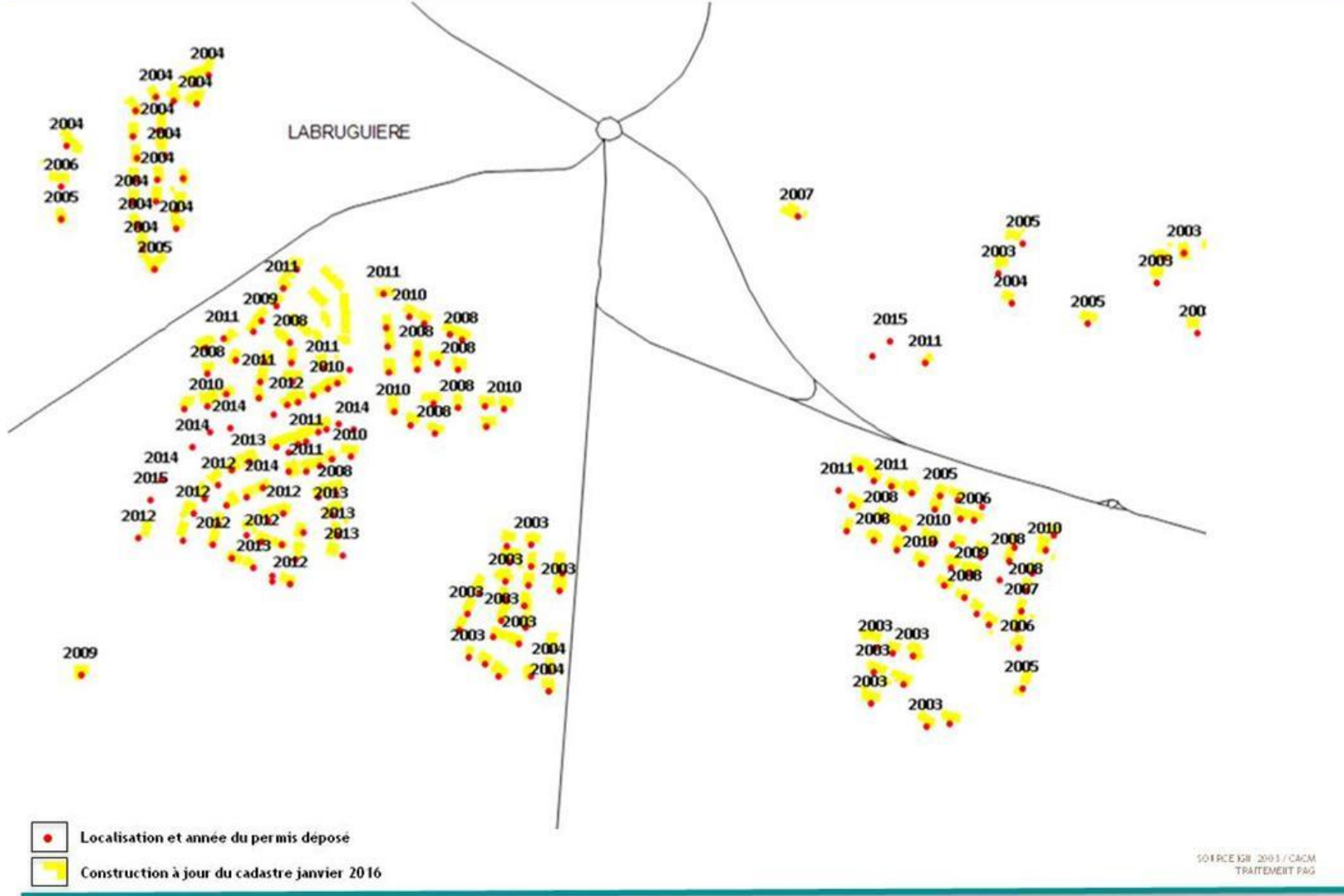
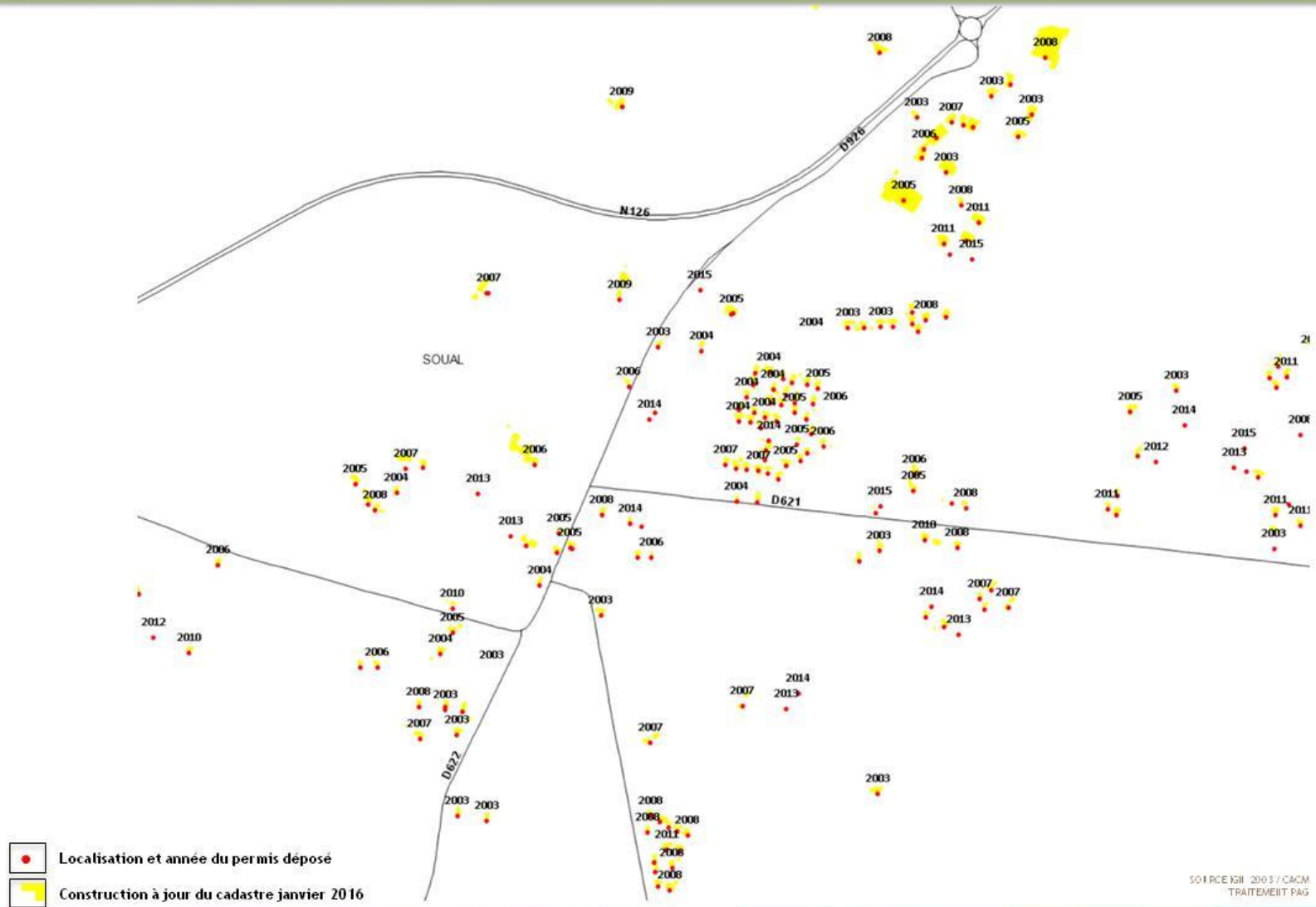


Figure 22, Figure 23, Figure 24 : LA CONSOMMATION D'ESPACE, FORTE SURTOUT AU MILIEU DES ANNEES 2000

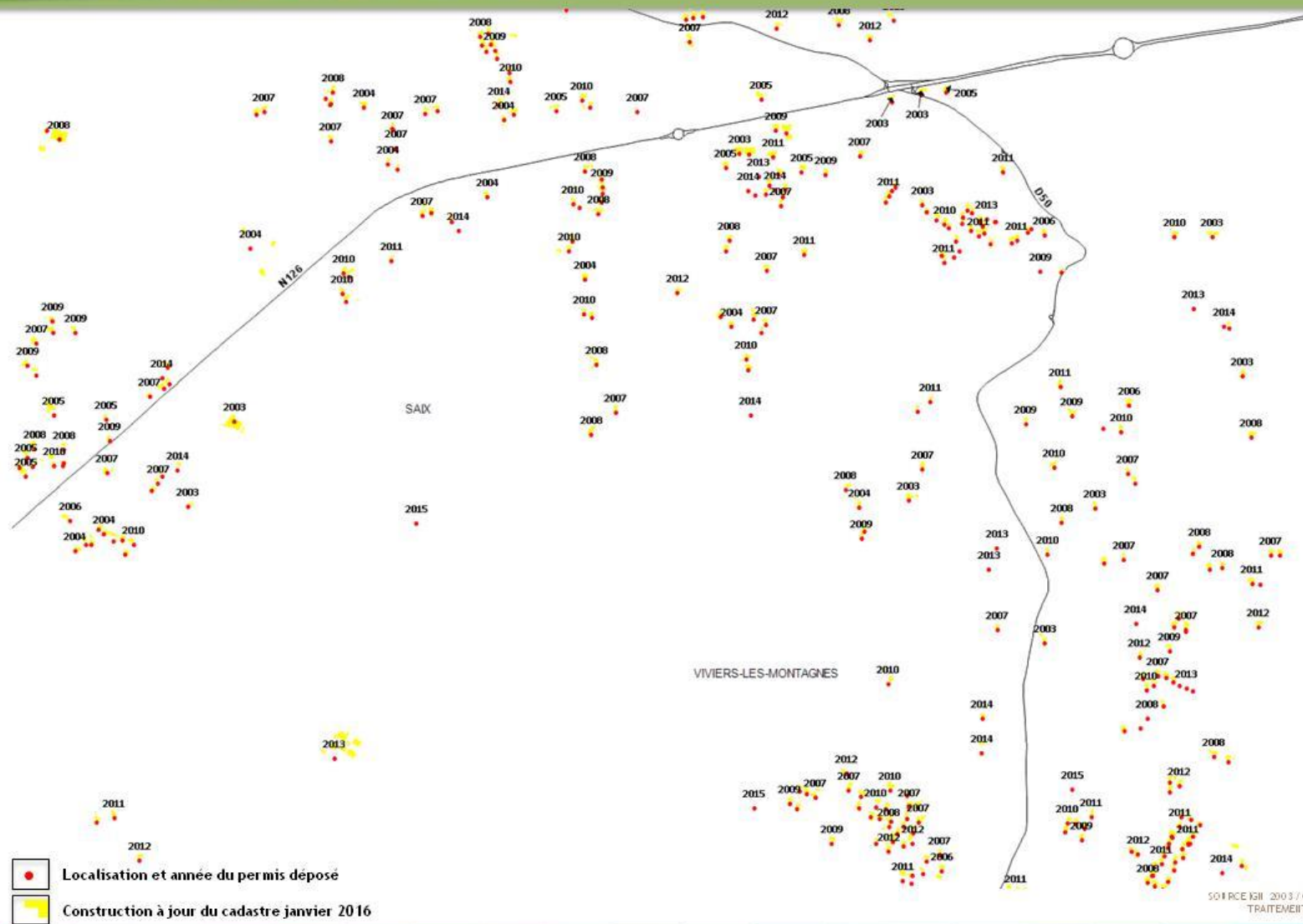
HISTORIQUE RECENT DES CONSTRUCTIONS

REVISION DU SCOT D'AUTAN ET COCAGNE



HISTORIQUE RECENT DES CONSTRUCTIONS

REVISION DU SCOT D'AUTAN ET COCAGNE



Sur le plan temporel, le nombre de permis de construire a considérablement chuté depuis les années 2008, certaines communes n'ayant eu aucun dépôt de permis: (la source « permis de construire » mise à disposition par la CACM donnera des chiffres globaux pour le bilan qui doit intervenir lors de l'arrêt du SCoT).

Différents constats peuvent être posés dès à présent :

- Un net ralentissement de l'activité de construction sur l'ensemble du territoire.

La construction a nettement baissé depuis 2008-2010 et encore plus fortement depuis 2012. L'arrêt de la périurbanisation métropolitaine constitue une partie de l'explication, la crise économique et la baisse de l'activité de crédit couplé localement à la présence de nombreux bien en attente de vente (643 maisons et 230 appartements recensés par les agences immobilières) constitue localement une autre. A noter toutefois que les lotissements libres récents sur la CACM rencontrent un certain succès, signal possible d'un retour vers la ville (mais dans la maison tout de même).

- L'essentiel de la construction et de l'étalement urbain s'est passé avant les années 2010, encouragés probablement par les déviations routières réalisées, notamment celle de Soual.

En ce sens, les constats dressés par le SCoT approuvé en 2012 décrivaient plus des tendances passées que des processus contemporains (urbanisations linéaires, grignotage des terres agricoles...). Il est probable que la dynamique démographique plutôt endogène se traduise à terme par l'accroissement numérique et surfacique d'un parc immobilier sans repreneurs (ou difficilement mutables). Le devenir des espaces peu denses et urbanisés en mode diffus / linéaire est une grande question du SCoT.

Sur le plan spatial, la consommation d'espace a essentiellement affecté l'espace agricole mais la relation de causalité/antériorité entre le recul de l'agriculture et l'urbanisation des sols est ici difficile à établir. On voit en effet bien souvent que les espaces construits l'ont été en marges et à partir de foyers initiaux préexistants notamment dans des plaines où la perturbation du système agraire est probablement autant une conséquence qu'une cause de « l'étalement urbain ».

On notera que le vecteur routier par un réseau primaire bien hiérarchisé vers des multiples voies secondaires ou d'accès a permis de **diffuser** l'urbanisation un peu partout (quelques fois à proximité des centres et bien souvent en « peaux de léopard »). Ceci explique pour une large part la cartographie de la densité de population. Cela est également dû au fait que les politiques communales (voire intercommunales) d'urbanisme se sont globalement inscrites dans les périmètres institutionnels qui n'ont pas jusqu'ici permis de traiter de ces questions à une échelle plus large.

4. La consommation d'espace et l'occupation du sol selon la source Corinne Land Cover

MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

L'occupation du sol est issue de la base de données Corine Land Cover.

Corine Land Cover est un produit récurrent élaboré dans le cadre du programme Européen CORINE. Il s'agit d'un produit exploitable au 1/100 000ème réalisé par photo-interprétation d'images satellitaires SPOT et/ou LANDSAT prises en 1990, 2000 et 2006. L'occupation du sol est caractérisée par une affectation typologique à des unités homogènes dans leur structure physique et fonctionnelle : CLC fournit 44 postes distincts d'occupation du sol selon une nomenclature à trois niveaux hiérarchiques.

De par le mode même de production, les zones urbanisées de moins de 25 ha (petits villages ou hameaux) ne sont pas prises en compte dans le produit de base. De même, dans le tissu urbain discontinu, les petites surfaces agricoles ou naturelles ou encore les parcs d'agrément inférieurs à 25 ha ne sont pas non plus pris en compte. Ainsi par nature, CLC surestime les surfaces urbanisées dans les « grosses » agglomérations et en revanche il les sous-estime dans les espaces peu denses. Par conséquent, le produit CLC donne surtout une information intéressante en termes de spatialisation : des occupations du sol dans les territoires ; des changements des unités de plus de 25 ha (cela n'est pas sans poser des problèmes car de nouvelles surfaces apparaissent en 2012, surfaces existantes en 2006 mais non représentées car inférieures à 25 ha). Sur les unités larges, CLC renseigne sur les évolutions des fronts d'urbanisation que l'on pourra quantifier de façon spatiale. En revanche l'information ne sera pas connue et donc sera biaisée pour les expansions de tache urbaine au sein des petites unités (villages et hameaux) principalement dans les territoires ruraux et dans les franges périurbaines. Malgré ces limites, CLC est la seule donnée mobilisable permettant de quantifier les évolutions des espaces agricoles, des espaces naturels et forestiers sur la période 2006-2012. Elle est donc utilisée pour décrire l'évolution de l'occupation du sol à l'échelle du SCoT.

● LES GRANDS POSTES D'OCCUPATION DU SOL

Nous définirons comment se répartit l'occupation du sol par grands ensembles puis nous zoomerons sur les espaces artificialisés, l'habitat, l'activité, les réseaux de transport et les espaces verts.

En 2012, sur les 941 km² du territoire du SCoT Autan et Cocagne :

- 94 % sont des espaces non artificialisés (884 km²).
- les espaces agricoles occupent 73 % du territoire du SCoT (plus de 10 fois les espaces non artificialisés)
- les espaces naturels représentent un peu plus de 20 % des espaces non artificialisés (21 % du territoire).

Ces chiffres relativement proches cachent en réalité une répartition très tranchée des espaces agricoles et des espaces naturels sur le territoire en 2013. La majorité des seconds se situent à l'Est et au Sud, alors que le centre et l'Ouest est caractérisé par les espaces agricoles. Les terres arables occupent une part prépondérante des espaces agricoles (253 km² soit 37 % de ceux-ci).

La surface d'espaces non artificialisés par habitant du SCoT Autan et Cocagne est de 8 372,70 m² en 2012. Les espaces artificialisés, bien que minoritaires, occupent tout de même une superficie de 57 km² en 2012 (6 % de l'ensemble du territoire), soit une surface de 543 m² par habitant.

● L'ORGANISATION DES ESPACES URBANISES

Les 57 km² d'espaces urbanisés sont majoritairement concentrés autour des villes de Castres et de Mazamet. On note également un émiettement fort de petites tâches urbaines sur tout le territoire.

Les espaces urbanisés sont majoritairement liés à l'habitat, ce dernier occupant 75 % des espaces urbanisés et 5 % de l'ensemble du SCoT. Viennent ensuite les zones industrielles et commerciales (1%), les grands réseaux de transport (0,1 %). Un peu plus de 90 % des territoires artificialisés sont occupés par ces deux premiers espaces, soit 52 km².

En 2012, pour un habitant du SCoT Autan et Cocagne, ce sont 543 m² qui étaient artificialisés dont :

- 409 m² pour l'habitat
- 85 m² pour les activités
- 10 m² pour les grands réseaux de communications

En complément de la population, il est intéressant d'observer la surface artificialisée par ménage. En 2012, chaque ménage disposait de 1 222 m² d'espaces artificialisés dont 921 m² pour l'habitat.

L'emploi est également un facteur d'artificialisation du territoire: chaque emploi du territoire du SCoT en 2012 correspond à 222 m² de surfaces dédiées aux activités. Il va de soi que cette approche est réductrice, une majorité des emplois se situent sans le tissu urbain et non dans les zones dédiées aux activités.

En ajoutant le nombre d'emploi au nombre d'habitant, il est possible de comprendre plus finement la surface artificialisée que requiert le développement du territoire en 2012. Ainsi chaque habitant + emploi équivaut à une surface de 392 m² d'espaces artificialisées en 2012, dont 75% est de l'habitat et des activités (289 m²).

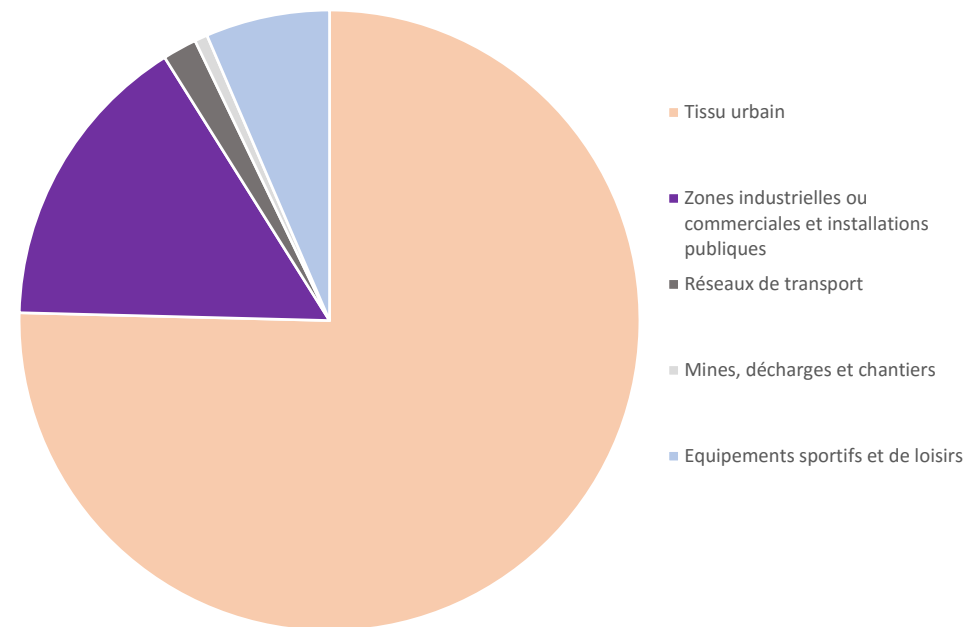


Figure 25 : REPARTITION DES ESPACES URBANISES (SOURCE: CORINE LAND COVER)

● ENVIRON 150 HECTARES CONSOMMES DEPUIS 2006 DONT LA MOITIE POUR DES CHANTIERS

Les surfaces artificialisées en 2012 sont logiquement plus importantes qu'en 2006. Cette croissance de 154 nouveaux hectares, équivaut à une progression de 3 % pendant la période.

En 6 ans, ce sont 154 hectares d'espaces non artificialisés qui ont été consommés par de l'urbain soit 0.2 % du territoire du SCoT Autan et Cocagne. C'est un peu moins que l'équivalent d'un tiers de la superficie de la commune de Lagarrigue (480 ha) qui a été urbanisée.

Près de 25 hectares d'espaces non artificialisés ont été consommés par an. A ce rythme, l'équivalent de la surface moyenne d'une commune de l'Agglomération (environ 1 925 ha) serait consommé tous les soixante-dix-sept ans.

Cette consommation d'espace est faible mais elle se fait dans un contexte de perte de population pour le territoire du SCoT d'Autan et de Cocagne. Les surfaces de chantiers ont progressé de 71 hectares, alors que les surfaces dédiées à l'habitat et celles dédiées aux activités ont gagné respectivement 21 et 62 hectares.

Ces hausses montrent que l'artificialisation du sol est faible et donc que le territoire du SCoT d'Autan et de Cocagne est peu consommateur d'espace sur la période 2006-2012. Elle reste cependant existante avec un **taux de croissance annuel de 0,46%, taux largement supérieur à celui de la population (-3 %)**.

Pour l'Agence Européenne, cette différence exprime un étalement urbain sur le territoire du SCoT Autan et Cocagne. Néanmoins, il faut relativiser ce phénomène: la prise en compte du taux annuel d'évolution des ménages (0,45 %) en lieu et place de celui de la population permet d'observer que l'évolution des espaces artificialisés répond pour partie aux besoins induits par la hausse des ménages (que l'on peut expliquer par la décohérence des ménages, la hausse des familles monoparentales, les familles recomposées...). Dans ce cas, l'étalement urbain apparaît moins important.

Une des conséquences de cet accroissement des zones artificialisées bien plus rapide que l'accroissement de la population est une **légère baisse de la densité de population** à la surface artificialisée en 2012 par rapport à 2006. Elle passe de 19,02 habitants par hectare en 2006 à 18,43 habitants par hectare en 2010.

A *contrario* si le calcul est réalisé par ménage, la densité stagne à 8,18 ménages par ha 4. La hausse du nombre de ménages sur la période explique ce phénomène.

C. LES SERVICES A LA POPULATION : SUFFISANTS ! FRAGILES ?

1. Constats généraux

● L'ARMATURE DES SERVICES DE PROXIMITE* SUR LE TERRITOIRE DU SCOT AUTAN ET COCAGNE

*Services pouvant relever d'un usage quasi-quotidien : école élémentaire, médecin généraliste, boulangerie, agence postale, boucherie, coiffeur, épicerie ...

La représentation cartographique de la diversité des services présents/accessibles révèle :

- Des disparités somme toute normale entre les communes quant à la diversité des services présents sur place ou accessibles.
- Des corrélations inégales entre la présence de services de proximité et les dynamiques démographiques. Certaines communes typiquement périurbaines gagnent des habitants alors que leur propre niveau de services est faible. D'autres communes avec des services bien présents perdent au contraire beaucoup d'habitants, ce qui ne manquera pas de soulever la question du devenir de certains services.
- La proximité avec un pôle assurant les services minimums de proximité où que l'on soit sur le territoire.

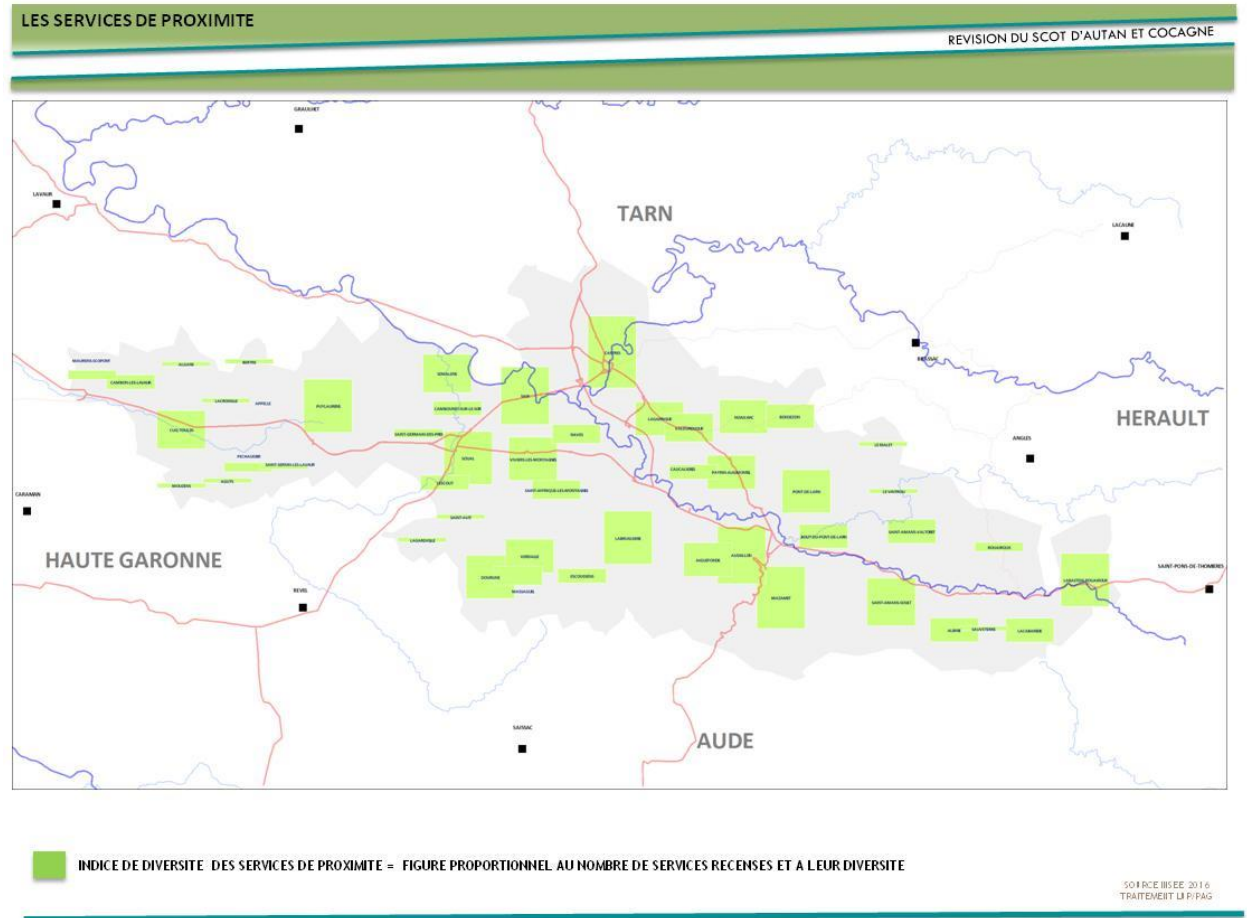


Figure 26 : DES SERVICES ET EQUIPEMENTS DE PROXIMITE AMPLEMENT PRESENTS

A noter que les dynamiques locales sont divergentes : certaines municipalités assument à présent des charges relatives aux missions jadis dévolues au Service Public (cas de Labastide par exemple) ; dans certaines localités les tentatives de fixer/attirer le petit commerce ont, soit échouer soit rencontrer des difficultés non encore résolues (des cas ont été évoqués dans les commissions thématiques et territoriales).

Dans l'ensemble toutefois tous les habitants du territoire bénéficient d'un accès facilité aux services de proximité (voir plus loin : zoom sur les maisons de santé). Bien que de fortes disparités existent entre les communes, aucune zone du territoire ne peut être qualifiée d'isolée des services minimums.

● L'ARMATURE DES SERVICES A MOYENNE PORTEE* SUR LE TERRITOIRE DU SCOT AUTAN ET COCAGNE

* Services relevant d'un usage régulier (ex : hebdomadaire) et pouvant justifier un déplacement de ~ 1/2h : Services aux adultes handicapés, Infirmier, urgences, pharmacie, kinésithérapeute, piscine, réparation automobile, aide sociale à l'enfance, salle de sport, collège, agence immobilière, centre de formation d'apprentis, cinéma ...

La représentation cartographique de la diversité des services présents/accessibles sur chacune des communes révèle :

- Le niveau globalement important de services à portée moyenne dans le « Sud Tarn » (entre Lavaur et Graulhet par exemple il y a peu de communes qui émergent. Entre Caraman et Revel également... sans parler des espaces véritablement montagnards dans lesquels une seule polarité apparaît);
- Le rôle majeur de Castres sur le territoire;

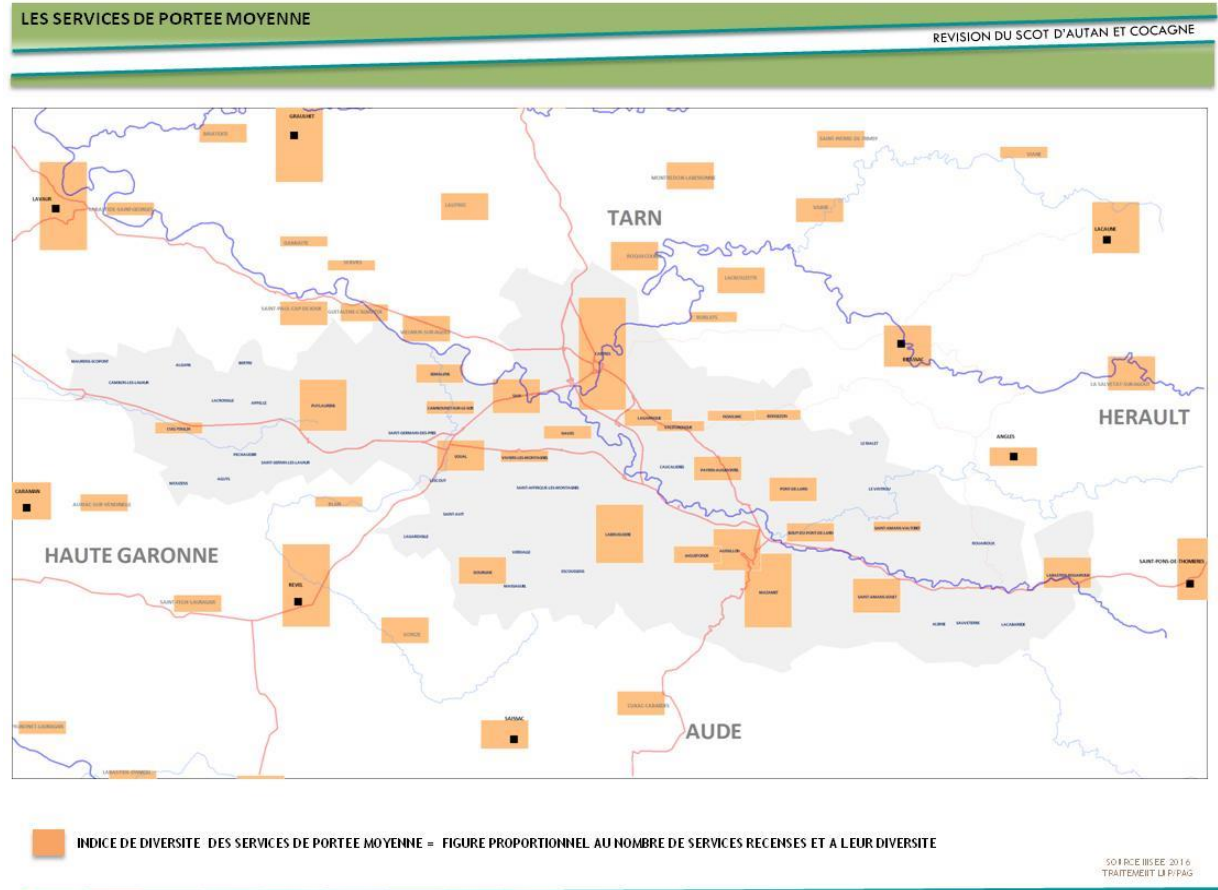


Figure 27 : DES SERVICES DE MOYENNE GAMME QUI DESSINENT UN ESPACE FAIBLEMENT HIERARCHISE

- Le rôle déterminant de communes assurant un rôle de position intermédiaire dans l'accès aux services de gamme moyenne : Mazamet, Labruguière, Puylaurens ;
- Les interfaces au Nord-est et Sud-est du territoire du SCoT avec des pôles externes : Lavaur, St Pons, Revel.

L'armature des services de gamme moyenne permet à la population d'accéder relativement facilement à cette offre sur l'ensemble du territoire.

● L'ARMATURE DES SERVICES A LARGE PORTEE* SUR LE TERRITOIRE DU SCOT AUTAN ET COCAGNE

* Services pour lesquels l'usage est occasionnel voire exceptionnel et peut justifier un long déplacement : Tribunal, université, médecins spécialistes, chirurgie spécialisée, centre de formation ...

La représentation cartographique des services à large portée révèle une accessibilité qui se joue à l'échelle régionale, dans cet ensemble :

- Le territoire du SCoT bénéficie de la présence de Castres, très bien dotée et bien positionnée à l'échelle régionale;
- Une relative proximité avec la capitale régionale (mais aussi avec Béziers/Montpellier ou Carcassonne via Castelnaudary pour la partie proche du revelois) permettant un accès aux services exceptionnels;
- Le territoire du SCoT présente des logiques d'agglomérations, en rassemblant des services à large portée sur plusieurs communes du bi-pôle Castres-Mazamet.

L'armature des services de large portée intègre le périmètre du SCoT dans une perspective beaucoup plus large tant Castres apparaît comme un point dominant dans l'espace alentour.

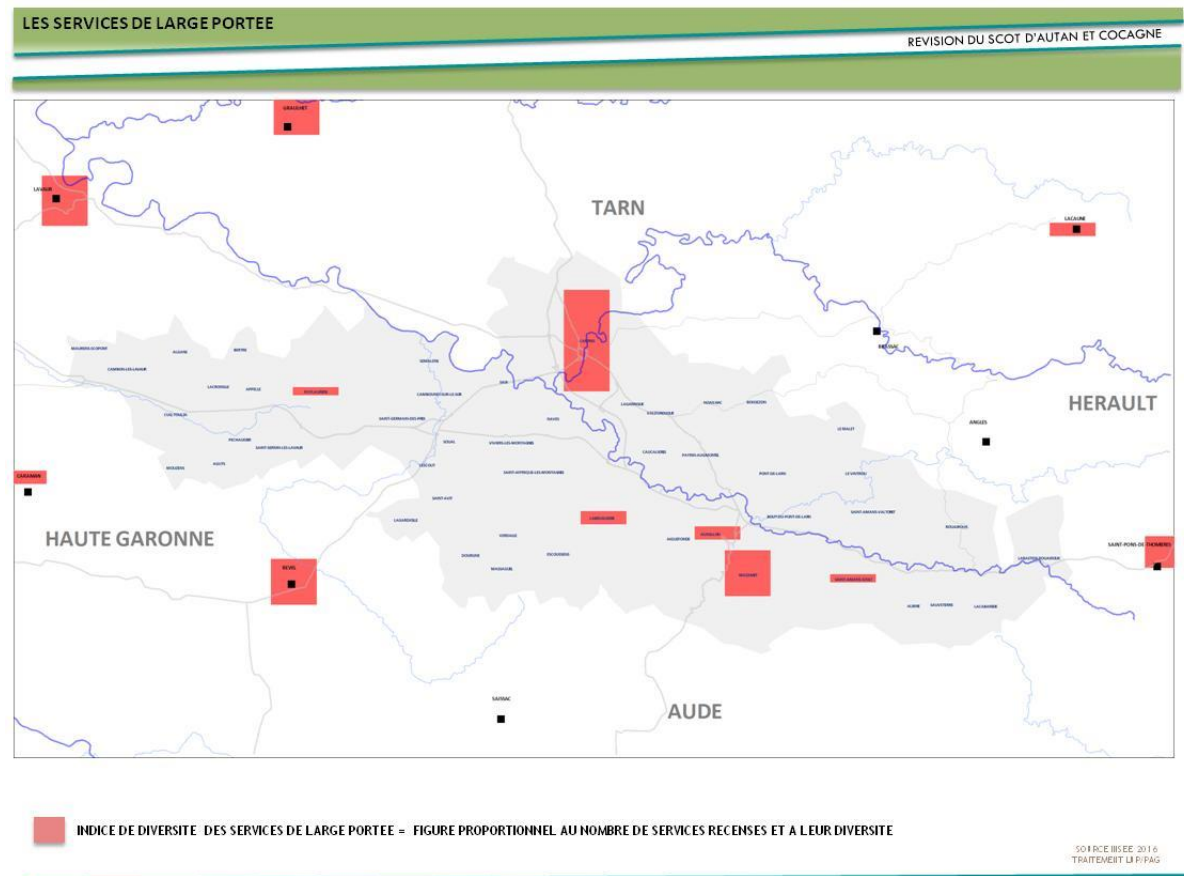
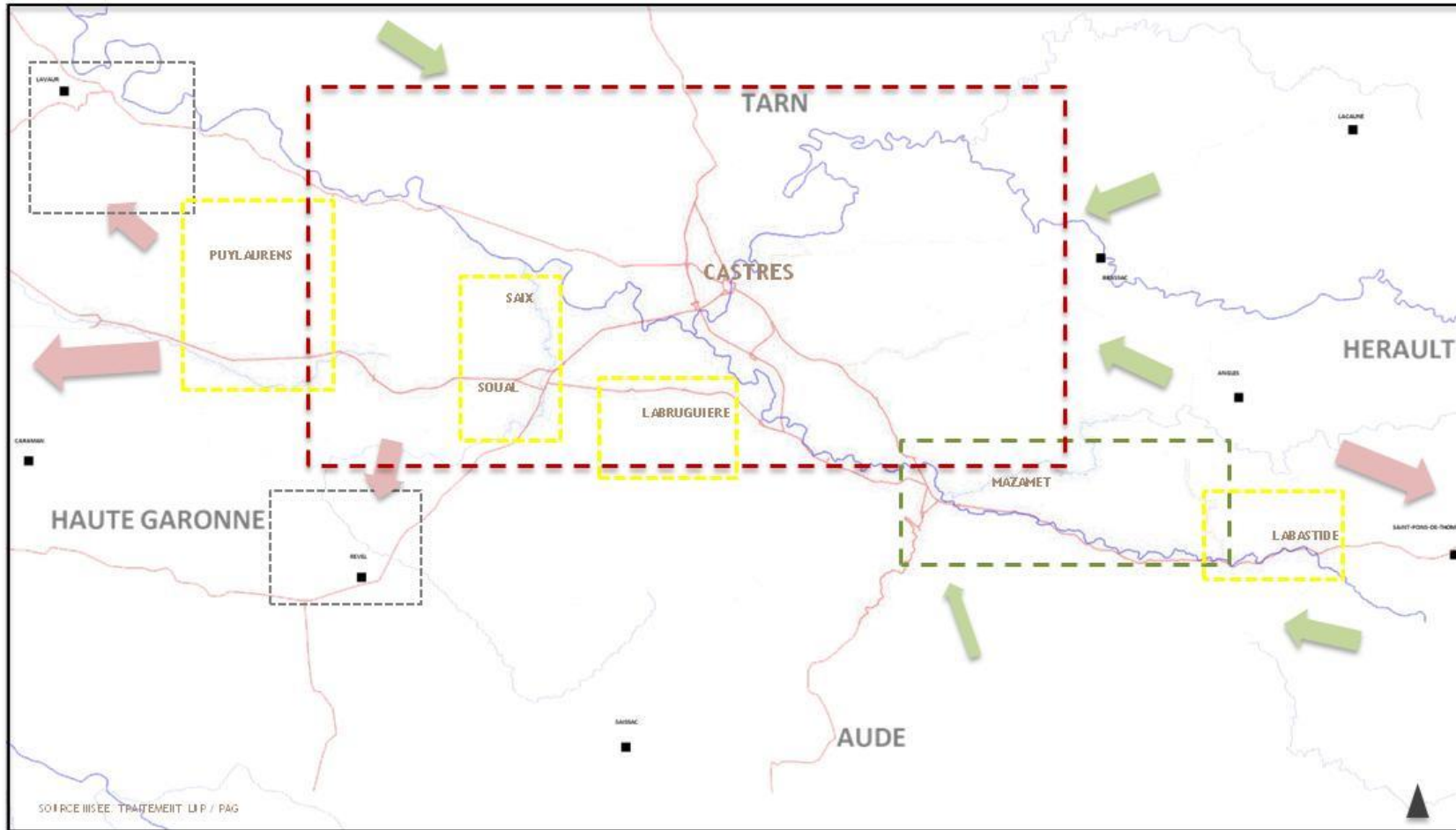


Figure 28 : LES SERVICES DE LARGE PORTEE, UNE HIERARCHIE CLAIRE

SYNTHESE DE LA STRUCTURATION DU TERRITOIRE PAR LES EQUIPEMENTS ET SERVICES

REVISION DU SCOT D'AUTAN ET COCAGNE



POLARITES

- PRINCIPALE
- SECONDAIRE
- RELAIS OU LOCALE
- EXTRA-LOCALE AVEC POLARISATION DES MARGES

← INFLUENCE DE POLARITES URBAINES EXTERNES [TOULOUSE / BEZIERS...]

← EFFETS DE POLARISATION EXERCÉ SUR DES ESPACES PROCHES

AMENIS – BIOTOPE - CRP **Figure 29 : DES HIERARCHIES EVIDENTES ET EMBOITEES**

2. Focus sur certains équipements particuliers

● LES MAISONS DE SANTE : UN ENJEU D'ACCES AU SOIN ET D'EQUILIBRE TERRITORIAL

Le territoire du SCoT garde une bonne accessibilité aux services de santé même dans les communes les plus rurales, où l'installation spontanée de médecin est peu aisée, grâce notamment à des politiques publiques d'équipements en maison de santé, rassemblant plusieurs praticiens. Deux exemples très différents sur le territoire incarnent les deux problématiques principales auxquelles l'offre de santé peut être confrontée.

La maison de santé de la Haute Vallée du Thoré inaugurée en 2015 correspond à un besoin de **fixation des praticiens dans une zone fragile ainsi que l'apport d'un service de meilleure qualité**. La maison de santé accueille aujourd'hui 18 professionnels aux profils divers : 2 médecins généralistes, 3 internes, 8 infirmières, 1 kinésithérapeute, 1 sage-femme, 1 psychologue, 1 pédicure-podologue. Ce projet répond à un besoin de conforter l'offre en santé en finançant un équipement offrant un cadre d'installation facilité pour les médecins. Le financement du projet est donc public : Europe, Etat, Région, Département et bien sûr la CCHVT. Le portage du projet est mené conjointement entre la CCHVT, les professionnels de santé du secteur et les organismes de santé locaux.

La maison de santé Dourgne-Vardalle est en cours de réalisation. Le rôle de ces équipements, en plus de la question de l'accès au soin, relève d'autres enjeux d'équilibre territorial et est également facteur du dynamisme des bourgs et des autres communes.

● LES SERVICES ET EQUIPEMENTS CULTURELS : UN ROLE MAJEUR MAIS INSUFFISAMMENT CONNU

L'offre culturelle sur le territoire, en matière de salle de spectacle (théâtre, concert ...) et de cinémas présentant une programmation à l'année est située essentiellement sur les communes de Castres et Mazamet (l'exception étant Labruguière), qui possèdent chacune des équipements structurants pour le territoire : Espace Apollo à Mazamet, théâtre municipal de Castres ... sans oublier certains équipements pouvant avoir également une fonction touristique, comme le musée Goya ou l'Archéopole à Castres.

LA DÉPÊCHE

La Dépêche du Midi
Tarn Castres
Locale, vendredi 23 janvier 2015, p. 27

Vallée du thoré

La maison de santé ouverte aux patients

Depuis le 12 janvier dernier, plusieurs professionnels de santé exercent dans les locaux de la maison de santé pluridisciplinaire de la communauté de communes Haute Vallée du Thoré au 2, avenue Marie-Curie (près du centre d'incendie et de secours). C'est le cas des docteurs Marie-Christine et Claude Corbaz, des infirmières, du kinésithérapeute (présent l'après-midi du lundi au vendredi), de la sage-femme (permanence le lundi après-midi), de la pédicure-podologue (permanence le mardi après-midi) et de la psychologue (permanence le mercredi après-midi). Dans les jours et les semaines qui viennent, les autres professionnels s'installeront à leur tour : psychiatre, aide-médoco-psychologique, intervenants extérieurs, etc.

Peu à peu, la MSP prend vie. Elle disposera très prochainement d'un dispositif de télé-médecine sécurisée mettant définitivement fin à l'isolement des professionnels sur ce territoire situé à près d'une heure du centre hospitalier le plus proche, celui du Pays d'Autan. Les patients, pour leur part, découvrent la MSP, son fonctionnement et constatent avec soulagement et satisfaction la fonctionnalité de la structure qui éloigne définitivement le spectre du désert médical.

LA DÉPÊCHE

La Dépêche du Midi
Tarn Castres
Locale, samedi 6 juin 2015, p. 26

Mazamet aussillon
Labastide-Rouairoux

Le comité textile indissociable du musée

Ils (elles) sont une vingtaine de membres, tous très impliqués dans le quotidien du musée départemental du textile. Anciens ouvriers, employés ou cadres de l'industrie textile pour la plupart, ils assurent l'entretien, les dépannages et éventuellement le montage des machines présentées au public sur le parcours permanent. Comme les 2 métiers à tisser qu'ils ont montés l'hiver dernier au sujet desquels Patrick Salvan, directeur du musée, affirmait : « Sans le comité, nous n'aurions pas envisagé de le faire. » Ils sont aussi présents pour accueillir les visiteurs avec qui ils évoquent volontiers leurs souvenirs professionnels. Ils font également fonctionner les diverses machines à leur intention en maintes occasions. Lors de l'assemblée générale, le président Eugène Viata évoquait la convivialité au sein de l'association, renforcée chaque année par une sortie offerte aux membres : une journée de découvertes dans notre région avec visite de musées, d'entreprises et un repas partagé.

Le musée travaille actuellement sur un projet pédagogique avec les écoles du Réseau d'écoles rurales de la haute vallée du Thoré. Les huit classes participantes doivent « habiller » un mouton dont la structure métallique leur a été confiée par le musée. Vendredi 12 juin, à 18h30, le « troupeau » au grand complet sera accueilli au musée au son de l'accordéon en présence des enseignants, des élèves et de nombreux invités dont les membres du comité textile. Puis viendra le vernissage de l'exposition temporaire « Design : regards poétiques sur l'innovation textile, Florence Bournonville » samedi 20 juin suivie tout au long du week-end de nombreuses animations : table ronde, spectacle de danse, etc. Là encore, ils seront présents le jour J et même avant puisque certains d'entre eux participeront aux répétitions de la chorégraphie sur fond de bruits de machines textiles : un bel hommage à cette industrie qui a bercé la vie du village durant plus d'un siècle.

Bien que les communes du territoire situées hors des villes principales (Castres et Mazamet, exception faite de Labruguière) ne disposent pas d'une offre conséquente, des structures moins visibles et plus modestes assurent la diffusion et le soutien à la création sur le territoire. L'important maillage culturel du territoire constitue un appui pouvant faire office d'offre culture satisfaisante. La MJC de Labruguière constitue un exemple intéressant en offrant parallèlement aux activités jeunesse une programmation culturelle régulière.

QUELQUES EVENEMENTS CULTURELS A L'AGENDA

Actualités des associations

- Oh ! Jardins !
Association: Familles Rurales
- Danse country
Association: Familles Rurales
- Danses collectives et traditionnelles
Association: Générations mouvement - Les aînés ruraux de Puylaurens
- Jeux de Cartes et Société
Association: Générations mouvement - Les aînés ruraux de Puylaurens
- Pétanque
Association: Générations mouvement - Les aînés ruraux de Puylaurens



- ACCUEIL
- QUI SOMMES-NOUS
- ACTIVITÉS
- CULTURE ET ANIMATIONS
- ACTION JEUNESSE
- PHOTOS MJC
- ÇA S'EST PASSÉ
- ON PARLE DE NOUS
- AGENDA
- CONTACT

PRÉSENTATION

Les Statuts actuels de la MJC

Mille chœurs au regard 20^{ème} édition

ALBINE

MILLE CHŒURS POUR UN REGARD

VENDREDI 20 MARS

20 h 45
Salle des Fêtes

CONCERT

Avec

LA CLE DE SAÏX Saïx
L'ECHO DES ROCHERS Albine
ET SA CHORALE DES ENFANTS



► **L'AVENIR**
Genre : Drame
Lieu : Le rond point
Durée : 1h40
Version : VF
Réalisateur : Mia Hansen-Love
Acteurs : Isabelle Huppert

Nathalie est professeur de philosophie dans un lycée parisien. Passionnée par son travail, elle aime par-dessus tout transmettre son goût de la pensée. Mariée, deux enfants, elle partage sa vie entre sa famille, ses anciens élèves et sa mère, très possessive. Un jour, son mari lui annonce qu'il part vivre avec une autre femme. Confrontée à une liberté nouvelle, elle va réinventer sa vie.

Séances : ME 11 MAI 18.30
DI 22 MAI 18.30

[Voir la bande annonce](#)



► **ONCLE BERNARD. L'ANTI-LECON D'ECONOMIE**
Genre : Ciné-échange en partenariat avec l'Université pour tous
Lieu : Le rond point
Durée : 1h19
Version : VF
Réalisateur : Richard Brouillette

Bernard Moris, alias Oncle Bernard, a été assassiné lors de l'attentat perpétré contre Charlie-Hébdô, le 7 janvier 2015. Filmée en mars 2000 dans les locaux de l'hebdomadaire, cette entrevue nous restitue la verve chaleureuse et libre d'un penseur singulier. Une anti-leçon d'économie à bâtons rompus, rythmée par les changements de boîtes 16mm.

Séances :
ME 11 MAI 20.30
Avec Jean-François Senga, professeur agrégé de sciences économiques à l'Université Champollion

[Voir la bande annonce](#)

Labastide Rouairoux

Fête de la MUSIQUE

21 JUIN
Au Parc Municipal

VIDE GRENIER toute la journée. Organisation Ecole Rugby St Pons-Labastide
(Réservation stand : 06 15 15 47 14)

18h30 à 20h **SCENE LIBRE** avec chorales et musiciens

Vous souhaitez chanter, jouer de la musique : contactez le 05 63 98 01 26

19h00 **APÉRO ET TAPAS** (proposé par l'Office Animation Bastidien)

20h00 Concert avec **LES MUSARTS**, un duo plein de ressources aux musiques variées : jazz, swing, musette, traditionnel, jazz manouche, chansons françaises...



Association un déjeuner sur l'herbe

COURS D'ARTS PLASTIQUES

avec Elisabeth Delétang

Stages adultes mensuels
20h00-23h00.
Les dimanches et lundis
Tarif: 22€ le stage
+ adhésion annuelle à l'association: 12€.
Le matériel est fourni.

17 et 18 janvier.
17 et 18 février.
14 et 15 février.
13 et 14 mars.
17 et 18 avril.
22 et 23 mai.
19 et 20 juin.
3 et 4 juillet.

Salle Rose Barreau à Sémalons,
Renseignements et réservation :
06 52 84 04 91 - 07 83 94 73 97
Elisabeth - Barbara
1.dejeunersurherbe@gmail.com

Stages enfants / ados, Pour les vacances scolaires
Tarif: 20€ le stage
+ adhésion annuelle à l'association: 6€
Le matériel est fourni.

2016

Vacances d'hiver
Lundi 22 et Mardi 23 février
Lundi 10h-12h / 14h-16h,
Mardi 10h-12h.

Vacances de printemps
Lundi 25 et mardi 26 avril
Lundi 10h-12h,
Mardi 10h-16h, sortie prévue.

Vacances d'été
Mercredi 6 et jeudi 7 juillet
Mercredi 10h-12h / 14h-16h,
Jeudi 10h-12h.

Figure 30 : QUELQUES EVENEMENTS CULTURELS A L'AFFICHE

● **QUID DU NUMERIQUE ?**

Le haut débit joue un rôle extrêmement important au sein du territoire (voir chapitre sur l'économie) notamment en outil de la politique de l'économie de l'innovation (E-Santé très présente sur le Centre Hospitalier Intercommunal de la CACM).

Le haut débit est un élément discriminant dans le choix d'une localisation (habitat ou activité économique), et la couverture du territoire est hétérogène, comme pour la téléphonie mobile.

Le territoire est dépendant des investissements du département pour la fibre et des opérateurs pour la téléphonie. D'aucuns d'évoquer l'intérêt des lignes fixes, d'autres de préciser que chez les populations précaires, l'arbitrage fixe/mobile se fait en faveur du mobile pour ne payer qu'un abonnement.

Le THD existe le long de la voie verte mais il faudrait, selon les élus, le développer sur l'ensemble du territoire car il permet de maintenir les entreprises et d'en attirer d'autres. La CEPHEID demande notamment le THD pour rester sur le territoire.

Sur la Haute Vallée du Thoré, le haut débit est considéré comme un atout pour attirer les micro-entreprises et les personnes pratiquant le télétravail. Certains ménages ne pouvant, soit pour des raisons techniques, soit pour des raisons financières, souscrire simultanément des abonnements « triple play » et des abonnements de téléphonie mobile en 3 ou 4G.

LE NUMERIQUE : SDTAN ET POLITIQUE LOCALE

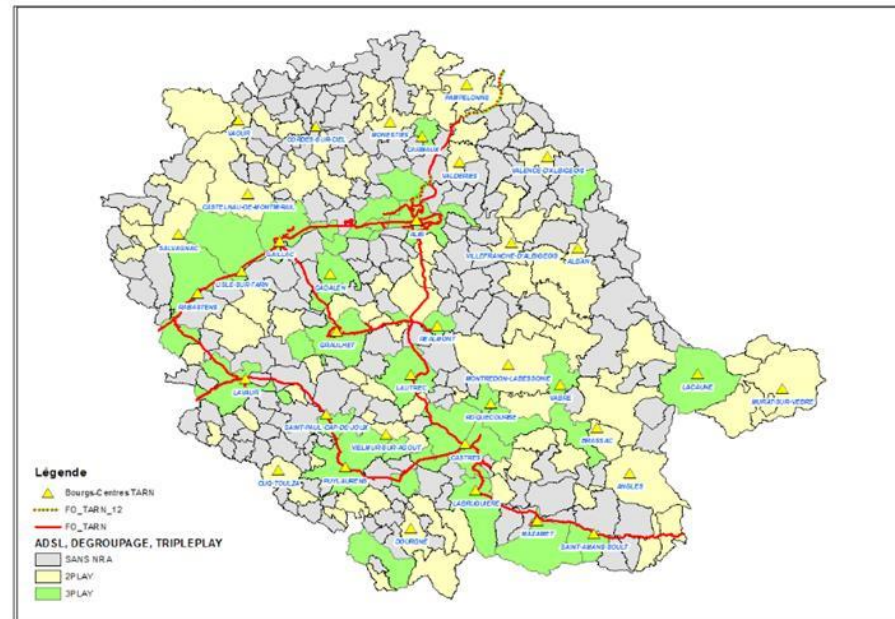
REVISION DU SCOT D'AUTAN ET COCAGNE

➤ **Accès à l'ADSL**

C'est le bon moment pour passer au haut-débit ! Si vous résidez en zone blanche et que vous souhaitez passer au haut-débit : la Communauté de Communes de la Haute Vallée du Thoré met en place un programme spécifique de subventions destinées à financer la réception internet haut-débit par satellite.

Quelles sont les subventions prévues ?

- 150 € par foyer pour l'acquisition d'une parabole et des équipements nécessaires à la réception du haut-débit par satellite en zone blanche.
- 100 € par foyer pour l'acquisition d'une parabole et des équipements nécessaires à la réception du haut-débit par satellite en zone grise.
- 50 € par foyer pour l'ajout d'une tête de réception ADSL sur une parabole existante en zone blanche.
- 30 € par foyer pour l'ajout d'une tête de réception ADSL sur une parabole existante en zone grise.



Disponibilité des services ADSL (Double Play, Triple Play)

Source : CG81, 2012

Figure 31 : UN SDTAN QUI RELIE LES POLARITES DU TARN

ANNEXES TABLEAUX CHAPITRE 1

POPULATIONS LEGALES 2013 Intercommunalités adhérentes au SMIX du SCOT d'AUTAN et de COCAGNE : 49 communes

Mise à jour le : 05/01/2016

EPCI	Code INSEE	Nom de la commune	Nombre de COM	2013		2008 - 2013				Superficie km²
				POPULATIONS		POPULATION MUNICIPALE (1)				
				MUNICIPALE (1)	COMPTEE A PART (2)	TOTALE (3)	2008	Variation 2008-2013	Evolution 2008-2013	
CA de Castres Mazamet	16	78 654	2 910	81 564	79 906	-1 252	-1,6%	425,1		
81002	Aiguèfonde	1	2 574	83	2 657	-138	-5,0%	19,13		
81021	Aussillon	1	6 148	136	6 283	-476	-7,2%	10,26		
81034	Boisesson	1	404	4	408	21	5,5%	19,36		
81065	Castres	1	41 838	1 637	43 273	-1 374	-3,2%	98,17		
81068	Caucalières	1	304	11	315	-24	-7,3%	12,8		
81120	Labruguière	1	6 442	189	6 611	428	7,1%	60,73		
81130	Lagarigue	1	1 806	42	1 848	80	4,6%	4,86		
81163	Mazamet	1	10 116	469	10 557	155	1,6%	72,08		
81165	Navès	1	681	41	722	-34	-4,8%	9,76		
81169	Noailhac	1	855	19	874	817	38	4,7%	20,77	
81204	Payrn-Augmontel	1	2 202	86	2 288	38	1,8%	12,84		
81208	Pont-de-Larn	1	2 888	112	2 998	2 879	7	0,2%	34,51	
81223	Le Rialet	1	51	1	52	47	4	8,5%	7,64	
81238	Saint-Amans-Soubt	1	1 646	105	1 751	1 677	-31	-1,8%	24,87	
81307	Valdurenque	1	820	14	834	765	55	7,2%	5,99	
81321	Le Vitrour	1	81	2	83	84	-3	-3,6%	11,38	
CC du Sor et de l'Agout	26	22 409	811	23 220	21 102	1 307	6,2%	372,4		
81001	Aguts	1	224	10	234	222	2	0,8%	9,79	
81006	Algars	1	208	7	215	213	-5	-2,3%	14,43	
81015	Appelle	1	69	3	72	61	8	13,1%	3,87	
81030	Bertre	1	115	3	118	92	23	25,0%	4,14	
81060	Cambon-lès-Lavaur	1	269	6	305	260	39	15,0%	12,14	
81064	Cambournet-sur-le-Sor	1	870	19	889	804	66	8,2%	7,66	
81076	Cuq-Toulza	1	661	14	705	640	51	8,0%	23,05	
81081	Dourgnne	1	1 310	56	1 366	1 279	31	2,4%	22,75	
81084	Escoussens	1	635	23	658	639	-4	-0,6%	23,62	
81127	Lacroisille	1	119	6	125	138	-19	-13,8%	6,67	
81129	Lagaroliolle	1	237	2	239	228	11	4,8%	10,26	
81143	Lesout	1	665	6	670	534	131	24,5%	6,72	
81160	Massaguel	1	420	9	429	437	-17	-3,8%	10,09	
81162	Maurens-Scopont	1	182	3	185	178	6	3,4%	8,6	
81189	Mouzens	1	121	1	122	127	-6	-4,7%	4,87	
81205	Péchaudier	1	172	4	176	163	-21	-10,6%	6,8	
81219	Puyauzens	1	3 255	92	3 347	3 043	212	7,0%	81,82	
81235-Affrique-les-Montagnes	1	814	36	849	868	116	16,6%	7,86		
81242	Saint-Avit	1	275	6	280	238	39	16,6%	4,96	
81261	Saint-Germain-des-Prés	1	868	24	920	808	88	10,6%	16,97	
81270	Saint-Sernin-lès-Lavaur	1	149	2	151	125	24	19,2%	4,21	
81273	Saix	1	3 339	116	3 455	3 314	25	0,6%	13,78	
81281	Sémalens	1	2 023	58	2 081	1 988	35	1,8%	11,12	
81289	Soual	1	2 425	40	2 465	2 207	218	8,8%	14,17	
81312	Verdalle	1	965	210	1 175	961	4	0,4%	24,24	
81325	Viviers-lès-Montagnes	1	1 931	58	1 989	1 881	250	14,6%	17,81	
CC Haute Vallée du Thoré	7	4 940	107	5 047	4 957	-17	-0,3%	139,4		
81005	Albine	1	524	8	532	543	-19	-3,5%	17,16	
81036	Bout-du-Pont-de-Larn	1	1 225	37	1 262	1 039	189	17,6%	7,63	
81115	Labastide-Rouairoux	1	1 419	25	1 443	1 605	-187	-11,7%	23,67	
81121	Lacabarède	1	295	6	300	311	-16	-5,1%	14,5	
81231	Rouairoux	1	364	12	376	376	-12	-3,2%	28,48	
81239	Saint-Amans-Valtoret	1	931	13	944	907	24	2,6%	35,58	
81278	Sauveterre	1	183	7	190	176	7	4,0%	12,39	
Total général	49	106 003	3 828	109 831	105 965	38	0	937		

Source : Insee - RP 08 et populations légales 2013 publiées au 1^{er} janvier 2016

DONNEES SUR LE LOGEMENT ISSUES DES RECENSEMENTS GENERAUX DE LA POPULATION 1999 ET 2012

CODE_INSEE	NOM_COM	EPCI	LOG 2012	RP 2012	R SEC 2012	LOG VAC 2012	LOG 1999	RP 1999	R SEC 1999	LOG VAC 1999
81002	AIGUEFONDE	CA de Castres Mazamet	1 297	1 132	54	111	1 077	960	52	65
81021	AUSSILLON	CA de Castres Mazamet	3 139	2 724	45	370	2 939	2 683	46	210
81034	BOISSEZON	CA de Castres Mazamet	292	184	67	41	256	172	52	32
81065	CASTRES	CA de Castres Mazamet	22 326	19 356	314	2 656	20 440	18 472	382	1 586
81066	CAUCALIERES	CA de Castres Mazamet	146	129	9	8	123	107	8	8
81120	LABRUGUIERE	CA de Castres Mazamet	3 038	2 671	49	318	2 310	2 103	78	129
81130	LAGARRIGUE	CA de Castres Mazamet	877	809	7	60	649	622	3	24
81163	MAZAMET	CA de Castres Mazamet	6 009	4 806	387	816	5 608	4 694	270	644
81195	NAVES	CA de Castres Mazamet	299	284	2	13	232	222	2	8
81196	NOAILHAC	CA de Castres Mazamet	418	356	28	34	347	285	31	31
81204	PAYRIN-AUGMONTEL	CA de Castres Mazamet	1 021	943	33	45	808	755	16	37
81209	PONT-DE-LARN	CA de Castres Mazamet	1 444	1 257	82	105	1 198	1 063	62	73
81223	RIALET	CA de Castres Mazamet	76	28	48	0	77	20	53	4
81238	SAINTE-AMANS-SOULT	CA de Castres Mazamet	882	697	121	64	790	653	79	58
81307	VALDURENQUE	CA de Castres Mazamet	370	340	4	27	288	270	7	11
81321	VINTROU	CA de Castres Mazamet	71	36	29	6	63	33	22	8
	TOTAL CACM		41 705	35 752	1 279	4 674	37 205	33 114	1 163	2 928
81005	ALBINE	CC Haute Vallée du Thoré	338	253	73	12	307	225	48	34
81036	BOUT-DU-PONT-DE-LARN	CC Haute Vallée du Thoré	538	492	12	34	436	388	22	26
81115	LABASTIDE-ROUAIROUX	CC Haute Vallée du Thoré	1 105	692	230	183	1 120	771	150	199
81121	LACABAREDE	CC Haute Vallée du Thoré	236	141	50	46	223	142	51	30
81231	ROUAIROUX	CC Haute Vallée du Thoré	285	162	91	32	248	140	83	25
81239	SAINTE-AMANS-VALTORET	CC Haute Vallée du Thoré	567	431	61	74	482	394	74	14
81278	SAUVETERRE	CC Haute Vallée du Thoré	112	80	28	4	98	64	24	10
	TOTAL VHT		86 591	73 755	3 103	9 733	77 324	68 352	2 778	6 194

DONNEES SUR LE LOGEMENT ISSUES DES RECENSEMENTS GENERAUX DE LA POPULATION 1999 ET 2012

CODE_INSEE	NOM_COM	EPCI	LOG 2012	RP 2012	R SEC 2012	LOG VAC 2012	LOG 1999	RP 1999	R SEC 1999	LOG VAC 1999
81001	AGUTS	CC du Sor et de l'Agout	117	96	12	8	85	68	8	9
81006	ALGANS	CC du Sor et de l'Agout	102	78	19	5	80	66	11	3
81015	APPELLE	CC du Sor et de l'Agout	35	27	5	3	31	22	4	5
81030	BERTRE	CC du Sor et de l'Agout	51	43	7	1	33	25	1	7
81050	CAMBON-LES-LAVAU	CC du Sor et de l'Agout	126	103	14	10	87	72	11	4
81054	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR	CC du Sor et de l'Agout	357	337	7	14	250	234	7	9
81076	CUQ-TOULZA	CC du Sor et de l'Agout	309	266	28	15	244	185	37	22
81081	DOURGNE	CC du Sor et de l'Agout	653	498	75	80	559	407	105	47
81084	ESCOUSSENS	CC du Sor et de l'Agout	317	252	32	34	240	187	35	18
81127	LACROISILLE	CC du Sor et de l'Agout	64	52	8	4	59	47	8	4
81129	LAGARDIOLLE	CC du Sor et de l'Agout	104	91	5	8	94	80	7	7
81143	LESCOUT	CC du Sor et de l'Agout	244	231	0	13	158	145	10	3
81160	MASSAGUEL	CC du Sor et de l'Agout	240	185	33	23	204	154	38	12
81162	MAURENS-SCOPONT	CC du Sor et de l'Agout	73	64	3	6	60	54	2	4
81189	MOUZENS	CC du Sor et de l'Agout	56	48	7	1	47	38	8	1
81205	PECHAUDIER	CC du Sor et de l'Agout	95	75	12	8	79	69	10	0
81219	PUYLAURENS	CC du Sor et de l'Agout	1 730	1 414	115	201	1 420	1 128	128	164
81235	SAINT-AFFRIQUE-LES-MONTAGNES	CC du Sor et de l'Agout	312	289	6	17	216	196	9	11
81242	SAINT-AVIT	CC du Sor et de l'Agout	120	94	12	14	65	50	9	6
81251	SAINT-GERMAIN-DES-PRES	CC du Sor et de l'Agout	367	321	17	29	237	204	14	19
81270	SAINT-SERNIN-LES-LAVAU	CC du Sor et de l'Agout	63	53	9	2	41	33	6	2
81273	SAIX	CC du Sor et de l'Agout	1 452	1 345	10	97	1 210	1 145	28	37
81281	SEMALENS	CC du Sor et de l'Agout	938	850	26	62	732	676	32	24
81289	SOUAL	CC du Sor et de l'Agout	1 118	1 009	10	99	850	787	28	35
81312	VERDALLE	CC du Sor et de l'Agout	418	336	48	33	334	250	51	33
81325	VIVIERS-LES-MONTAGNES	CC du Sor et de l'Agout	813	751	15	46	602	567	13	22
TOTAL CC SA			10 274	8 908	535	833	8 017	6 889	620	508

CHAPITRE 2

MOBILITÉS ET DÉPLACEMENTS

A. MOBILITES ET DEPLACEMENTS : GENERALITES

En matière de déplacements, les problématiques sont bien spécifiques et singulières au contexte local : une structure territoriale composée de plusieurs bassins de vie et d'un pôle urbain majeur mais pas unique, un maillage de communes périurbaines et rurales où les usages nécessitent de la proximité ainsi qu'une armature paysagère se prêtant aux mobilités douces.

1. Des mobilités induites par une structure « multipolaire »

La composition du territoire du SCoT est « multipolaire » dans le sens où la ville de Castres est un pôle urbain majeur mais pas exclusif. En effet, plusieurs communes constituent des bassins de vie pour les communes alentours, par exemple Mazamet ou Puylaurens au sein du territoire du SCoT ou Revel, Lavaur et Lautrec pour l'extérieur.

Cette armature induit des mobilités dispersées sur tout le territoire, des origines et des destinations multiples pour les usagers. En effet, les actifs sont attirés par plusieurs pôles pour leur activité professionnelle mais par d'autres pôles pour leurs activités personnelles (loisirs, achat notamment). Les actifs ne sont qu'un exemple, tous les usagers du territoire ont des pratiques spécifiques qui nécessitent l'accès à différents secteurs.

Ces mobilités sont identifiables mais difficiles à canaliser à une échelle globale du fait d'un maillage routier dense et peu contraint. De nombreux flux sont générés et sont réalisés essentiellement en voiture. C'est en effet le mode de transport préféré pour pouvoir effectuer ces trajets. Un réseau de transports alternatifs existe (régional, départemental et urbain) mais il ne peut malheureusement pas captiver l'ensemble de ces déplacements de moyenne distance. Les aires de covoiturage se développent et pourront compléter l'offre de transports collectifs. En proposant le partage des véhicules, le covoiturage est une solution pour limiter le nombre de véhicules en circulation. Elle peut se coupler à l'offre de transports collectifs par le biais d'une mise en place d'aires dédiées au stationnement au droit des terminus de certaines lignes de bus par exemple (interurbain ou urbain) ou de pôles multimodaux (gares ferroviaires).

En effet, cette armature territoriale se densifie à l'échelle plus locale. Les principaux pôles générateurs de déplacements se concentrent essentiellement entre Saïx, Castres, Labruguière et Mazamet (Soual est également concerné par une zone commerciale). Il est dans ce contexte plus aisé d'organiser une offre alternative pour les déplacements de plus courte distance ou les derniers kilomètres d'un déplacement. La création d'aires de covoiturage et de stationnement « relais » complétée d'un aménagement des axes structurants desservant ces secteurs en faveur des transports collectifs et modes doux permettront d'optimiser la gestion des déplacements.

Dans ce sens, le territoire aura tout intérêt à être vigilant au développement urbain à venir et devra tenter de se contenir pour pouvoir pérenniser l'offre de transport alternative mise en place et pouvoir proposer aux projets futurs une desserte à proximité.

2. Un maillage de communes où il faut favoriser les usages de proximité

Les mobilités liées au travail ou aux achats spécifiques étant difficilement captivables, il est cependant possible d'encourager les déplacements de proximité autrement qu'en voiture. Les aménagements des espaces publics et l'amélioration du cadre de vie participent en effet au développement des pratiques douces (marche à pied, vélo...). Les centre-bourgs sont très circulés pour certaines communes et la présence de la voiture y est parfois très forte (aussi bien en circulation qu'en stationnement organisé ou illicite) mais il est indispensable d'aménager des continuités douces et des espaces apaisés pour favoriser les déplacements alternatifs sur de courtes distances.

Cette démarche profite à tous, usagers quotidiens et occasionnels des communes, concerne toutes les communes du territoire mais touche particulièrement celles (périurbaines ou rurales) où des populations dites « captives » habitent ou viennent s'installer. Les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les personnes en situation de précarité sont dites « captives » car leurs moyens (physique ou financier) les rendent plus dépendantes aux offres de transports alternatifs à la voiture individuelle (qui coûte cher, qui nécessite d'avoir le permis et d'avoir les capacités de conduire). En effet, certains ménages choisissent ou sont contraints d'habiter une commune éloignée des pôles d'emplois et d'équipements principaux (coût du foncier, des loyers, envie d'espace...) et les coûts liés aux déplacements augmentent et représentent un taux d'effort important pour ces derniers. Le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable publie des études en lien avec sa politique d'éco-mobilité et mesure l'impact financier que représentent les déplacements domicile-travail. Ainsi en 2010, pour chaque kilomètre parcouru entre le lieu du domicile et le lieu du travail, le coût moyen annuel avec un véhicule motorisé était de l'ordre de 207€ et 130g de CO₂. Un ménage constitué de deux personnes dont le lieu de travail est situé à 20km de son domicile dépense donc en moyenne 8280€ par an (20x207x2, base 2010).

Ces populations plus captives sont sensibles aux aménagements publics de proximité et à une offre de transports alternative qui leur permettent l'accès aux services quotidiens et à certains autres services plus occasionnels du territoire.

3. Un paysage atout pour les mobilités douces

L'armature paysagère du territoire est variée et offre un terrain attractif pour les mobilités douces. Des itinéraires dédiés aux randonnées à pied, à vélo, à cheval existent, s'appuient sur le paysage et le mettent en valeur. Ils permettent d'offrir des liaisons sécurisées pour des pratiques régulières voire quotidiennes (par exemple les voies vertes peuvent être le support de liaisons domicile-travail à vélo) et occasionnelles, de découverte pour les touristes comme pour les habitants du territoire. Ces parcours seront à développer, certaines connexions seront à établir afin d'optimiser les pratiques. Il s'agira par exemple de compléter le chaînon manquant entre la voie verte du Thoré et la route d'Albi et d'aménager plus localement un maillage permettant la desserte des principales zones de loisirs et des principaux pôles générateurs de déplacements.

Le paysage est amené à être modifié, notamment par l'arrivée de l'autoroute. Cette dernière peut constituer une fracture paysagère mais toutes les évolutions liées au paysage seront à anticiper, à accompagner pour limiter leurs effets sur les points de vue, les continuités des itinéraires existants et en projet.

B. MOBILITES ET DEPLACEMENTS : APPROCHES THEMATIQUES

1. Des mobilités diffuses

Le territoire du SCoT Autan et Cocagne est vaste et constitué de différents pôles urbains (d'habitat, d'emplois, d'équipements) qui induisent de nombreux déplacements. **Les plus problématiques sont les déplacements quotidiens liés au travail ou aux études. Même s'ils ne représentent aujourd'hui qu'environ 20 à 25% des déplacements¹, les trajets « domicile travail » et « domicile études » sont récurrents. Ils démontrent un usage du territoire par des pratiques quotidiennes et révèlent les liaisons privilégiées entre les différents pôles.**

● DES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL SINGULIERS AU TERRITOIRE

Pour l'analyse des flux domicile-travail (source : INSEE, recensement 2011), on peut identifier les actifs stables (ceux qui habitent et travaillent sur la commune) et les actifs externes ou internes (qui vont travailler sur une autre commune que celle de leur domicile).

Sur le territoire du SCoT, la part des actifs stables varie selon les communes. Les communes de Castres et de Labastide-Rouairoux sont celles qui conservent le plus d'actifs (74% pour Castres et 62% pour Labastide). Les flux domicile-travail vers d'autres territoires sont donc limités pour ces communes.

A contrario, les communes comme Bertre ou Escoussens conservent très peu de leurs actifs résidents (0% pour Bertre et 12% pour Escoussens). Les flux tournés vers l'extérieur sont donc largement majoritaires et génèrent des déplacements quotidiens.

Les actifs stables sur une commune sont un levier important pour la promotion des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle car ils effectuent des

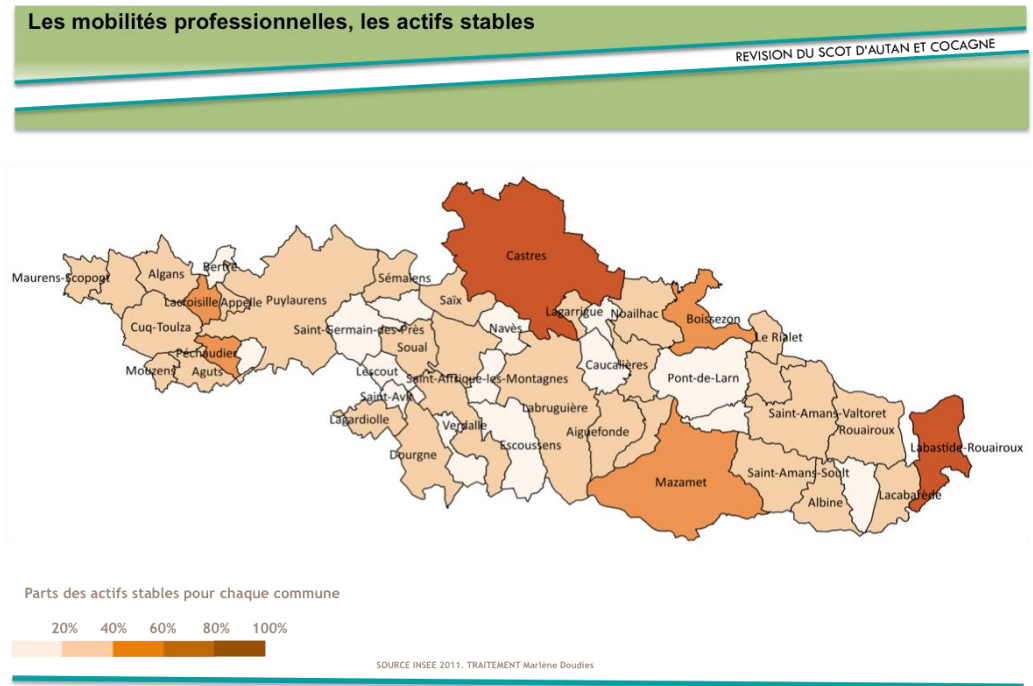


Figure 32 : LES ACTIFS STABLES POUR CHAQUE COMMUNE

¹ CERTU, enquête sur la mobilité des villes moyennes

déplacements de plus courtes distances que les autres actifs et sont plus à même d'être intéressés par une offre de transport collective, partagée ou douce.

En ce qui concerne les actifs externes ou internes, les flux domicile-travail sont assez éclatés. Afin d'en faciliter l'analyse, le territoire a été regroupé par canton révélant ainsi une structure territoriale en plusieurs bassins de vie. Ces cantons/bassins de vie sont ceux de Castres Ville, Castres-Ouest, Cuq-Toulza, Dourgne, Labruguière, Mazamet Ville, Mazamet Nord-Est, Mazamet Sud-Ouest, Puylaurens, St-Amans-Soult et Vielmur sur Tarn.

Le bassin de vie le plus attractif est celui de Castres. En effet, ce sont près de 10 940 actifs qui viennent y travailler chaque jour. Ces derniers proviennent d'autres cantons du territoire mais également de l'extérieur et notamment du reste du département.

Le canton de Castres est également émetteur d'actifs. Parmi les 14 784 actifs résidents sur son territoire, près de 3801 (soit 26%) vont travailler dans d'autres cantons et majoritairement à l'extérieur du territoire du SCoT.

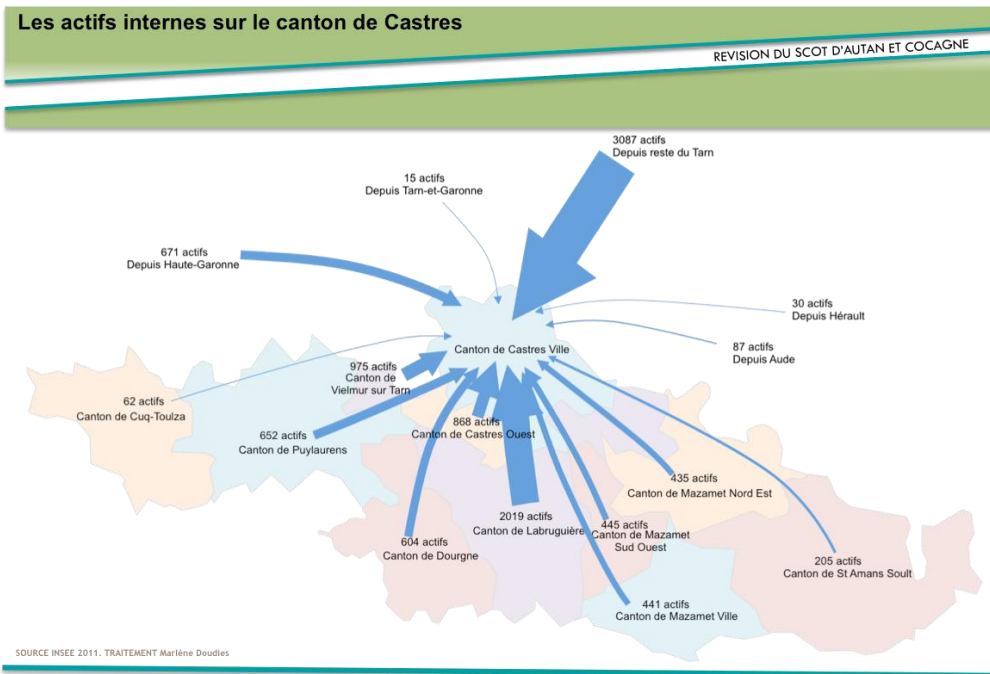


Figure 33 : LES ACTIFS INTERNES AU CANTON DE CASTRES

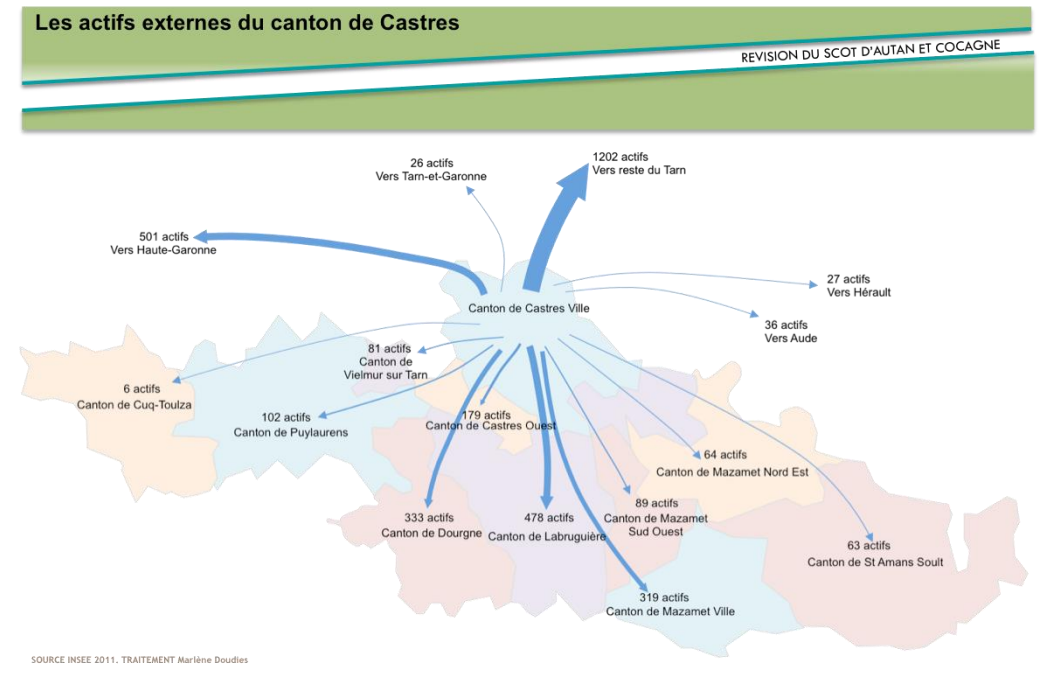


Figure 34 : LES ACTIFS EXTERNES AU CANTON DE CASTRES

Les deux autres cantons les plus « dynamiques » sont ceux de Mazamet ville et Labruguière :

- Le canton de Mazamet Ville est plus attractif qu'émetteur : il recense près de 1420 actifs (soit 45% des actifs résidents) allant travailler dans un autre canton, majoritairement à l'extérieur du territoire du SCoT, et près de 3250 actifs venant travailler sur son territoire.

Figure 36 : LES ACTIFS EXTERNES AU CANTON DE MAZAMET VILLE

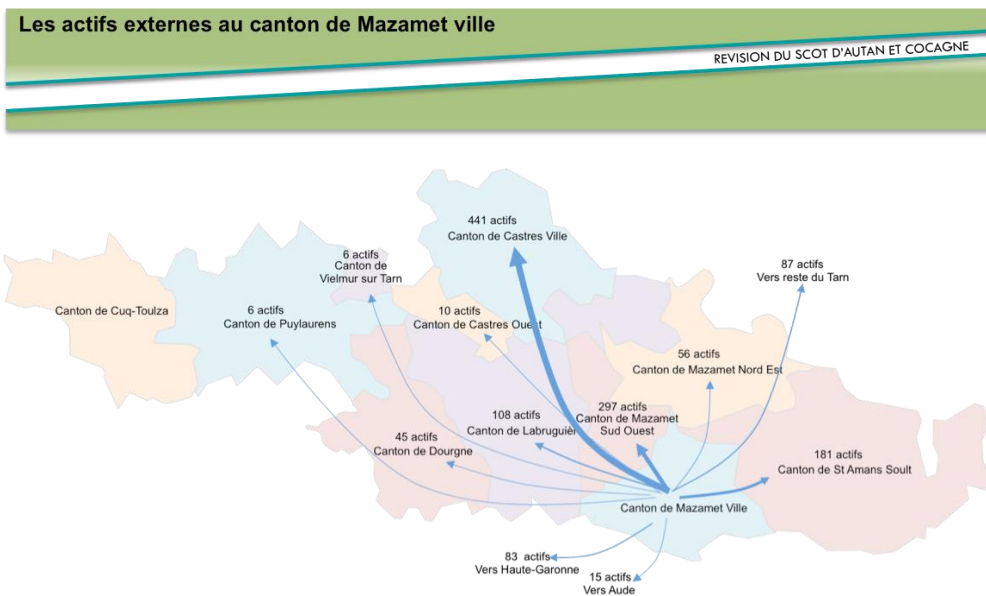
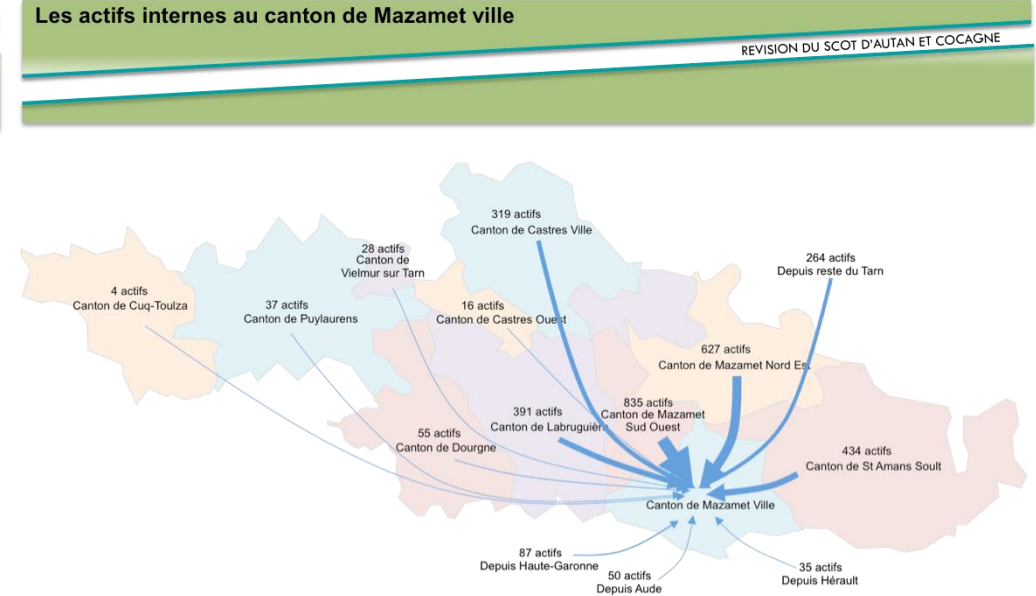


Figure 35 : LES ACTIFS INTERNES AU CANTON DE MAZAMET VILLE



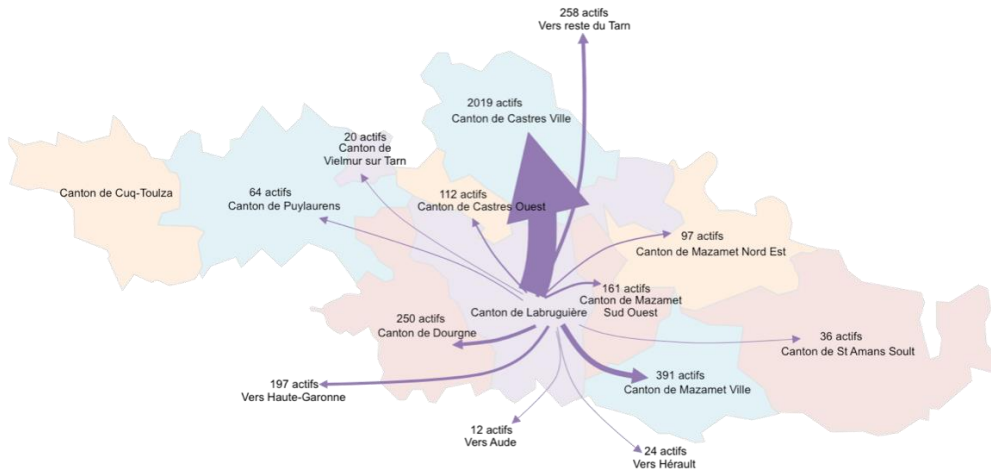
SOURCE INSEE 2011. TRAITEMENT Marlène Doudies

SOURCE INSEE 2011. TRAITEMENT Marlène Doudies

- Le canton de Labruguière est quant à lui plus émetteur : il compte 1525 actifs allant travailler dans un autre canton (soit 66% de ses actifs résidents), restant majoritairement sur le territoire du SCoT, et 1286 actifs venant travailler sur le canton.

Les actifs externes au canton de Labruguière

REVISION DU SCOT D'AUTAN ET COCAGNE

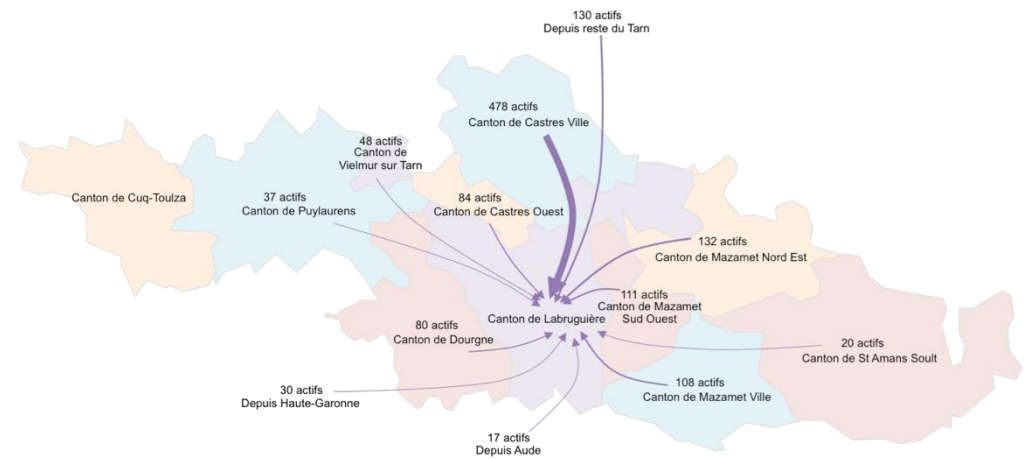


SOURCE INSEE 2011. TRAITEMENT Marlène Doudies

Figure 37 : LES ACTIFS EXTERNES AU CANTON DE LABRUGUIERE

Les actifs internes au canton de Labruguière

REVISION DU SCOT D'AUTAN ET COCAGNE



SOURCE INSEE 2011. TRAITEMENT Marlène Doudies

Figure 38 : LES ACTIFS INTERNES AU CANTON DE LABRUGUIERE

Globalement, la plupart des échanges d'actifs s'opèrent entre les différents cantons du territoire du SCoT et en lien avec le reste du département du Tarn. Le détail des flux externes et internes des autres cantons non présentés ci-dessus est illustré en partie 3 (annexe du diagnostic thématique).

Ce qu'il faut en retenir, c'est que **le territoire du SCoT reste singulier dans sa structure en bassins de vie**. Bien que le canton de Castres Ville soit prédominant, les autres cantons sont également dynamiques et de nombreux flux inter-bassins sont identifiés. Cette structure est caractéristique du territoire et peut s'expliquer en partie par son activité industrielle historique.

● **Des déplacements domicile-études plus classiques de villes moyennes**

Les flux domicile-études ou scolaires sont plus sujets à l'offre d'établissements sur le territoire et à l'extérieur. Le territoire du SCoT bénéficie d'une offre en établissements scolaires qui va de la maternelle jusqu'au lycée et même jusqu'au niveau supérieur. Les flux tournés vers l'extérieur vont donc concernés essentiellement les étudiants en supérieur et en lycées professionnels spécifiques.

Concernant les scolaires stables, les communes de Castres et Mazamet sont celles qui comptent le plus de scolaires et qui en conservent également le plus (respectivement 86% et 81%). Effectivement, l'offre en établissements scolaires est complète et les étudiants peuvent rester sur leur commune de résidence de la maternelle jusqu'au lycée (pour des filières générales en tout cas).

Certaines communes comme Boissezon ou Mouzens ne disposent d'établissements n'allant que jusqu'au secondaire, la majorité de leurs scolaires vont donc dans d'autres communes (selon la carte scolaire) au-delà de l'élémentaire.

D'autres encore comme Aguts, Bertre, Le Vintrou ou Maurens-Scopont ne bénéficient d'aucun établissement scolaire et leurs enfants et étudiants se voient obligés d'aller dans une autre commune.

Concernant les étudiants externes ou internes, les mouvements restent majoritairement entre les différentes communes du territoire de SCoT.

Les mobilités scolaires, les étudiants stables

REVISION DU SCOT D'AUTAN ET COCAGNE

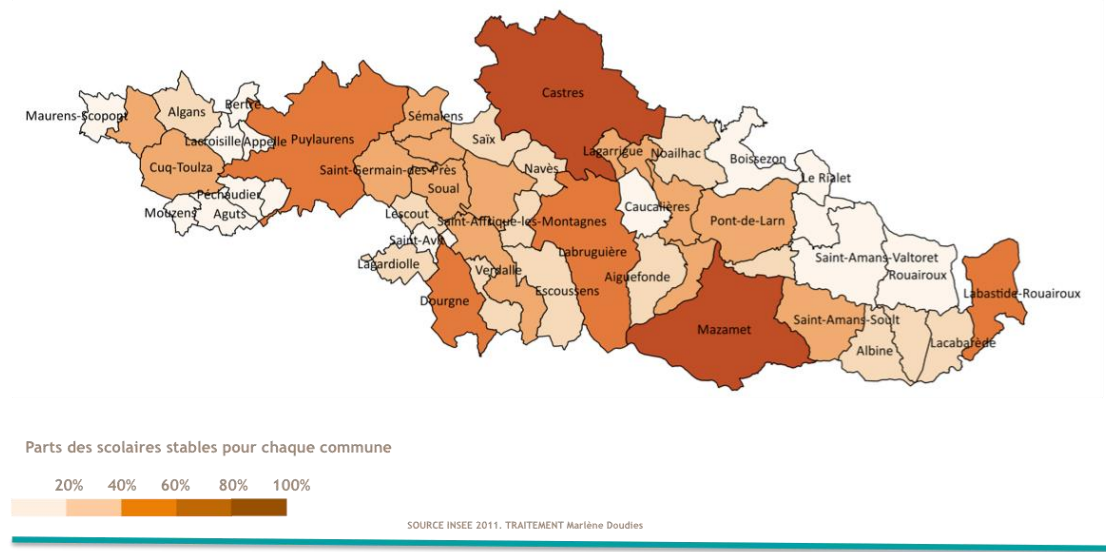


Figure 39 : LES SCOLAIRES STABLES POUR CHAQUE COMMUNE

Pour les flux extérieurs au territoire du SCoT, ils concernent donc essentiellement les étudiants du supérieur et les destinations privilégiées sont les départements du Tarn, de la Haute-Garonne et à moindre mesure de l'Aude. Le détail de tous les cantons est en partie 3 (annexe).

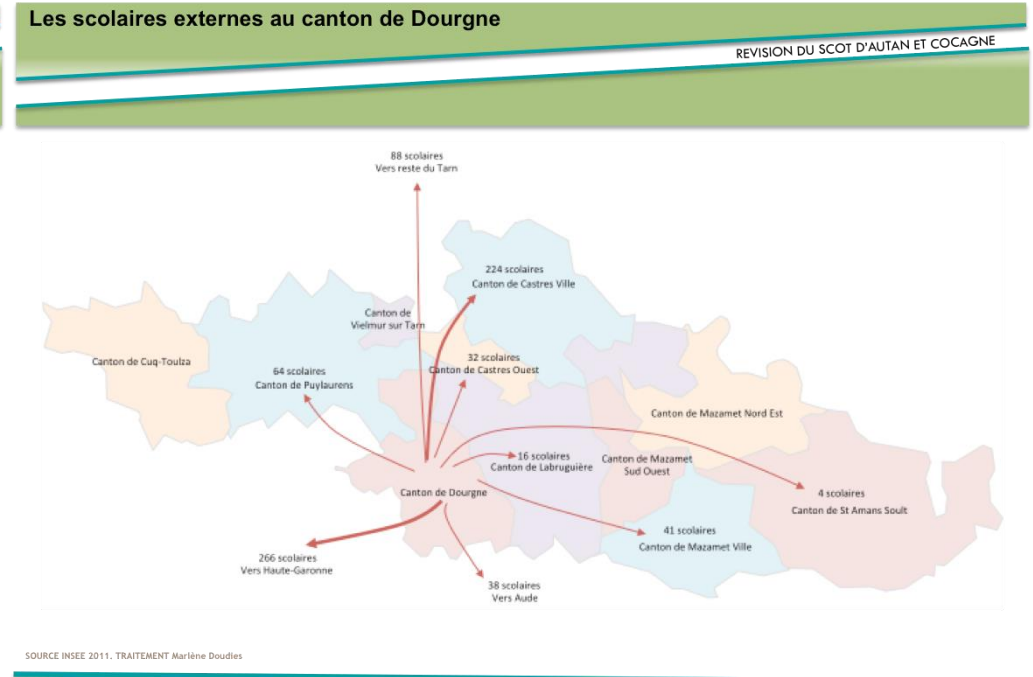
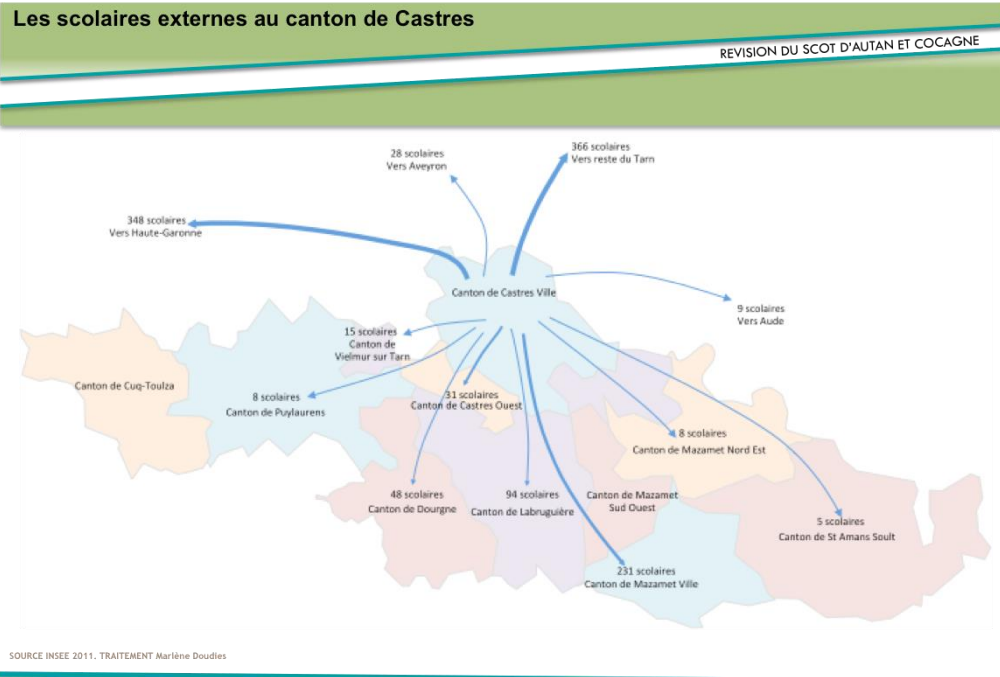


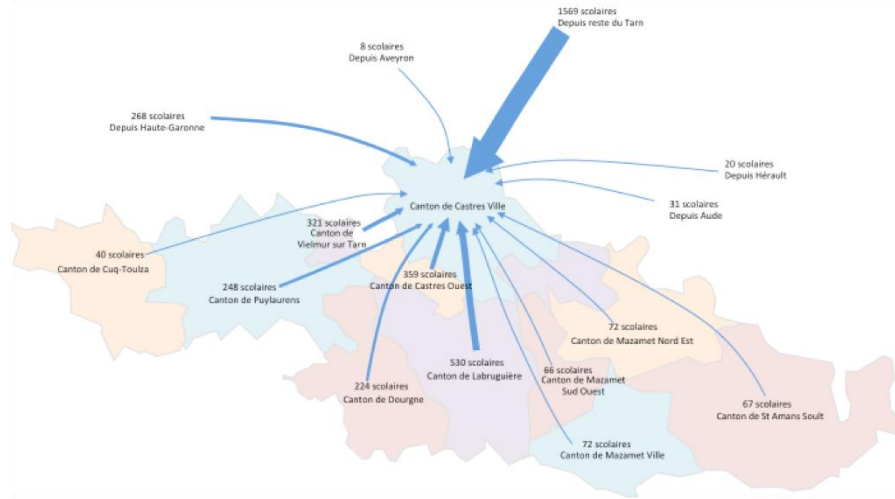
Figure 41 : LES SCOLAIRES EXTERNES AU CANTON DE CASTRES

Figure 40 : LES SCOLAIRES EXTERNES AU CANTON DE DOURGNE

Le territoire du SCoT est également attractif pour son offre en établissements scolaires, notamment sur Castres où des étudiants des départements alentours viennent étudier.

Les scolaires internes au canton de Castres

REVISION DU SCOT D'AUTAN ET COCAGNE

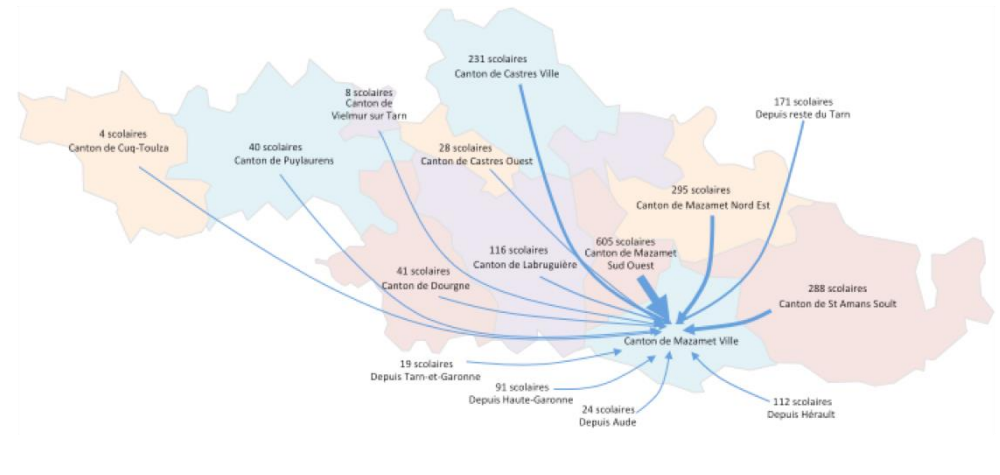


SOURCE INSEE 2011. TRAITEMENT Marlène Doudles

Figure 42 : LES SCOLAIRES INTERNES AU CANTON DE CASTRES

Les scolaires internes au canton de Mazamet

REVISION DU SCOT D'AUTAN ET COCAGNE



SOURCE INSEE 2011. TRAITEMENT Marlène Doudles

Figure 43 : LES SCOLAIRES INTERNES AU CANTON DE MAZAMET

2. Un maillage routier dense

Le territoire du SCoT est structuré par un maillage routier considérable, composé à la fois d'axes primaires, d'axes secondaires et de voies tertiaires multiples. Cette composition offre une **multitude d'itinéraires pour les usagers de la route** et permet de circuler d'une commune à une autre sans grande difficulté. L'usage de la voiture est donc peu contraint localement.

Réseau viaire structurant

REVISION DU SCOT D'AUTAN ET COCAGNE

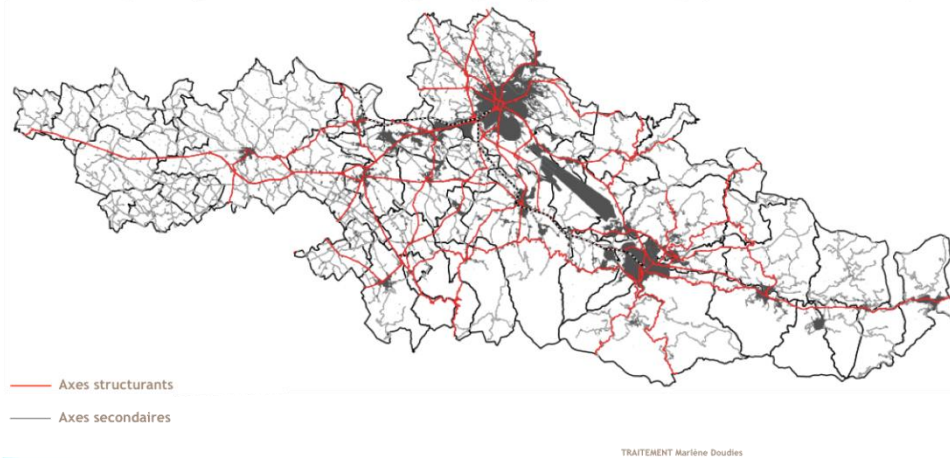


Figure 45 : LES AXES ROUTIERS STRUCTURANTS

Réseau viaire secondaire

REVISION DU SCOT D'AUTAN ET COCAGNE

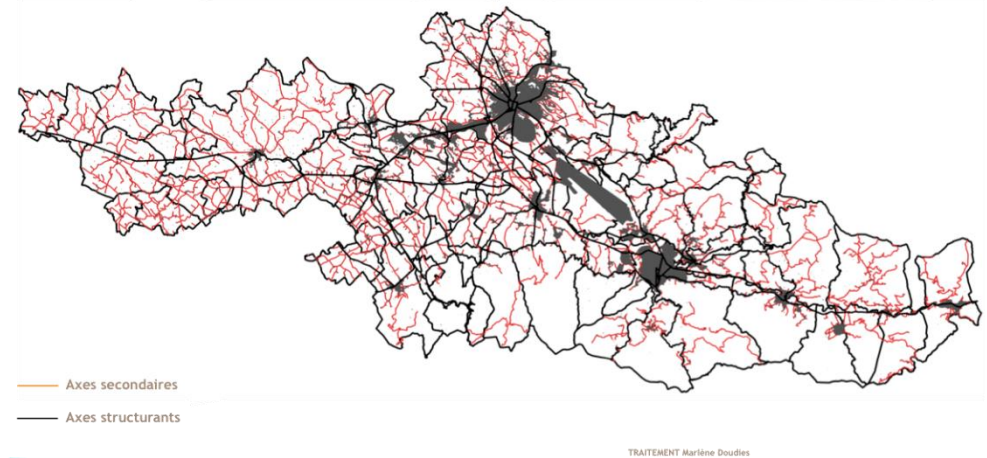


Figure 44 : LES AXES ROUTIERS SECONDAIRES

● UN TERRITOIRE DE CONVERGENCE

Les axes les plus circulés sont ceux arrivant de l'agglomération toulousaine, la RN126, et la diagonale Nord/Sud-Est, RD612.

Autour de Castres, la « rocade », RD1012, est l'axe le plus chargé du territoire car elle joue son rôle de distribution et cumule du trafic de transit et d'échange provenant de diverses directions (Nord, Ouest et Est essentiellement). Cette structuration autour de la ville de Castres et son attractivité occasionnent un trafic dense et des perturbations, notamment en heure de pointe.

Le Sud du territoire est bien desservi (RD622 et RD85) et les niveaux de trafic enregistrés traduisent un lien vers le département de la Haute-Garonne et le bassin de vie de Revel notamment.

Les axes les moins circulés sont ceux desservant les pentes de la Montagne Noire et de la Haute-Vallée du Thoré (RD118 et RD52). Ces axes n'ont pas de connexion avec des liaisons plus structurantes, ils ont une fonction de desserte locale.

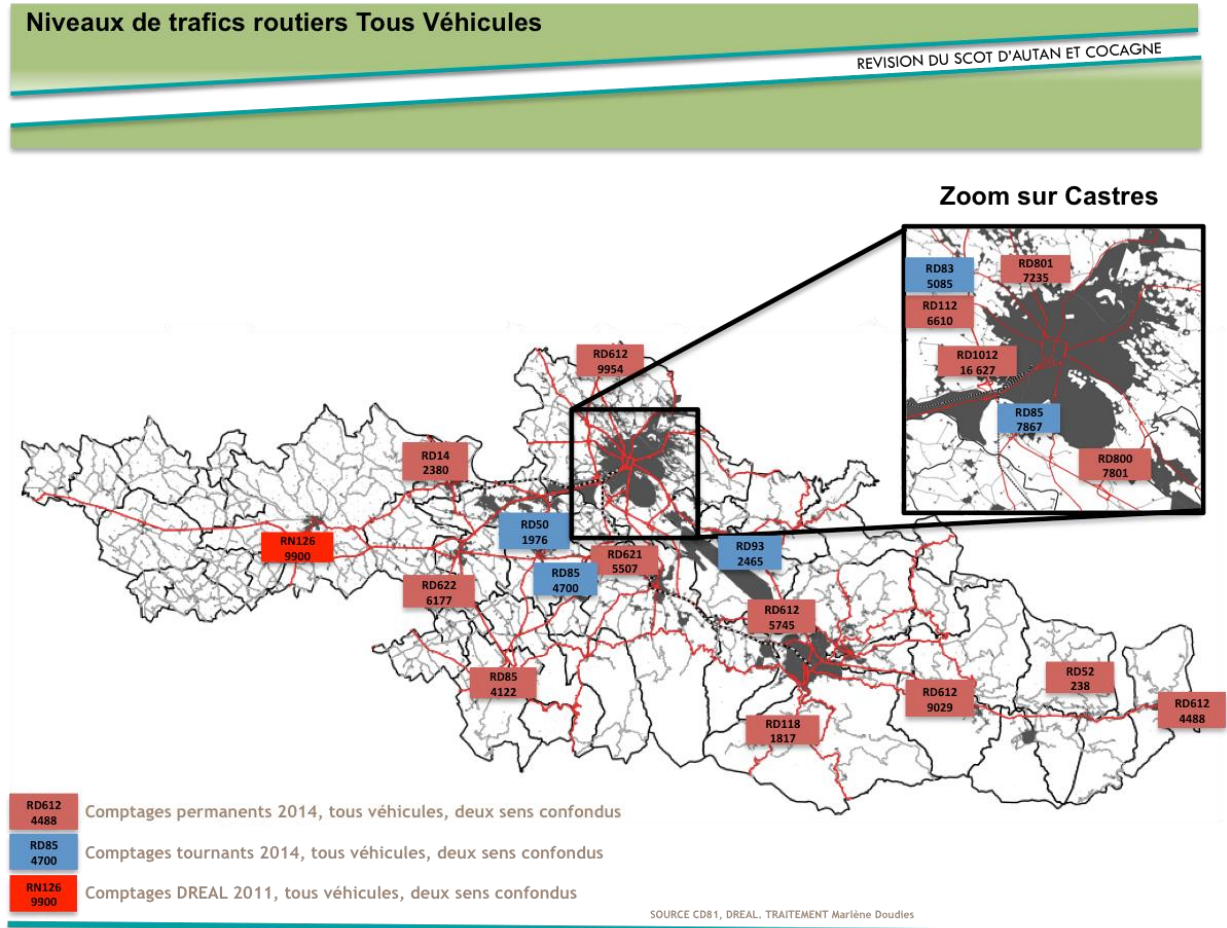


Figure 46 : LES NIVEAUX DE TRAFICS ROUTIERS, TOUS VEHICULES

● L'USAGE DE LA VOITURE JUSQU'AU POINT D'ARRIVEE

Le maillage routier dense offre une multitude d'itinéraires aux usagers de la route et se couple à une offre en aires de stationnement assez développée permettant un usage de la voiture plutôt facile.

Sur le territoire du SCoT, l'offre en stationnement est diverse et les problématiques sont différentes selon les communes et les équipements.

Sur Castres, les entrées de ville commerciales du Mélou et du Siala sont dimensionnées et aménagées pour la voiture. Une succession de parkings permet de se garer très facilement au droit des différentes enseignes.

L'offre de stationnement est ensuite organisée en centre-ville avec des parkings publics gratuits à proximité du cœur de ville et une offre payante au sein du cœur de ville avec une offre en souterrain. Cette organisation permet de partager l'espace en cœur de ville et de proposer des espaces publics plus qualitatifs, moins dédiés à la voiture.

Sur Mazamet, l'offre de stationnement est gratuite mais organisée en zone bleue en centre-ville afin de limiter le temps de stationnement des véhicules et de faciliter l'accès aux différents commerces et équipements.

La présence de la voiture en cœur de ville est souvent problématique et la gestion du stationnement est un levier pour en organiser la répartition et valoriser les espaces publics. Certaines communes, comme Soual ou Puylaurens notamment, ont en effet réaménagé leurs cœurs de ville : les espaces publics, places et trottoirs, ont été optimisés et l'offre de stationnement redimensionnée et redéfinie.

● **Des trafics Poids-Lourds clairement identifiés**

Le territoire du SCoT est un lieu de passage pour les Poids-Lourds (PL). Deux types de trafics concernent le territoire :

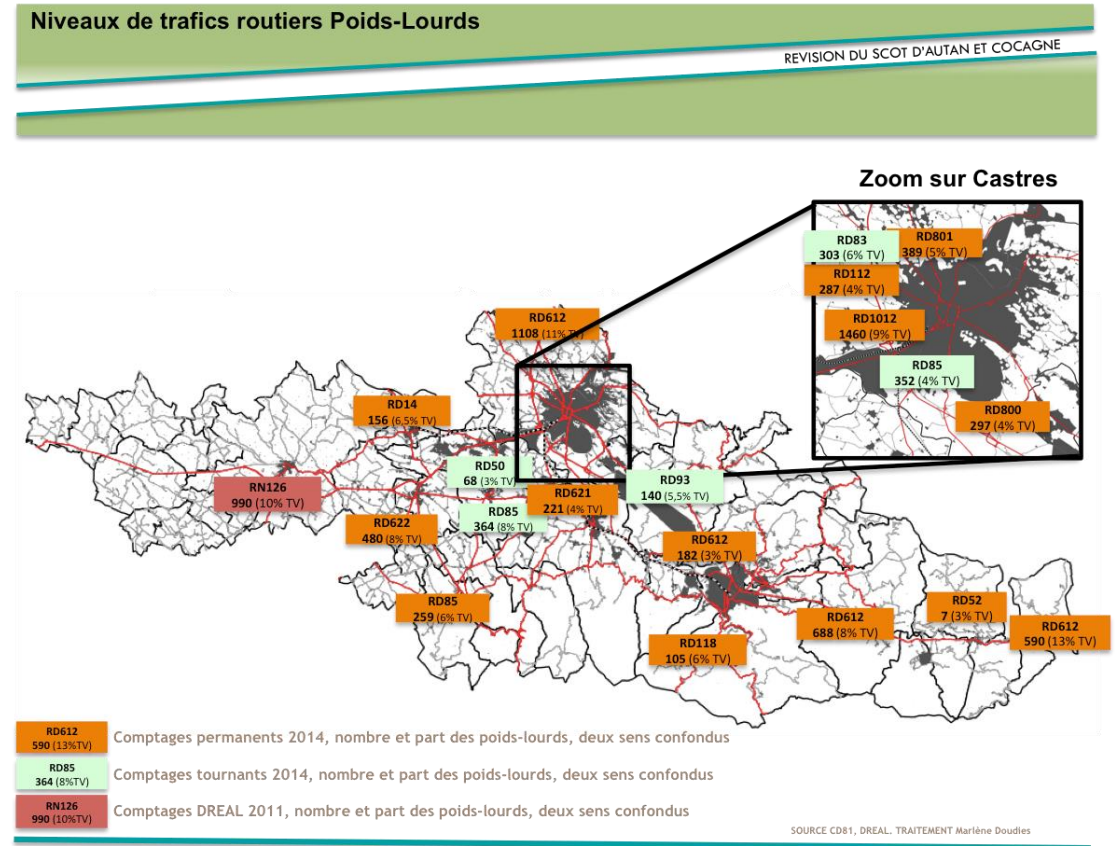
- Le **trafic d'échange** : l'activité économique du territoire (industries, commerces et diverses activités économiques) génère du trafic de PL local,
- Le **trafic de transit** : la liaison (gratuite) vers la Méditerranée via la Vallée du Thoré génère du trafic de PL entre différentes agglomérations, à l'échelle nationale et même internationale.

Ainsi, les axes les plus circulés sont la **RD612 Nord** (depuis et vers l'agglomération d'Albi), la **RN126** (depuis et vers l'agglomération toulousaine) et la **RD612 Sud** (depuis et vers la Vallée du Thoré).

La RD622 (vers et depuis Revel) est également un axe circulé par les PL. Il permet notamment la liaison vers Castelnau-dary, la RD6113 et l'autoroute A9. A noter que la traversée de Soual est interdite aux PL.

La rocade de Castres joue toujours son rôle de distribution des trafics et cumule un trafic de 1460 PL par jour en moyenne annuelle.

Figure 47 : LES NIVEAUX DE TRAFICS ROUTIERS, POIDS-LOURDS



3. Des transports collectifs présents

Le territoire du SCoT est desservi par une **offre en transports collectifs ferroviaire et routière**. Les parts modales liées aux déplacements domicile-travail ne démontrent pas une grande utilisation de ces réseaux (seulement 3% des usagers choisissent les transports en commun), pour autant elle permet de proposer une offre alternative à la voiture individuelle.

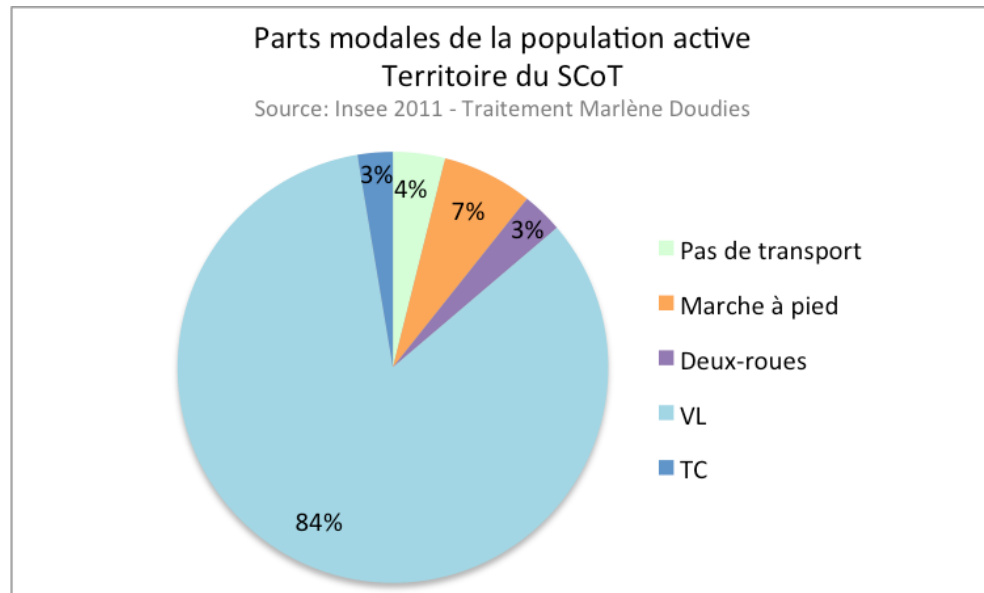


Figure 49 : PARTS MODALES DE LA POPULATION ACTIVE SUR LE TERRITOIRE DU SCOT

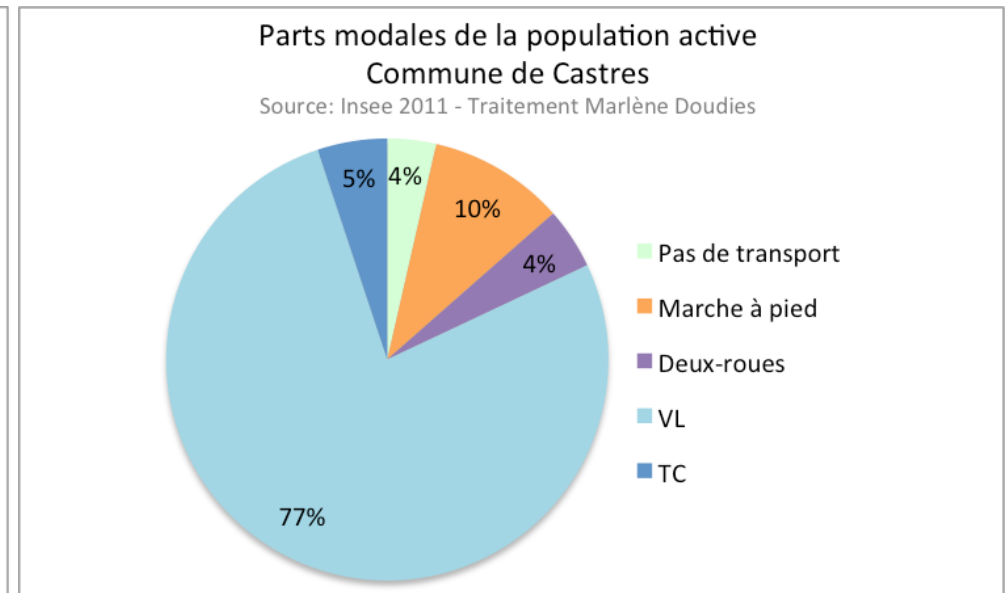


Figure 48 : PARTS MODALES DE LA POPULATION ACTIVE SUR CASTRES

Sur la commune de Castres, la part modale dédiée aux transports en commun est plus élevée. La commune dispose d'un réseau de bus urbains et les transports en commun sont choisis par 5% des actifs comme mode de transport principal.

● Le réseau ferroviaire

Le territoire du SCoT est desservi par une ligne de transport ferroviaire, la ligne de TER n°9 qui relie Mazamet et Castres à Toulouse, et est complétée par une offre de cars régionaux, les lignes 951 et 953, reliant Toulouse-Castres-Mazamet et Castres-Mazamet-Béziers-Valras-Plage.

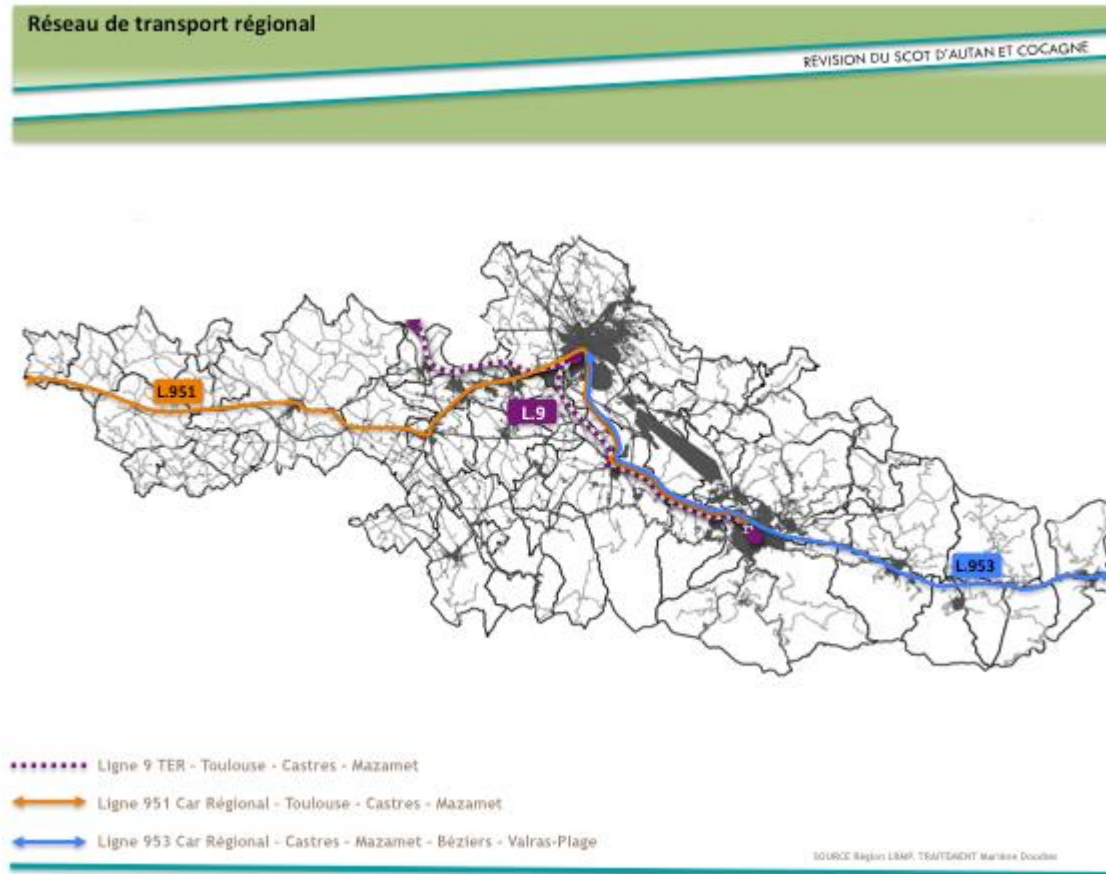


Figure 50 : LE RESEAU DE TRANSPORT REGIONAL

Concernant la ligne de TER n°9, la desserte du territoire compte **11 allers/retours en jour de semaine** (du lundi au vendredi) et 6 allers/retours les week-ends. Les horaires de passage sont distribués sur la journée avec tout de même une concentration en matinée et en soirée destinée aux actifs et scolaires. Le temps de parcours en moyenne pour se rendre de la gare de Toulouse à celle de Castres est de 1h20 et pour se rendre à Mazamet de 1h40. Le même trajet en voiture s'effectue en moyenne sur des temps de parcours similaires, sans compter les perturbations liées aux heures de pointe. Le train reste donc concurrentiel en temps de parcours mais ne concerne pas une majorité de déplacements (ceux-ci s'effectuent en effet majoritairement au sein même du territoire). La ligne 9 est bien fréquentée puisqu'elle compte 23 572 voyages sur une semaine (11786 montées et 11786 descentes). Si l'on extrapole cette fréquentation à l'année et sur période scolaire (44 semaines), ce sont près de 1 037 000 voyages qui sont effectués sur la ligne 9, dont 230 600 environ recensés sur le territoire (soit 22%).

Sur la ligne de TER n°9 (Toulouse ⇄ Castres-Mazamet), la gare de Castres est la deuxième plus fréquentée après Toulouse avec 3 802 voyages hebdomadaires. Les gares de Mazamet et Labruguière sont moins desservies et moins insérées dans un contexte urbain, elles sont moins fréquentées.

Fréquentation par gare de la ligne TER 9 pour une semaine
(Mars 2015)
Source LRMP 2016

	Nb de services	Total	
		Montées	Descentes
Toulouse (PTU)	132	5 074	4 893
Montrabé (PTU)	132	260	283
Montastruc-la-Conseil.	132	397	510
St-Sulpice (Tarn)	132	1 497	1 422
Les Cauquillous	132	113	213
Lavaur	132	1 284	1 288
Damiatte-St-Paul	132	296	262
Vielmur-sur-Agout	132	269	270
Castres	132	1 899	1 903
Labruguière	132	114	151
Mazamet	132	583	591
Total		11 786	11 786

Figure 51 : LA FREQUENTATION HEBDOMADAIRE DE LA LIGNE TER 9 (MARS 2017)
(SOURCE: LRMP 2016)

Concernant la ligne de car 951, le service compte **6 allers/retours en jour de semaine** et les samedis et 2 allers/retours les dimanches et jours fériés. La desserte est différenciée entre Castres et Mazamet. En effet, seuls 3 cars sur 6 vont de Toulouse jusqu'à Mazamet. Les horaires de passage sont clairement destinés aux actifs et scolaires et concentrés sur les matins et soirées. La ligne 951 compte environ 28 000 usagers à l'année². Le temps de parcours moyen pour un trajet entre Toulouse et Castres centre est de 1h30, et de 2h00 entre Toulouse et Mazamet, soit un peu plus qu'en voiture et qu'en train.

Concernant la ligne de car 953, le service n'a pas pour vocation la desserte régulière des lignes précédemment citées mais plutôt **une desserte de loisirs, voire touristique**. En effet, en période scolaire (de septembre à juin), un seul service est effectué en fin de journée les vendredis, dimanches et jours fériés. En période estivale (juillet et août), un seul service est assuré les samedis, dimanches et jours fériés la matinée en partance de Castres et le soir à destination de Castres. La gare de Valras-Plage n'est desservie qu'en période estivale. La ligne 953 est peu fréquentée, seulement 900 usagers environ sont recensés sur une année².

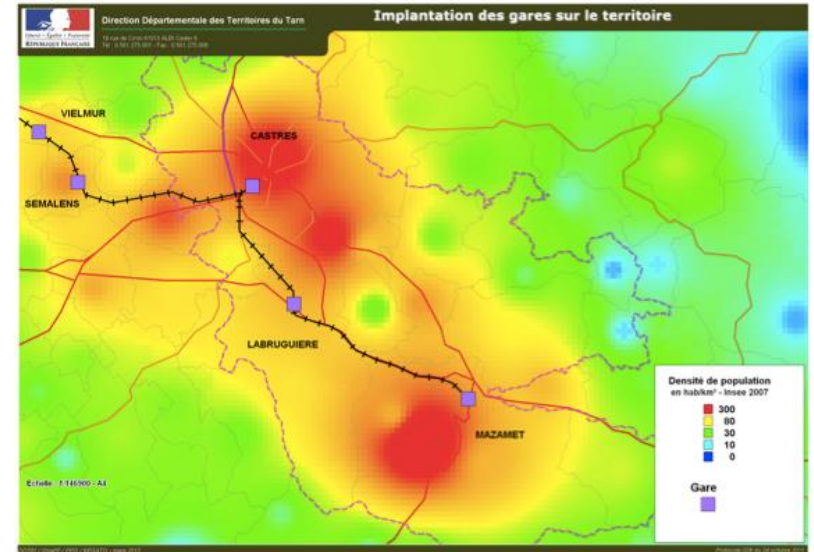
La desserte en transports en commun régionaux est essentiellement tournée vers l'agglomération toulousaine, notamment du fait d'une gestion actuelle par la Région Midi-Pyrénées. L'ouverture des régions et le regroupement avec la Région Languedoc-Roussillon permettront peut-être à terme de développer l'offre vers l'Hérault.

² Source : Direction des Infrastructures et des Transports – Région LRMP 2016

Par ailleurs, **les gares sont tout autant à prendre en compte dans l'efficiace d'un réseau collectif** car elles sont le point de convergence de plusieurs mobilités et participent d'une attractivité du réseau ferroviaire. Elles permettent en effet d'organiser le rabattement d'autres modes de transport vers le train : la voiture, individuelle et partagée, les bus, les modes doux, cyclistes et piétons. « L'espace gare » nécessite donc un traitement particulier, une attention particulière afin de proposer un pôle multimodal optimisé.

A ce jour, le territoire compte 3 gares : Castres, Labruguière et Mazamet. Leur localisation permet surtout une desserte locale à l'Est du territoire mais n'est pas toujours au cœur des densités. En effet, sur Labruguière et Mazamet, les gares sont à proximité des secteurs où il y a le plus de population, leur desserte en transports alternatifs à la voiture individuelle doit être aménagée afin de favoriser les usages. Il s'agit d'aménager des continuités piétonnes et cyclables vers et depuis la gare et de proposer une offre de transports collectifs qui corresponde aux départs et arrivées des trains.

Figure 52 : LA LOCALISATION DES GARES PAR RAPPORT A LA DENSITE DE POPULATION



A cet effet, la gare de Mazamet a fait l'objet d'un aménagement en Pôle d'Echange Multimodal qui associe la gare TER à des arrêts de bus du réseau Libellus : une gare routière pour le réseau départemental et régional (9 quais), un parc de stationnement gratuit pour les voitures et motos (une soixantaine de places au total) et un abri vélo. La gare étant connectée à la voie verte, le rabattement en vélo est facilité. Le pôle d'échanges a été ouvert en septembre 2015. **Un pôle d'échange multimodal est à l'étude à Castres.**

La gare de Castres fait quant à elle l'objet d'une étude pour un réaménagement futur. L'acquisition d'anciens bâtiments de la SERNAM à proximité de la gare actuelle permettra de réutiliser cet espace pour aménager un pôle d'échanges qui intègre le transfert de la gare routière.

● Le réseau interurbain routier

Le territoire du SCoT bénéficie également d'une desserte par le réseau de bus départemental, TarnBus. Ce sont ainsi 11 lignes régulières qui irriguent le territoire.

Le réseau est essentiellement structuré en étoile vers ou depuis Castres, seule une ligne (la ligne 768) ne passe pas par Castres et relie directement Mazamet à Sémalens.

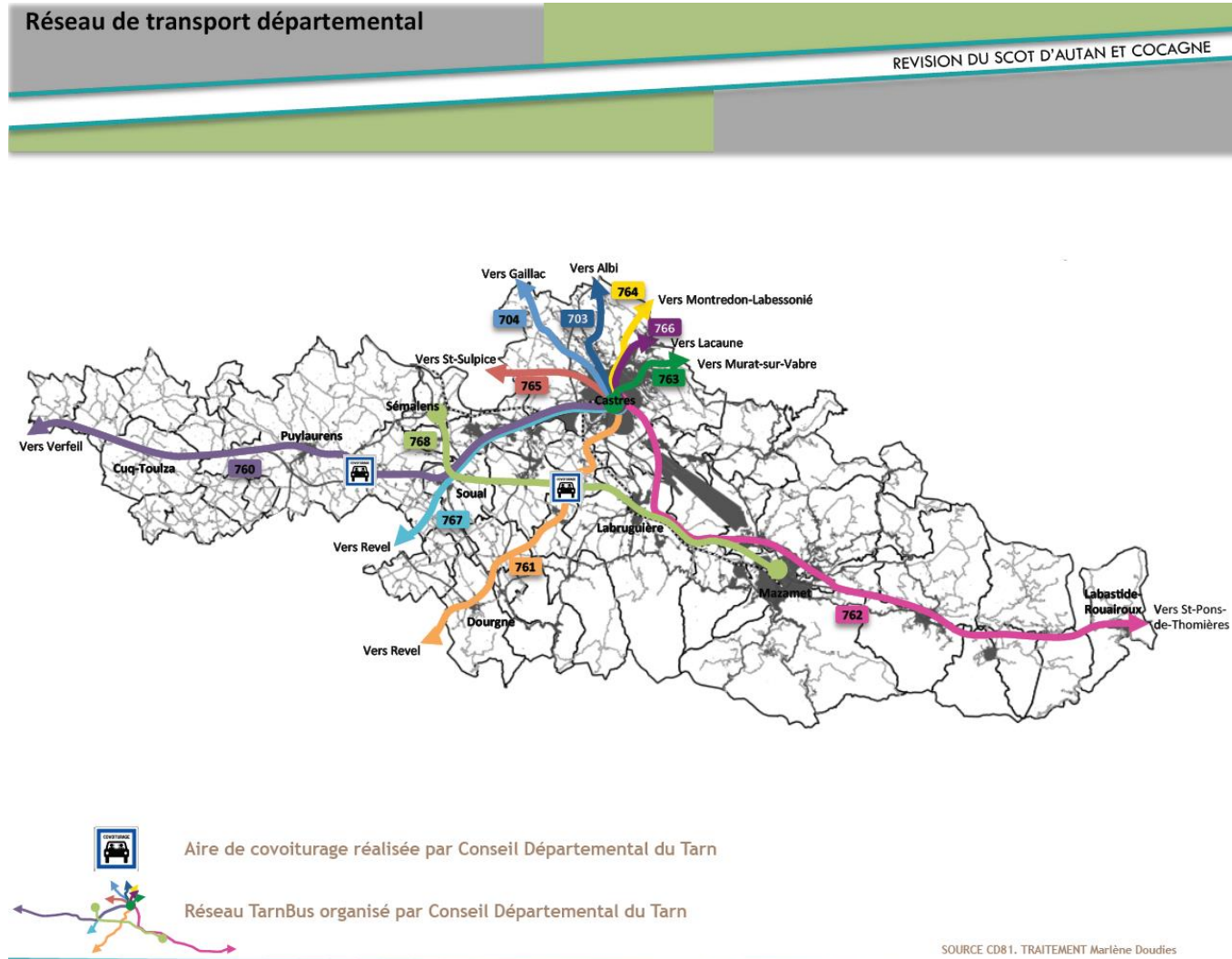


Figure 53 : LE RESEAU DE TRANSPORT DEPARTEMENTAL ET LES AIRES DE COVOITURAGE

A noter : une aire de covoiturage non aménagée existe à Saint Germain. Un projet d'aménagement d'une aire à Soual est en réflexion.

La ligne la plus fréquente est la ligne 703 qui relie Albi et Castres à raison de **37 allers/retours par jour en semaine en période scolaire**. On note 6 allers/retours les samedis, répartis sur la journée. En période de vacances scolaires, 30 allers/retours sont effectués. Il s'agit donc d'une ligne structurante du réseau et c'est également la plus fréquentée à l'année. En effet, 295 643 voyages ont été recensés en 2014.

LIGNES	Année 2012-2013	Année 2013-2014	Année 2014-2015	
	Voyages	Voyages	Voyages	Ecart
703	265 846	281 462	295 643	5%
704	113 968	126 088	122 128	-3%
760	26 110	27 003	27 402	1%
761	86 877	94 308	101 340	7%
762	68 200	73 937	73 943	0%
763	37 576	45 462	45 217	-1%
764	50 027	44 474	47 509	7%
765	100 560	117 439	123 255	5%
766	5 147	8 510	9 139	7%
767	40 871	51 744	58 172	12%
768	23 241	29 928	27 681	-8%

Figure 54 : LA FREQUENTATION ANNUELLE DU RESEAU TARNBUS SUR LE TERRITOIRE DU SCOT
(SOURCE: CONSEIL DEPARTEMENTAL DU TARN)

La deuxième ligne la plus fréquentée est la ligne 765 qui relie Castres à Lavaur et St Sulpice, avec 123 255 voyages recensés en 2014. Pourtant, la fréquence est bien moindre que la ligne 703 puisque 7 allers/retours s'effectuent quotidiennement. A noter, la ligne 767 connaît une forte augmentation du nombre de voyages entre 2013 et 2014 : 12% de voyages supplémentaires. La desserte vers ou depuis Revel est donc une liaison qui s'accroît, d'autant plus si l'on prend en compte l'augmentation de 7% de la ligne 761 qui dessert également Revel.

En ce qui concerne les temps de parcours, le réseau de bus départemental est moins rapide que la voiture, notamment en conséquence d'arrêts fréquents avec des temps d'attente parfois de près de 5 minutes à une station principale, par exemple la gare SCNF. En revanche, une fois sorti de la ville de Castres, le réseau de bus est plus performant et offre des temps de parcours similaires à la voiture.

Temps de parcours en transports en commun depuis Castres (réseau départemental)

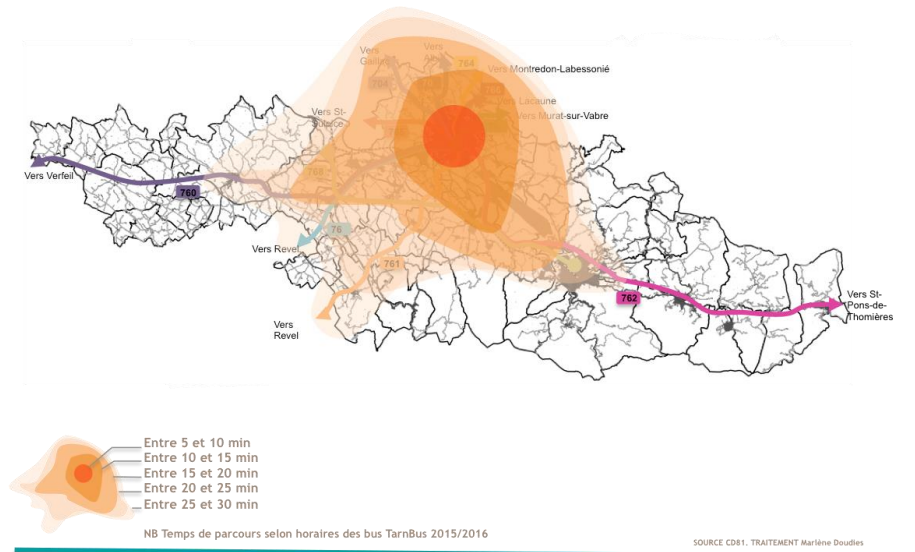


Figure 55 : LES TEMPS DE PARCOURS EN TC DEPUIS CASTRES (SOURCE: HORAIRE TARNBUS 2016)

Temps de parcours en voiture depuis Castres

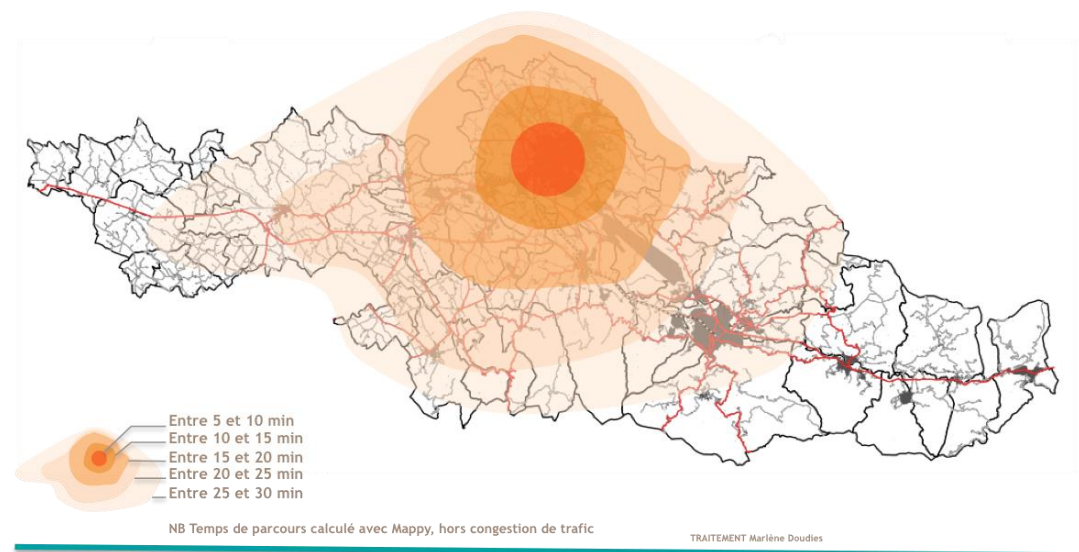


Figure 56 : LES TEMPS DE PARCOURS EN VOITURE DEPUIS CASTRES (SOURCE: MAPPY)

Le réseau de bus départemental constitue une autre offre mais limitée à l'usage de la voiture : elle concerne particulièrement les étudiants et probablement quelques actifs sur des trajets courts. Concernant les autres usagers, la ligne reliant Albi à Castres est la seule véritablement concurrentielle face à la voiture et peut constituer une offre alternative.

Parallèlement à cette offre, le Conseil Départemental développe la **mise en place d'aires de covoiturage** afin de capter d'autres usagers de la voiture et de les encourager à l'utiliser non plus individuellement mais de façon partagée. Si les aires de covoiturage aménagées se sont beaucoup développées le long de l'axe autoroutier, le territoire du SCoT ne bénéficie à ce jour que de 2 aires aménagées : l'aire de Puylaurens située au droit de la RN126 et l'aire de la Pierre Plantée située au droit du carrefour entre la RD621 et la RD85 au Sud de Castres. Il serait opportun de continuer le développement des aires de covoiturage au droit des axes structurants (RN126, RD612, RD1012, RD622 notamment) en lien avec l'offre en transports en commun départementale et urbaine.

Le Conseil Départemental propose également depuis 2011 un site internet « covoiturage.tarn.fr » afin de faciliter la mise en contact des usagers et d'organiser les différents trajets. Actuellement 152 usagers sont inscrits, ce qui peut paraître faible mais il faut prendre en compte le fait que d'autres sites d'envergure nationale concentrent la majorité des usagers pour des trajets notamment occasionnels et que par ailleurs, les actifs qui décident de faire du covoiturage s'arrangent la plupart du temps avec leurs collègues, voisins, etc. et ne font pas appel à ce genre de service.

● Le réseau urbain routier

A une échelle plus locale, la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet (CACM) a organisé un réseau de transports en commun urbain, le réseau Libellus. Il compte 11 lignes distribuées principalement sur la commune de Castres (7 lignes dont une ligne de navette cœur de ville), puis la commune de Mazamet (2 lignes, avec Aussillon) et 2 lignes assurent des liaisons intercommunales. Le réseau a été restructuré en 2013 et a permis d'améliorer les dessertes, notamment aux franges des communes et au droit de la zone du Causse (Centre Hospitalier, siège de la CACM et diverses entreprises). Le réseau Libellus est gratuit et donc ouvert à tous les publics favorisant ainsi son usage.

Un réseau de Transport A la Demande (TAD) complète l'offre régulière et permet de desservir des communes périurbaines et rurales.

Les principaux secteurs d'activités sur la Communauté d'Agglomération sont desservis par les transports en commun et leur aire d'influence. Les actifs et les usagers de ces zones sont autant de captifs potentiels. Le territoire doit favoriser au mieux les pratiques collectives sur ces secteurs et cela passe également dans la maîtrise de l'urbanisation à venir.

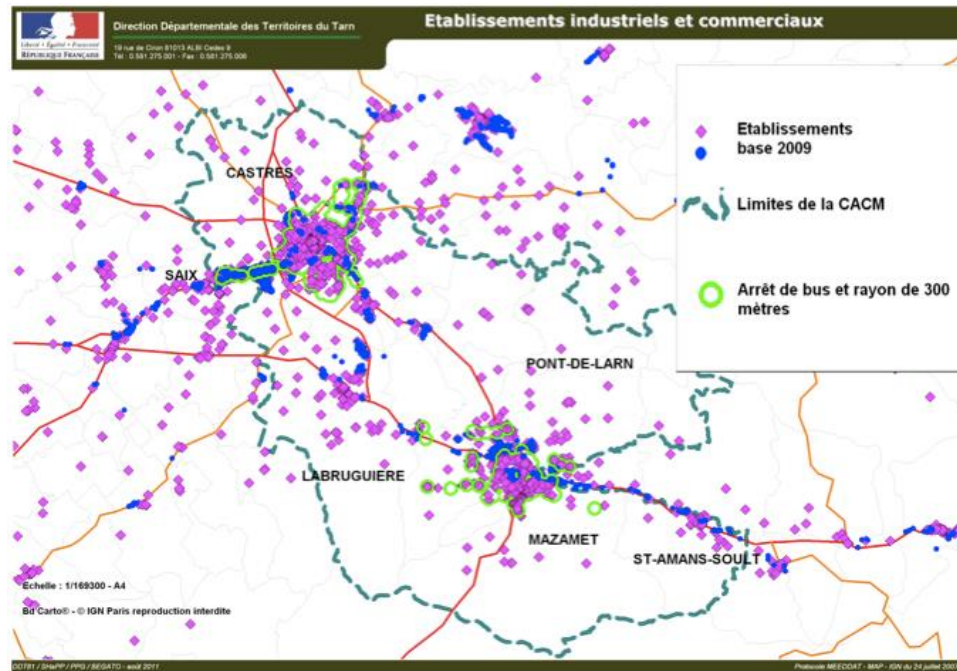


Figure 57 : LA DESSERTE DES PRINCIPAUX ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Localement, des projets sont également menés pour améliorer la desserte des territoires en transports en commun. C'est par exemple le cas pour la Communauté de Communes de la Haute-Vallée du Thoré qui va lancer une enquête de déplacements d'ici la fin de l'année 2016 afin de pouvoir évaluer les pratiques et besoins de ces usagers. A la suite de cette enquête, une étude de faisabilité pour la mise en service d'un TAD sera menée.

4. Un territoire pour les modes doux

Le territoire du SCoT bénéficie d'atouts paysagers et patrimoniaux qui peuvent être le support d'aménagements, d'itinéraires dédiés aux pratiques douces, marche à pied, vélo...

C'est le cas par exemple de la voie verte « Passa Pais » qui a été aménagée sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée de la Haute-Vallée du Thoré. Cet itinéraire cyclable et pédestre permet de relier Mazamet à Bédarieux, soit plus de 75 kms de parcours, de façon apaisée et de valoriser la traversée de la vallée.

L'ancienne voie ferrée de Castres à Albi a également été réaménagée en voie verte et permet de traverser la campagne tarnaise à pied ou à vélo sur 42 kms.

Ces itinéraires cyclables ne sont cependant pas reliés et ce chaînon manquant mériterait d'être aménagé. Le Schéma Directeur Cyclable prévoit de réaliser ce chaînon manquant ce qui permettra alors de boucler un parcours d'intérêt départemental, voire régional et pourrait également être le support de pratiques plus locales et peut-être quotidiennes pour des liaisons domicile-travail par exemple. Le « raccord » des deux voies vertes pourrait desservir les secteurs entre Castres et Mazamet et notamment la zone d'activités du Causse.

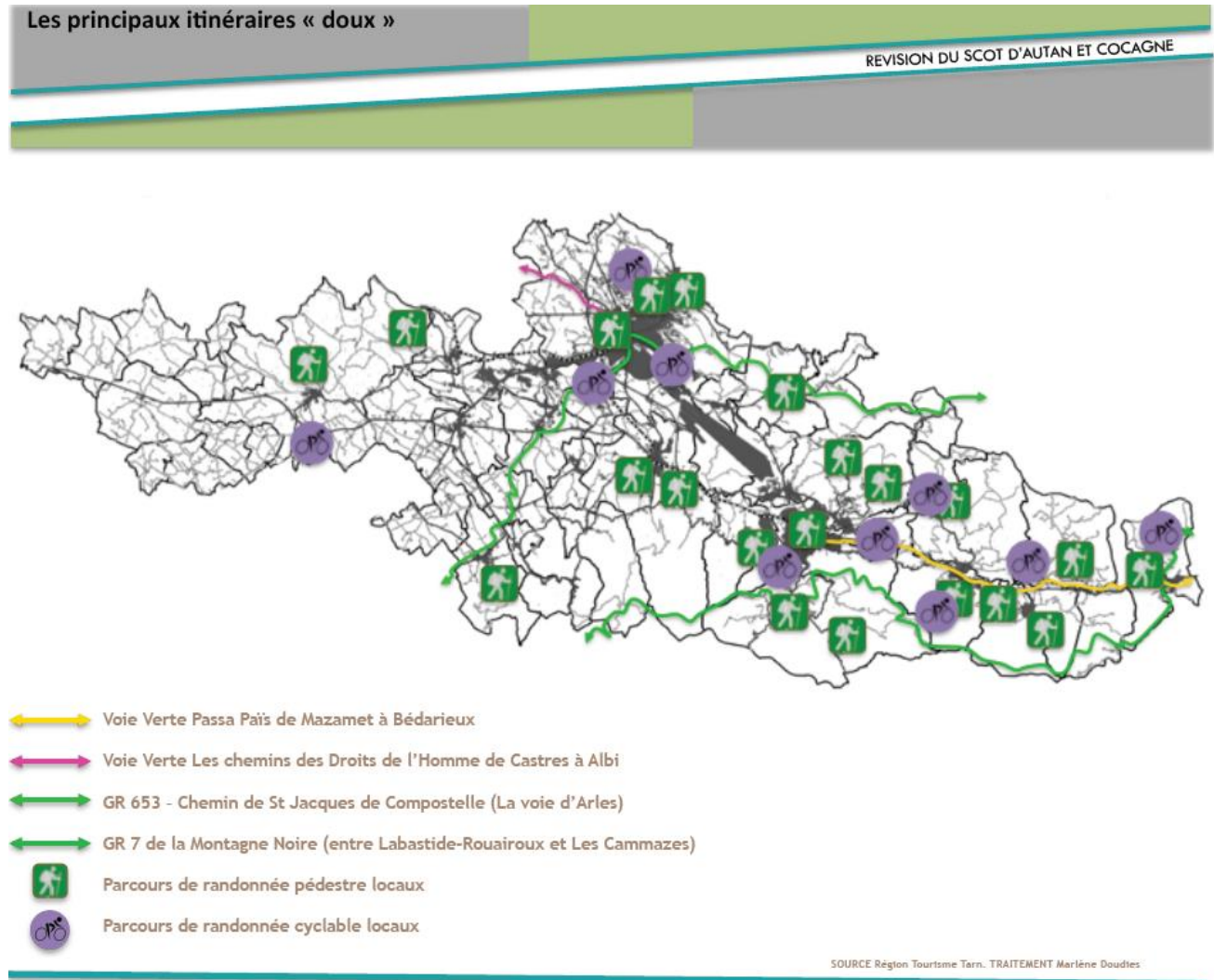


Figure 58 : LES PRINCIPAUX ITINERAIRES DOUX

Plus localement, certains aménagements ont été réalisés mais des continuités devront être réfléchies. Le secteur de Borde-Basse bénéficie sur place d'un réseau cyclable mais qui n'est pas relié actuellement au centre-ville de Castres. Un maillage complémentaire permettrait de développer les usages et intéresserait notamment les étudiants résidant en centre-ville.

En ce qui concerne l'arrivée de l'autoroute, la Communauté de Communes de Sor et Agout a d'ores et déjà demandé officiellement à la DREAL la continuité des mobilités douces qui seront impactées par l'autoroute, notamment à Cambounet et Soual.

En outre, une grande variété de parcours pédestres, chemins de randonnée, sentiers, parcourt le territoire et permet à la fois de découvrir les villages, les campagnes alentours et la Montagne Noire, sur de petites ou grandes distances.

Deux grands itinéraires de randonnées pédestres traversent le territoire : le GR7 de la Montagne Noire et le GR653 du Chemin de St Jacques de Compostelle.

En période estivale surtout, de nombreux usagers, locaux ou touristes, empruntent ces parcours et profitent des paysages du territoire. Il est donc important de conserver au maximum ce paysage singulier et de le mettre en valeur. Il est aussi important de développer les aménagements dédiés aux modes doux, non seulement sur les espaces naturels mais également en ville, et d'amener l'utilisateur modes doux à se sentir bienvenu sur le territoire. Les usagers du territoire sauront tout autant profiter de ces aménagements pour leurs déplacements au quotidien, tout au long de l'année.

5. Le management de la mobilité, où en sont les initiatives publiques et privées ?

Les collectivités territoriales et les grandes entreprises ou administrations d'un territoire sont les mieux placées pour pouvoir impulser des changements de pratiques en terme de déplacements. En effet, elles peuvent être la vitrine d'un territoire et engagent assez d'employés pour pouvoir organiser des alternatives au déplacement en voiture individuelle.

Sur le territoire du SCoT, la Communauté d'Agglomération s'est lancée dans la réalisation d'un Plan de Déplacements Urbains qui permettra à terme d'engager différentes actions pour organiser les déplacements et les transports et encourager des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Il peut s'agir par exemple de recommander la réalisation de Plan de Déplacements pour les Entreprises (PDE) ou les Administrations (PDA). Lors de la restructuration du réseau de transports en commun en 2013, la CACM a travaillé une étude sur les déplacements domicile-travail des salariés en collaboration avec les entreprises notamment des ZAC du Mélou et du Causse. Le réseau TC dessert ces secteurs et les salariés concernés peuvent désormais demander aux conducteurs de les déposer au droit de leur entreprise.

En outre, l'entreprise Pierre Fabre, active non seulement sur le territoire du SCoT mais également dans les villes alentours (Gaillac, Lavaur, Toulouse...) envisage d'initier une démarche de PDE.

C'est notamment grâce à des actions à cette échelle que la gestion des déplacements pourra évoluer de manière significative, ces démarches sont évidemment à encourager notamment pour les établissements administratifs (intercommunalités, communes...) ou les établissements hospitaliers.

Des zones d'activités regroupant plusieurs entreprises peuvent également s'engager dans ce genre d'opérations, par le biais de Plans de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE). Le Causse espace d'entreprises, la zone du Melou ou les parcs d'activités de Mazamet et Aussillon (La Rougearié, Parc d'Activités du Thoré) sont des espaces qui comptent un nombre important d'établissements, qui génèrent donc beaucoup de déplacements et qui correspondent potentiellement au profil des zones pouvant développer des PDIE.

Le territoire du SCoT est dynamique en matière d'initiatives et de logiques innovantes, par exemple de travail mutualisé comme le coworking. C'est une qualité à cultiver et à pérenniser en développant notamment ce genre de démarches qui favorisent les alternatives aux déplacements individuels.

CHAPITRE 3

ÉCONOMIES

A.ECONOMIES : GENERALITES

Sources mobilisées *(elles seront complétées ultérieurement, une fois la partie agriculture amendée)*

Entretiens avec les élus en rendez-vous, réunions thématiques ou territoriales, rando-SCoT

Entretiens avec les techniciens des EPCI : Mme Villiod, Mme Doan pour la CACM, Mme Dalmon, Mme Hérisson, M.Oyhanart pour la CCSA ; Mme Houllès, M. Menoni pour la CCHVT

Travaux de M. Blaise pour l'observatoire économique et social CACM

Sites internet des 3 EPCI

Insee Première n° 1538 février 2015

Insee midi Pyrénées n°2 l'accès aux emplois et aux équipements en Midi Pyrénées 2014

Insee dossier complet par EPCI

Panorama des villes moyennes H2011/01 JM Floch et B. Morel

Rapport final et annexes (version non validée) schéma de développement économique Sor Agout Synae novembre 2014

DDT81 ZA_SCOT maj 2015 (données 2013)

Contrat Régional unique d'agglomération de Castres Mazamet 2015-2020 document de travail 26/06/2015 Région midi Pyrénées – Département du Tarn – CACM

L'aménagement du territoire comme outil de maintien du commerce au centre des villes moyennes : exemple de Castres Florent Letort mémoire de M2 UT2J CCI81

CDAC Tarn 2010-2015

Parkings source commune de Castres et Q park.

Icode

Etude d'orientation stratégique de l'agriculture en pays de Cocagne mai 2013 Terre d'avenir

Charte et charte forestière du parc naturel régional du Haut Languedoc

CCI de l'Aude, analyses de l'observatoire économique de la forêt de la Montagne Noire

1. Une économie perçue à travers l'emploi plus qu'à travers l'entreprise

Par le passé, les fleurons industriels étaient dans tous les discours d'élus. Aujourd'hui, à l'exception du groupe Pierre Fabre, les discours des élus portent plus sur l'emploi que sur l'entreprise, symptôme d'une préoccupation des élus décideurs sur la nécessité d'employer les habitants du territoire ayant perdu leur emploi, toute opportunité de structure apporteuse d'emploi étant à prendre. La lisibilité de certains emplois semble faible (nouveaux secteurs, emplois des indépendants, économie sociale et solidaire...).

La prise en considération de cet élément est fondamentale, car elle peut permettre d'expliquer deux postures d'élus³ : la première consiste à vouloir des zones d'activités (offre foncière sèche le plus souvent) pour pouvoir accueillir les entreprises ; la seconde est ne pas trouver déterminante la stratégie - de long terme - d'orientation économique de la partie centrale du territoire (stratégie de la CACM sur la technopole et l'innovation, ainsi que les filières chimie fine, numérique et santé) par manque de visibilité de ces filières et du fait de l'omniprésence dans les esprits de l'emploi industriel.

Sur ce second point, les choix réalisés ne se traduisent pas encore par un grand nombre de nouveaux emplois de proximité. Et il existe un décalage entre l'employabilité des personnes en recherche d'emploi sur le territoire et les nouveaux emplois offerts. Ce qui permet d'interroger l'attractivité de ce territoire, non plus pour l'entreprise comme cela se fait classiquement, mais pour les personnes de l'extérieur : pourquoi les cadres ne viennent-ils pas habiter le territoire ?

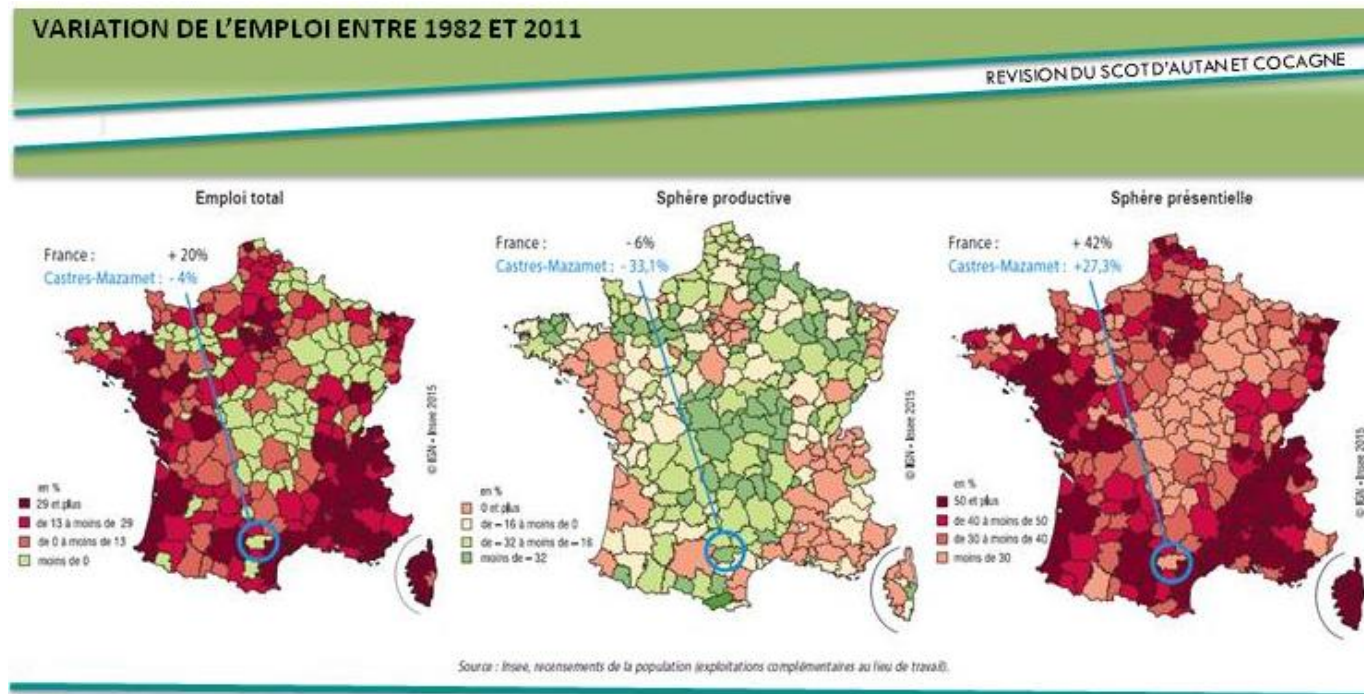
La reconversion du bassin d'emploi, entreprise depuis plus de 20 ans, sur un fondement endogène, commence aujourd'hui à porter ses fruits, pour l'ensemble du bassin. Cependant, les trois EPCI composant le SCoT n'ont pas, en matière de politique économique, mis en place de réflexion partagée/commune. Le SCoT devra conduire à une réflexion commune sur la question des zones d'activités, à minima (et à défaut de plus, si la volonté politique n'y est pas), car elle concerne la gestion économe des espaces. Les techniciens et certains élus sont sensibles à cette nécessité.

³ Il s'agit ici des élus dans leur globalité, non des présidents de commissions économie.

2. Une économie atypique dans sa structure : sphère productive / sphère présenteielle

Sur le temps long, la structure de l'emploi évolue, de la sphère productive⁴ vers la sphère présenteielle⁵, comme un peu partout ailleurs sur le territoire national, mais, à la différence de ce que l'on rencontre ailleurs, avec globalement une perte sèche d'emplois⁶ (- 4% entre 1982 et 2011).

Figure 59: VARIATION DE L'EMPLOI (1982-2011) (SOURCE: INSEE)



⁴ Activités potentiellement exportatrices de biens et services (agriculture, industrie, et tertiaire productif, soit commerce de gros et services aux entreprises)

⁵ Activités tournées vers la satisfaction des besoins des personnes résidentes ou des touristes (commerce de détail, santé et action sociale, éducation, services aux particuliers, administration et construction)

⁶ Il s'agit de la zone d'emploi Castres Mazamet, qui comprend - entre autres - la quasi-totalité du SCOT à l'exception de 9 communes rurales de l'ouest qui appartiennent à la zone d'emplois de Toulouse.

Cette zone d'emploi, la deuxième plus industrielle de Midi-Pyrénées (49 000 emplois en 2010, dont 40 000 sur le territoire du SCoT), est celle :

- où l'emploi industriel a le plus reculé depuis 1982. Elle conserve cependant, notamment dans sa partie ouest (Puylaurentaise), une présence forte de l'emploi agricole,
- et où l'emploi présentiel a le moins cru, ne permettant pas la compensation.

Elle est, en cela, atypique.

3. Moins d'emplois publics qu'ailleurs ?

Le territoire est fortement marqué par la présence d'une ville moyenne, Castres. Or, la spécificité des villes moyennes est la surreprésentation des fonctions « services aux personnes », « administration publique » et « fabrication ». La masse des emplois offerts sur le territoire représente 40 000 postes environ, dont 33% dans la sphère publique (le volume d'actifs occupés - dans et hors le territoire - représente 39 000 postes). C'est une proportion bien moindre que celle des emplois publics des villes moyennes de la même catégorie, celles dites proches des grandes aires urbaines (proportion qui tourne autour de 40%, à l'exception notable de Narbonne, similaire à Castres). Pourtant, le niveau d'équipements publics est proche de celui d'une grande ville.

Ce décalage en matière de proportion d'emplois publics est certainement une chance pour le territoire, qui n'aura pas à compenser les pertes d'emplois inhérentes aux restrictions budgétaires issues de la diminution des aides de l'Etat aux collectivités.

4. Des démarches vers le monde économique qui commencent à s'organiser du côté des élus, mais qui ne sont pas transversales aux trois EPCI

Les élus des trois EPCI, sous diverses formes, organisent des rendez-vous avec les chefs d'entreprises locaux (rencontres, clubs d'entreprises...), afin de tisser des liens et construire des réponses adaptées à leurs besoins. Mais aucune de ces démarches n'est transverse au territoire du SCoT.

Les services techniques dédiés à l'économie dans les trois EPCI ne travaillent pas ou prou en collaboration les uns avec les autres, et ne connaissent pas nécessairement le contenu des projets des autres territoires. A leurs yeux, cette coordination, jugée nécessaire, reste à construire.

5. Le graal de la zone d'activités ?...

Les locaux d'activités commencés (source: SITADEL 2001 à 2013) indiquent une activité constructive importante sur le territoire du SCoT, contextualisé à l'échelle de (l'ancienne) Région Midi Pyrénées. Qu'en est-il des zones d'activités ?

Les services de l'État, observatoire de la DDT, proposent un récapitulatif des « zones d'activités ». Il servira de cadre, dans notre propos, à évaluer le poids de l'emploi dans ces « zones d'activités ». Il sert également à poser un des éléments du débat du SCoT - tout à fait d'actualité à l'heure du transfert de la compétence ZA aux EPCI – qu'est-ce qu'une zone d'activités ? En effet, le tableau et, plus loin, la carte des zones d'activités, intègrent à la fois les zones conçues et réalisées en tant que telles (communales, intercommunales et privées), mais également les implantations économiques (entreprises artisanales, industrielles ou commerciales, rarement services) isolées. L'exemple de la zone de la Prade est intéressant : l'entreprise Pierre Fabre est à l'extérieur de la ZA communautaire, mais pourtant dans la même « entité spatiale » ; en matière de zonage d'urbanisme, c'est un zonage spécifique économique, comme la zone d'activités. Le zonage d'urbanisme n'interroge donc pas la question de « zone » stricto-sensu et encore moins son statut. D'où, pour les communes ou EPCI s'étant livrées à l'exercice, des écarts possibles dans les chiffres retenus par la DDT pour son décompte.

Pourtant, au-delà du chiffre, la question de fond demeure : en quoi la zone d'activités est-elle au service du développement du territoire ? Comment, au-delà de la stricte proposition foncière, la positionner et dans quelle concurrence ou complémentarité ? Quels sont les outils de l'offre territoriale à mettre au service de l'entreprise, dont l'espace d'implantation ? A quoi sert le foncier disponible et comment est-il mobilisable ? Et enfin, la zone d'activités, onéreuse pour la collectivité est-elle incontournable pour l'implantation d'entreprise ou l'implantation peut-elle se faire dans d'autres espaces banalisés ?

Le SCoT devra se pencher sur ces interrogations, au-delà des chiffres, afin de poser correctement la question de la gestion économe de l'espace et de l'utilité d'une offre foncière sérieuse et outillée.

Figure 60: ETAT DES ZONES D'ACTIVITES (SOURCE: DDT81 - DONNEES 2013 / MISE A JOUR EN 2015)

	Nombre de ZA (dont friches)	Superficie en ha	Superficie disponible en ha	Superficie non mobilisée en ha	Nombre d'emplois	Nombre d'entreprises
CC Sor Agout	28	336,7	11,5	111	1423	133
CACM	55	1155,7	36,6	170,4	9113	717
CC HVT	19	134,6	3,7	3,7	527	63
SCoT	102	1627	51,8	285,1	11 063	913

Sur le territoire du SCoT, on compte 1 emploi pour 2,63 habitants. Dans ce tableau on observe que 11 063 emplois sont en «ZA» soit 27,5% des emplois en ZA (15 à 25% en France), ce qui est un taux très élevé. On est donc dans un contexte particulier où les « ZA » sont effectivement porteuses d'emplois.

Pourtant la densité d'emploi n'est que de 8,24 emplois à l'hectare, ce qui est une densité moindre que celles de la logistique ou de l'artisanat (6,8 emplois à l'hectare si on considère les superficies totales des zones). Les ZA du territoire sont donc consommatrices d'espace - ce fait étant expliqué en grande partie par les implantations industrielles – sans générer une densité d'emplois importante.

Figure 61: NORMES DE DENSITE D'EMPLOIS A L'HECTARE PAR TYPOLOGIE DE SITES D'ACTIVITES (SOURCE: ADDRNI)

Typologie des zones d'activités	Nombre d'emplois à l'hectare
Commerciale	20 à 40
Industrielle	30 à 50
Logistique	10 à 20
Artisanale	10 à 20
Tertiaire	30 à 150

● COMMUNAUTE DE COMMUNES SOR ET AGOUT

Les zones d'activités communautaires de Sor et Agout ont fait l'objet d'un diagnostic dans le cadre du Schéma Territorial des Infrastructures Economiques, à la suite d'une mission Schéma de Développement Economique. On en retiendra les éléments suivants.

- Six zones d'activités sont d'intérêt communautaire (sur 28). Elles sont toutes situées à proximité de la RN 126, avec une plus forte concentration à proximité de Castres. Leur vocation est mixte (artisanat systématiquement et industrie ou commerce), à l'exception du Girou, exclusivement artisanale.
- Les surfaces (des zones aménagées) vendues non occupées ou non vendues représentent 8,7 ha sur les 90 ha de zones.
- Les surfaces de projets ou de réserves, pour les mêmes zones, dans les documents d'urbanisme actuels, représentent un volume foncier de 57,3 hectares, essentiellement sur la Prade et Pièce Grande.

En matière d'aménagement, notre diagnostic rejoint et complète celui de SYNAE, à savoir :

- Une grande disparité dans le traitement des aménagements des zones, tant pour les espaces privés que publics, et donc une image hétérogène.
 - La mixité activités/habitat a été la plupart du temps évitée,
 - L'interface zones agricoles ou urbaines / zone d'activités qui ne semble jamais être gérée.
 - L'imperméabilisation des sols est très importante, notamment par les parkings non mutualisés ou du stockage.
 - L'offre de services mutualisés aux entreprises est inexistante et l'offre de réseaux disparate (notamment concernant le THD, la fibre, le numérique). Cela reflète la nécessité de développer une stratégie partagée en matière économique, d'identification de cibles des outils, des moyens. Malgré la proximité d'implantation de Pierre Fabre par rapport à la ZA de la Prade, la lisibilité globale est faible et la distinction zones communautaires/zones communales difficile à faire.
- La communauté de communes Sor et Agout, consciente de cette nécessité a engagé depuis 2 ans une réflexion stratégique qui prévoit de miser sur les forces du territoire : le tourisme, le bien-être et la santé, l'agriculture et l'agro-alimentaire.

En outre, le suivi des ZA se met en place en place depuis quelques mois, ce qui éclaire la communauté de communes quant au transfert des compétences.

D'un point de vue spatial, les implantations des ZA communautaires, jouent en partie la carte des proximités avec Toulouse d'un côté et Castres de l'autre, déplaçant entre autres les équilibres commerciaux vers l'est (zone de Soual). Pour une autre partie, celle du pôle rural de Puylaurens, sa zone d'activités de Pièce Grande, déportée au sud-ouest du bourg, est « proche » (1,5 km) de l'échangeur de la déviation (future autoroute), sans toutefois en être visible.

Les zones d'activités de la communauté de communes Sor et Agout, hormis la Prade avec la présence à proximité de Pierre Fabre et un positionnement clé vis-à-vis de la future autoroute, n'ont pas d'avantage déterminant en matière de positionnement dans un contexte ouvert et concurrentiel

Le schéma des infrastructures économiques, récemment approuvé par la communauté fait apparaître des réserves foncières autour de l'échangeur de Puylaurens sur le secteur du Razet en direction de Blan au sud de la déviation. Ces terrains sont classés en zone 2AUX du PLU opposable.

« La constitution de ces réserves foncières permettra au territoire d'anticiper ses besoins à venir concernant le développement de son offre d'accueil d'entreprises, lesquelles pourraient avoir besoin d'importantes capacités foncières accessibles en étant positionnées à proximité d'un échangeur » (extrait du STIE).

Ce STIE finalisé, devra être remis dans la grande échelle du SCoT pour un positionnement juste et efficace.

● COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CASTRES-MAZAMET

Les zones d'activités communautaires de la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet sont au nombre de 18 (parmi 55 ZA) et font l'objet d'un suivi par les services. L'observatoire du foncier disponible de mai 2015 fait état d'une disponibilité globale de 81,9 ha dont 13,9 ha disponibles immédiatement, 19,9 ha disponibles à court terme et 48,1 ha disponibles à moyen terme.

En matière d'aménagement, là encore, les disparités sont très grandes, entre Mélou et le Causse par exemple sur la même commune.

En revanche en matière d'équipement, le lancement en 1997 de la plateforme numérique de Castres-Mazamet, avec son réseau métropolitain en fibre optique interconnecté aux réseaux transnationaux via un téléport, a permis le lien avec d'autres plaques (dont Toulouse, et notamment l'Oncopôle dont Castres-Mazamet est le site d'appui en Région dans le cadre du pôle de compétitivité Cancer Bio Santé).

L'agglomération présente ainsi un niveau élevé d'attractivité pour les opérateurs du numérique dans le domaine des services, avec une importante concentration de m² de data centers neutres et hautement sécurisés, ce qui constitue d'ores et déjà un véritable atout dans le contexte de très fort développement du *cloud computing*.

La première spécificité de la CACM dans l'ensemble territorial du SCoT est la partie hautement qualifiée de l'offre foncière et immobilière pour l'implantation d'entreprises, avec Le Causse Espace d'Entreprises, zone d'intérêt régional, détenteur du label national THD en raison du niveau de son équipement numérique, avec

également un très haut niveau de sécurisation de l'alimentation électrique, et le Parc d'activités du Thoré, site complémentaire sur le pôle mazamétain ; tous deux offrent des terrains disponibles bien équipés, dans un cadre de qualité.

La seconde spécificité de la CACM dans l'ensemble territorial SCoT consiste en une offre immobilière adaptée pour l'accueil d'entreprises en création ou en développement dans des pépinières, hôtels d'entreprises et centres d'affaires/espaces de co-working. La technopole déploie une expertise en soutien à l'innovation, elle est partenaire et relais des pôles de compétitivité et de clusters, en particulier dans les domaines de la chimie verte et de la e-santé.

L'offre territoriale n'est donc pas sèche: elle s'appuie sur des moyens de qualité, en particulier des services aux entreprises, suite à une réflexion approfondie mise en place en 2002 définissant une stratégie et ses déclinaisons opérationnelles.

● COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-VALLEE DU THORE

La zone d'activités communautaire de la Haute Vallée du Thoré est celle de Bout du Pont de l'Arn (parmi 19 ZA), La Lauze, véritable fer de lance de la communauté de communes dans l'agglomération mazamétaine. La « Richarde/métairie nouvelle » marque quant à elle l'entrée de ville de cette même agglomération.

Le développement de La Lauze permet à la communauté de communes de disposer de moyens pour faire vivre son projet de territoire, patiemment construit depuis de nombreuses années. Comme pour les ZA de Sor et Agout, la zone est mixte, artisanale-industrielle, de qualité moyenne dans ses aménagements, malgré un écrin paysager qualitatif au niveau de la plupart de ses abords. Celle de la « Richarde/métairie nouvelle » est très étanchéifiée avec des parkings de « présentation » visibles depuis l'axe.

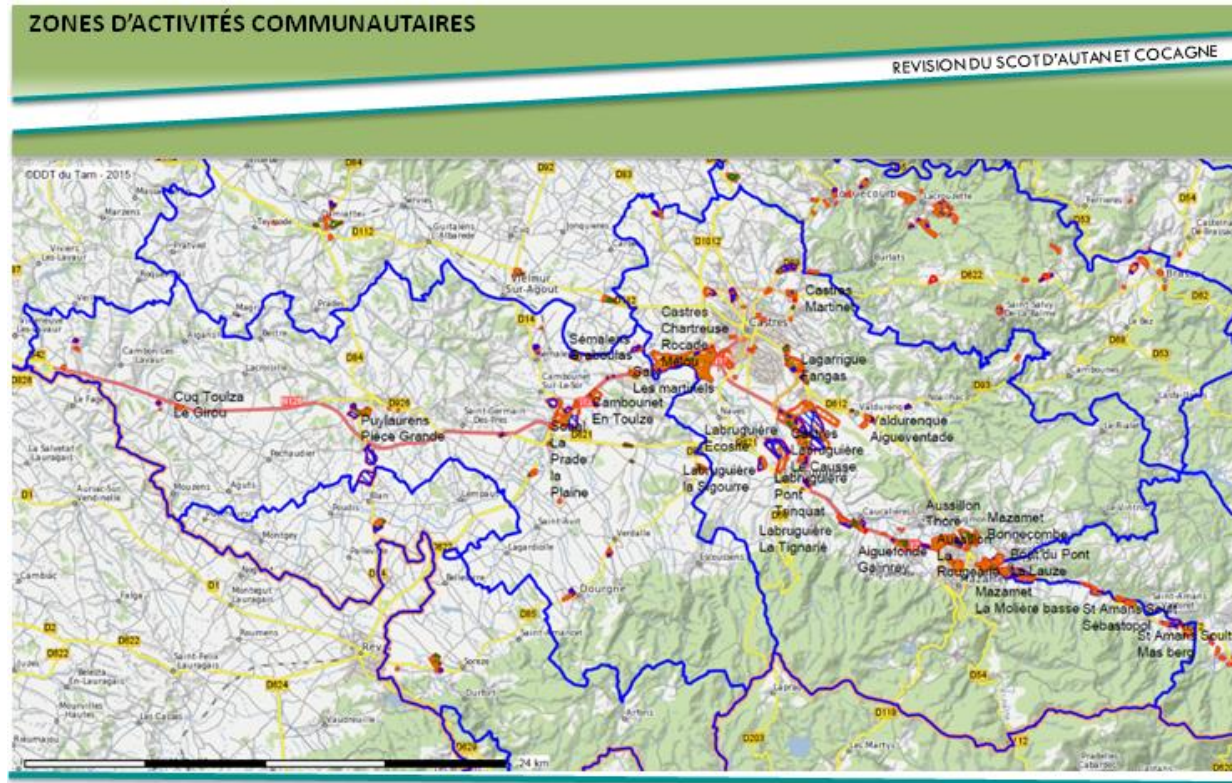
Ces zones représentent l'ancrage de la Haute Vallée du Thoré dans le bassin de Castres Mazamet, induisant une forte concurrence territoriale. La non occupation de certains locaux commerciaux nuit au secteur, mais les élus assurent qu'il s'agit d'une vacance de rotation visant à redistribuer les cartes commerciales.

Il n'y a pas de suivi du foncier en dehors des éléments de connaissance d'Immo Tarn et de la DDT 81.

Les trois EPCI font une anticipation foncière autour ou à proximité de sites existants (La Prade, Le Causse (ZAD de 90ha), la Lauze et l'Estrade), mais seule la CACM étudie des faisabilités en dehors de sites existants (Ecosite et La Trille). On le voit, l'objectif de l'offre foncière, peu ou prou intégrée dans une réflexion globale et dans une armature de politique économique définie et mise en œuvre, ne peut être une réponse adaptée au territoire pour lui permettre d'assurer son

développement actuel et à venir. La zone d'activités est un outil parmi d'autres, mais pas une quête en soi. Sans articulation des stratégies et des réalisations entre les trois EPCI constituant le SCoT, on ne pourra réellement doter le territoire des outils pour son avenir. Une économie dont le développement et la réussite ne reposerait que sur l'offre foncière périphérique est vouée à l'échec. Ce serait une économie de rente foncière (peut-être inhérente à la culture rurale et protestante ?), mais cela ne rendrait pas le territoire attractif pour autant.

Figure 62: LES ZONES D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES EVOQUEES, PARMIS TOUTES LES ZONES RECENSEES (FOND CARTOGRAPHIQUE: DDT81)



Le chapelet de zones d'activités implantées pour la majorité d'entre elles le long de la RN 126 et de la DN 112 se propose de répondre par une « visibilité » (être en façade ou « vu »), là où l'entreprise a plus souvent besoin de lisibilité (présence dans une zone qui soit le reflet de choix de développement et outillée pour cela) et d'accessibilité (aux réseaux divers, dont numériques et surtout aux services aux entreprises).

Or il a été démontré qu'à l'intérieur du territoire du SCOT, l'accessibilité et les proximités sont bonnes en tous lieux, mais que l'accessibilité depuis l'extérieur est problématique en l'absence d'autoroute. **Cela obligera à réinterroger les implantations futures le long des axes, au profit d'implantations plus rationnelles, complémentaires et non concurrentes, lisibles dans leurs partis d'aménagement et leur positionnement. Par ailleurs, l'autoroute ne doit pas devenir un axe supplémentaire support d'une offre foncière sans fondements.**

6. ...et le poids des friches industrielles

La friche industrielle est un « objet » très présent dans le territoire du SCoT (même si c'est dans une bien moindre mesure à l'ouest), et très présent dans les préoccupations et les actions des élus.

Deux EPCI mettent en œuvre une politique de « recyclage urbain » autour des friches. En effet, si la zone d'activités est souvent vue comme étant la traduction d'une politique économique efficace (ce qu'elle n'est pas en tant que telle), elle n'a pas façonné, loin s'en faut, l'histoire économique du territoire (par contre elle a façonné le paysage depuis les années 60 !). Celle-ci s'est écrite avec des implantations « éparées », dans les tissus urbains en cours de constitution, d'où leur présence disséminée, notamment dans des zones sensibles notamment au niveau environnemental (inondation). Leur reconversion, si elle est souhaitée, n'est pas toujours évidente et/ou réaliste. En effet, les « abandons de propriété », les coûts de réhabilitation, la faible valeur constructive des bâtiments et leur fort coût de démolition/recyclage/dépollution, les zones de risques (notamment inondation) dans lesquelles certaines s'inscrivent, leur taille, rendent les choses complexes.

La pertinence du « recyclage urbain » de ce qui reste de friches industrielles et le type de projet(s) à porter sur ces friches sera au cœur de la réflexion du SCoT, en tant qu'espaces « disponibles » pour ne pas s'étendre sur du foncier agricole ou naturel.

B. ECONOMIES : APPROCHES THEMATIQUES

1. Les paysages nous parlent d'agriculture et de forêt, mais qui d'autre nous en parle ?

Paradoxalement, dans les travaux préliminaires au diagnostic, l'agriculture a été peu présente dans les discours, tout comme la forêt d'ailleurs. Pourtant, les deux sont des composantes essentielles du territoire, très présentes, économiquement importantes. La CCSA réfléchit aux opportunités de développement et de diversification agricole (en collaboration avec la Chambre d'Agriculture).

Le territoire du SCoT est l'un des plus « mosaïqué » de Midi-Pyrénées en matière d'orientation technico-économique des exploitations. Ce que la multitude de paysages (de compositions paysagères) traduit parfaitement. L'élevage est encore très présent, notamment sur Puylaurens, sur la partie centrale du territoire et dans la Montagne Noire. Des diversifications sont également bien amorcées, en agriculture bio, sur les circuits courts, allant dans le sens de la charte du PNR pour les communes concernées.

Figure 64: NOMBRE D'UNITES DE GROS BETAIL EN 2010
(SOURCES: AGRESTE / RECENSEMENT AGRICOLE 2010)

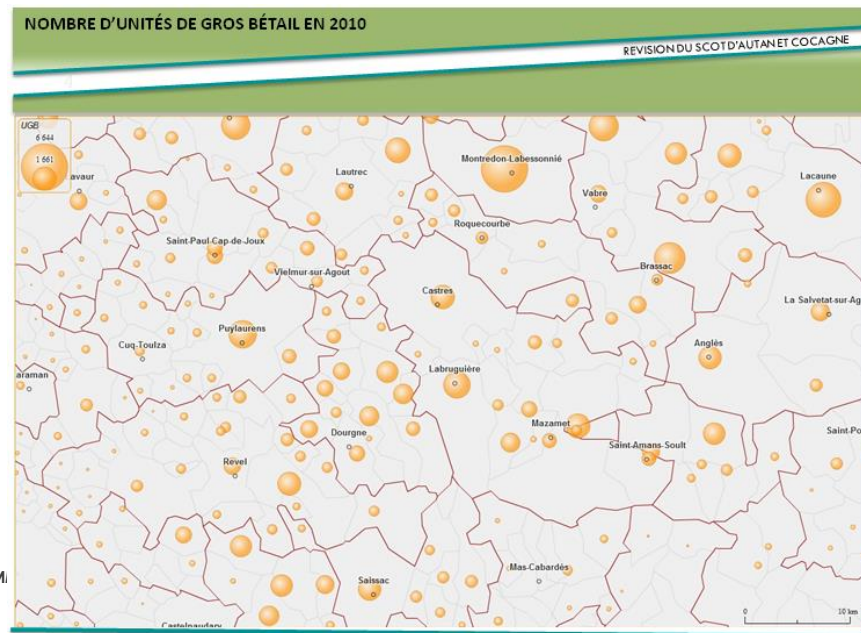
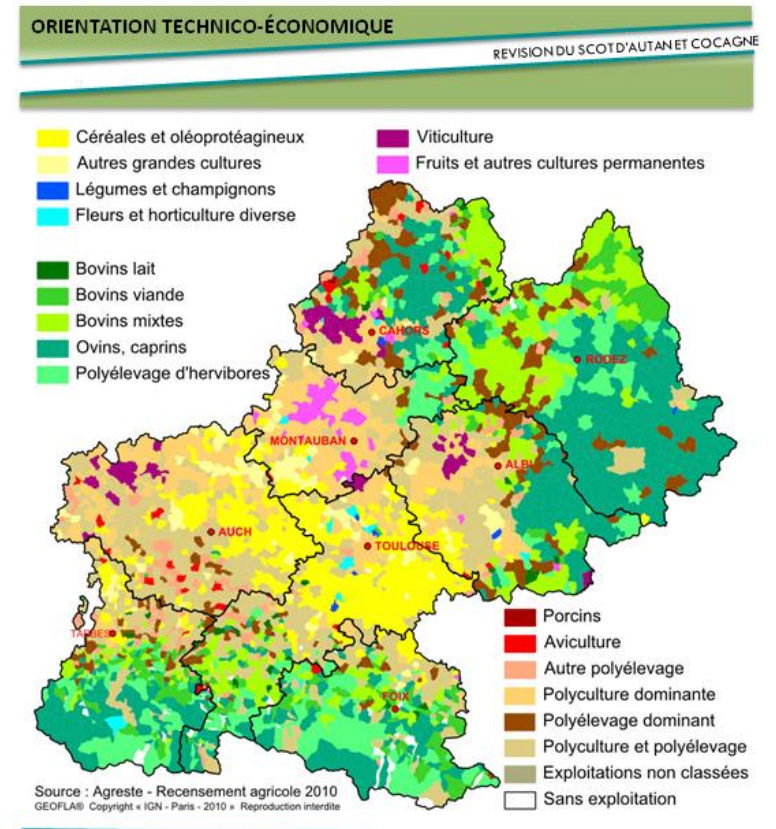


Figure 63: ORIENTATION TECHNICO-ECONOMIQUE PAR COMMUNE
(SOURCE: AGRESTE - RECENSEMENT AGRICOLE 2010)



Concernant le foncier agricole, la dominante est la perte de SAU (Surface Agricole Utile) sur la plupart des communes, traduction d'une petite poussée urbaine, paradoxale dans un contexte de stagnation démographique.

Il ne faut tout de même pas confondre cette poussée urbaine avec de l'étalement urbain (que l'on peut connaître ailleurs en Midi-Pyrénées), il n'est qu'à voir Saint-Germain-des-Près dont les constructions neuves se sont développées de manière significative mais qui gagne cependant de la SAU. Le SCOT devra évidemment veiller au maintien des conditions d'exploitations optimales des terres (foncier et circulations agricoles notamment).

Existe-t-il une fragilité éventuelle du foncier agricole lié au fermage sur le territoire ? A quelques rares exceptions près, la part de la SAU détenue en fermage est faible par rapport à d'autres territoires, la fragilité liée à la non possession de la terre et à la recherche de rente foncière par le propriétaire est minimisée.

Figure 65: VARIATION ABSOLUE DE LA SAU ENTRE 2000 ET 2010 EN NOMBRE D'HECTARES (SOURCES: AGRESTE / RECENSEMENTS AGRICOLES 2000 ET 2010)

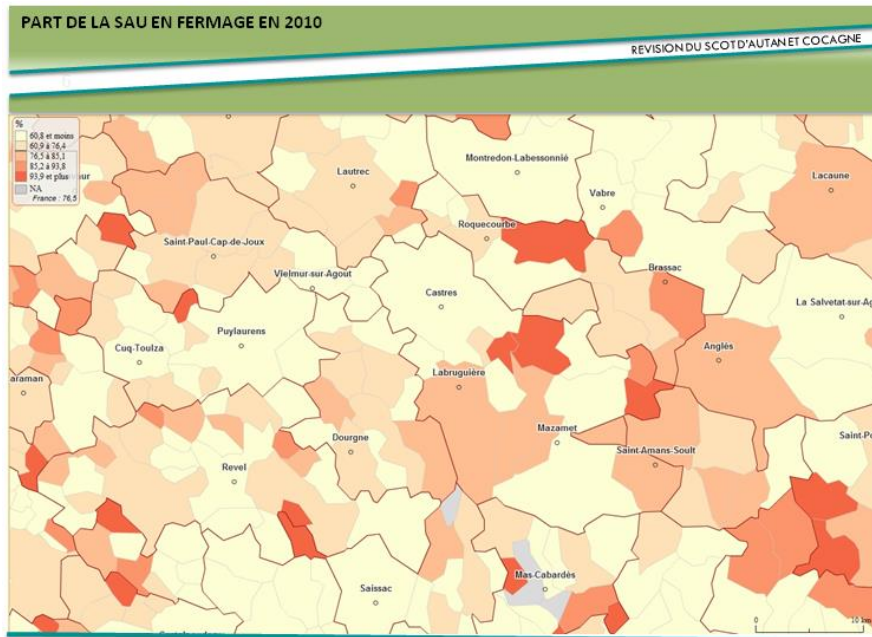
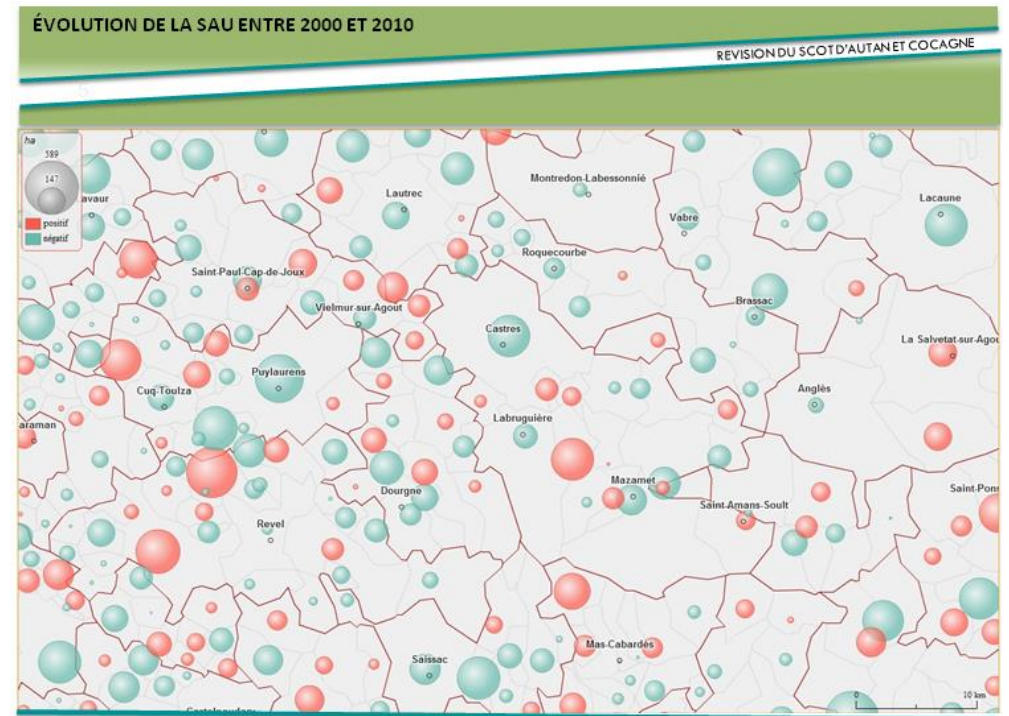


Figure 66: PART DE LA SAU EN FERMAGE EN 2010 (SOURCES: AGRESTE / RECENSEMENT AGRICOLE 2010)

Concernant les exploitations, l'ouest et la partie centrale du territoire ainsi que la commune de Castres ont une présence d'agriculteurs encore très significative. C'est souvent l'activité économique la plus importante des villages. L'orientation générale des exploitations tendant plutôt vers l'élevage, la présence de grandes exploitations dans l'ensemble des exploitations des communes est globalement assez faible (autour de la moitié). Mais comme ailleurs, et notamment en grandes cultures, le phénomène de rachat de terres en vue d'agrandissement est largement amorcé, ce qui peut conduire à une transformation (radicale) du paysage comme on a pu le voir dans le Lauragais.

Le SCoT devra veiller au maintien des paysages traditionnels et du bocage là où il est présent.

Figure 68: POURCENTAGE DE MOYENNES ET GRANDES EXPLOITATIONS EN 2010
(SOURCES: AGRESTE / RECENSEMENT AGRICOLE)

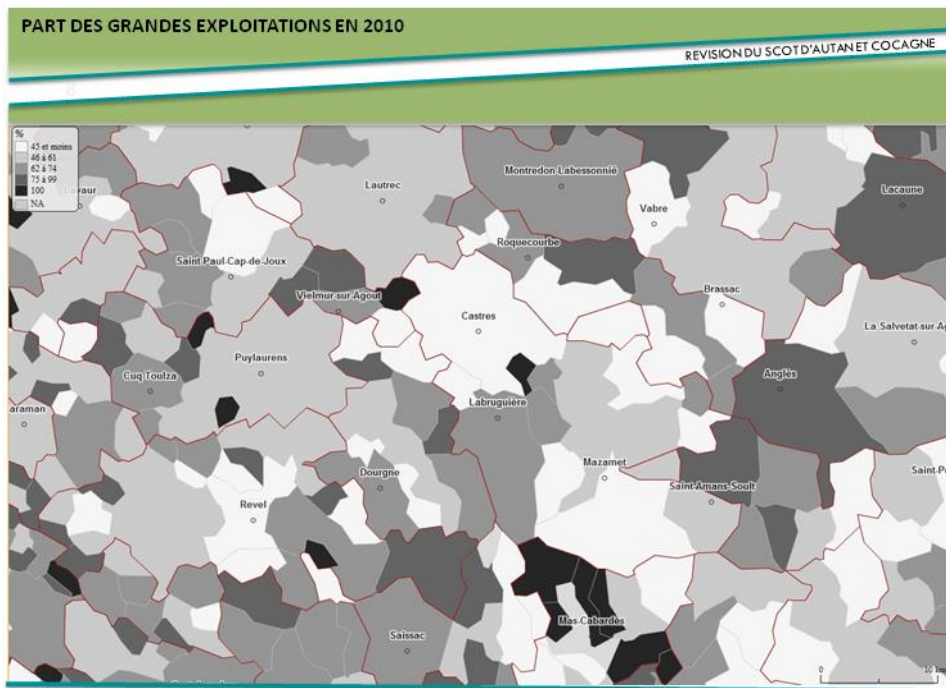


Figure 67: NOMBRE TOTAL D'EXPLOITATIONS AGRICOLES EN 2010
(SOURCES: AGRESTE / RECENSEMENT AGRICOLE 2010)

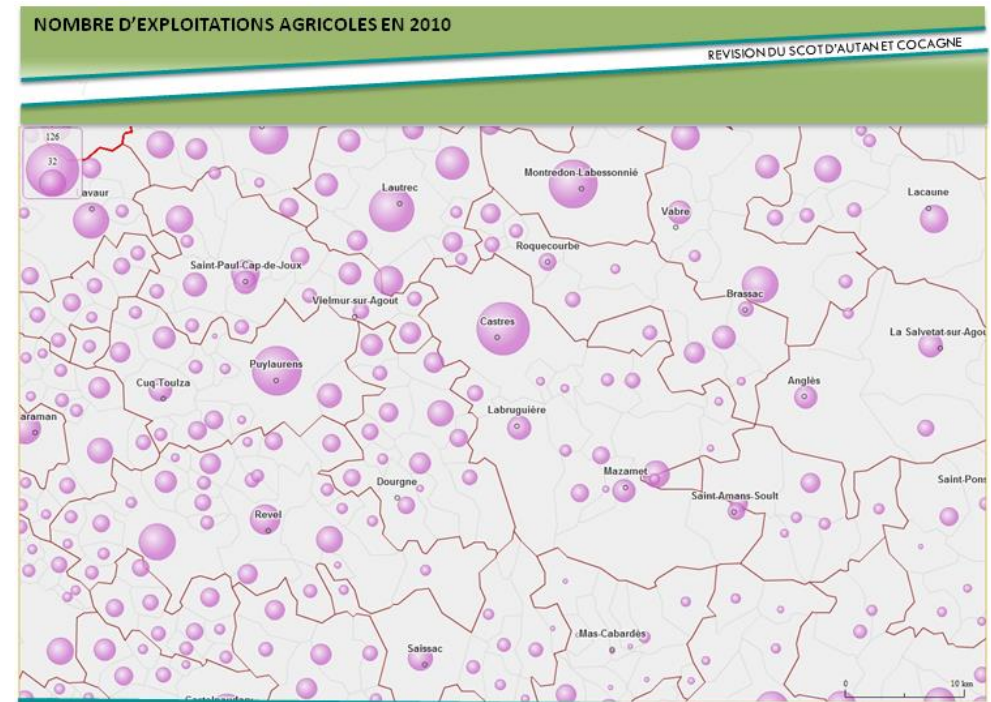


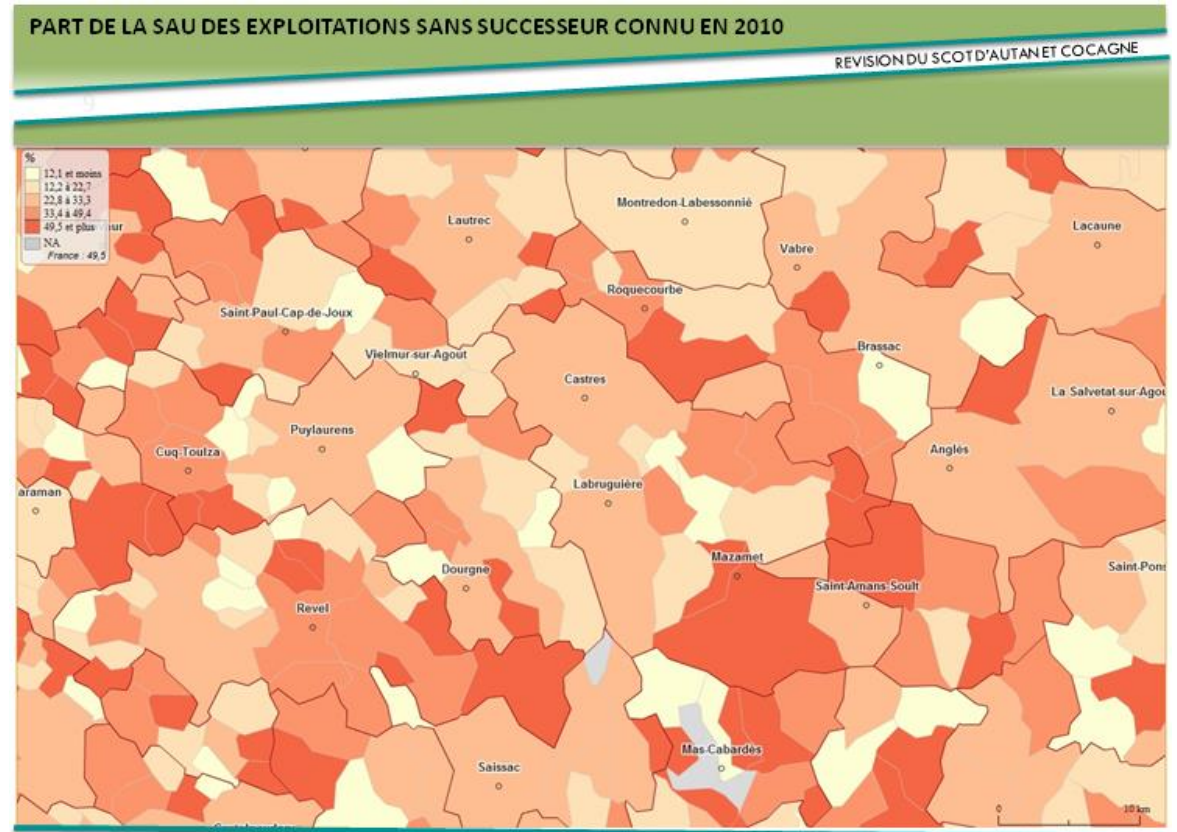
Figure 69: PAYSAGE EN COURS D'OUVERTURE ET BOCCAGE CONSERVE

Figure 70: PART DE LA SAU DES EXPLOITATIONS SANS SUCESSEUR CONNU EN 2010
(SOURCES: AGRESTE / RECENSEMENT AGRICOLE 2010)

L'absence de successeur connu est également un facteur de fragilisation du territoire et de son économie agricole, même si le territoire accueille un grand nombre de jeunes éleveurs.

La Haute Vallée du Thoré est concernée ainsi qu'une petite partie de l'ouest de Sor Agout.

En dehors de la fragilisation économique du secteur, le risque de rachat des terres induisant une restructuration, comme évoqué plus haut, est la perte des paysages traditionnels.

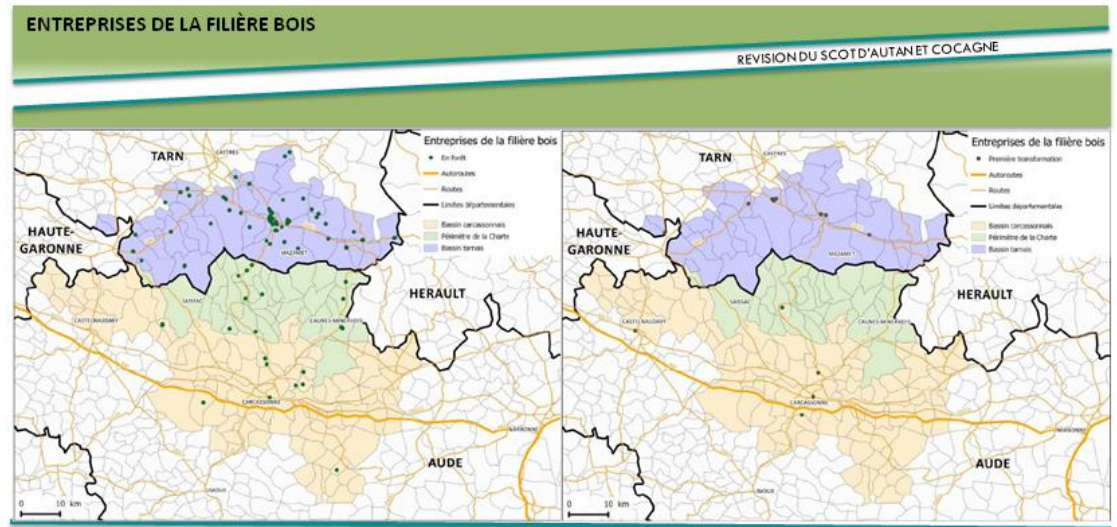
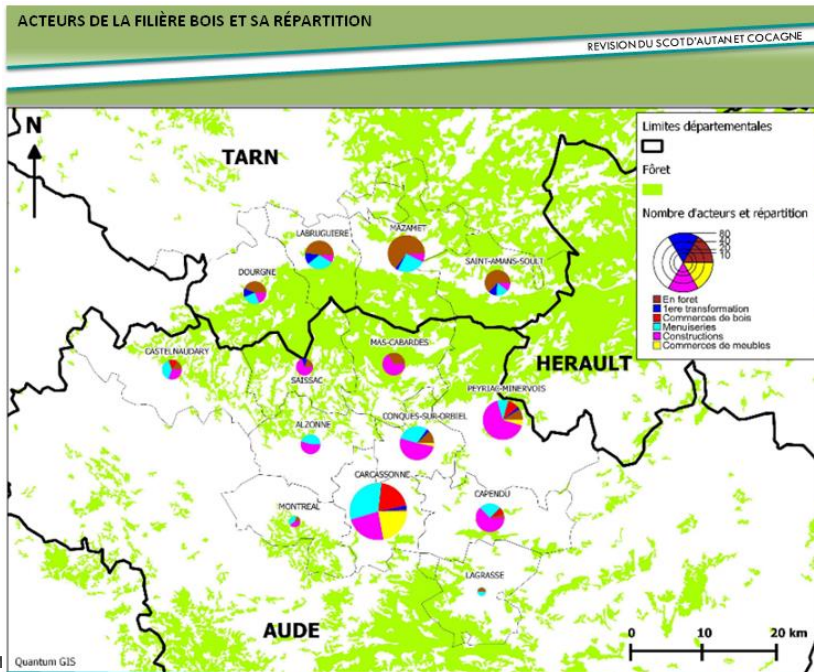


Globalement à l'échelle du massif, la forêt est sous-exploitée, notamment la forêt de feuillus, qui ne sont pas dominants dans le territoire du SCoT.

Les changements climatiques et les maladies (induites ou non) vont influencer les renouvellements des peuplements, une bonne partie des résineux arrivant à maturité ou déperissant. Ce qui peut ou va induire un bouleversement des paysages et aura une incidence (que l'on ne peut qualifier) sur la mise en tourisme de nature de ces espaces.

Comme sur l'ensemble du massif de la Montagne Noire, l'économie forestière est méconnue, la formation est représentée (lycée forestier de Saint-Amans-Soult) mais en déficit de lycéens, la première transformation est assurée, la deuxième transformation est peu représentée par rapport au potentiel.

Figure 72: NOMBRE D'ACTEURS ET REPARTITION DE LA FILIERE BOIS
(SOURCE: CCI CLC / OBSERVATOIRE ECONOMIQUE)



La présence de la forêt ne concerne qu'une partie du territoire du SCoT, de Dourgne à Labastide-Rouairoux. Pourtant, les fonctions dérivées, objets de réflexion, sont des pistes de développement économique potentielles : bûcheronnage, scierie, même si l'on sait la difficulté dans ce territoire de mettre en œuvre une filière bois complète, d'aucuns s'y étant attelés depuis de nombreuses années. Elles sont également des pistes de gestion/régulation environnementale (chasse) ou plus largement sociale, avec la mise en tourisme.

Mais il n'y a pas de vision d'ensemble de la forêt dans sa dimension espace de tourisme de nature à l'échelle du Parc et les conflits d'usage sont nombreux : entre propriétaires privés et grand public, entre entreprises de travaux forestiers et communes (sur la question des dessertes notamment), entre sports mécaniques et activités de plein air et entre certaines activités de plein air.

Le SCoT devra veiller à être cohérent avec les actions de la charte forestière du Parc.

2. Du rôle des centralités économiques : la place et le devenir des commerces

Préoccupation majeure de tous les élus rencontrés, la question du maintien des centres vivants et du commerce de proximité, à toutes les échelles du territoire, se pose effectivement.

Cette question est à mettre en parallèle de la question du commerce en général. Question qui s'inscrit dans un contexte de ressources des ménages en dessous de la moyenne tarnaise au centre et à l'est du territoire (autour de 17 500 €), un peu supérieures à l'ouest (19 000 €), et de déplacements nombreux à l'intérieur du territoire.

L'habitant n'est plus aujourd'hui strictement captif du commerce de son lieu de résidence (déplacements nombreux dans le territoire et hors le territoire), et le contexte territorial de densité commerciale est particulièrement riche.

Figure 73: LA DENSITE COMMERCIALE POUR 1000 HABITANTS SUR LE TERRITOIRE DU SCOT ET LES TERRITOIRES DE PROXIMITE

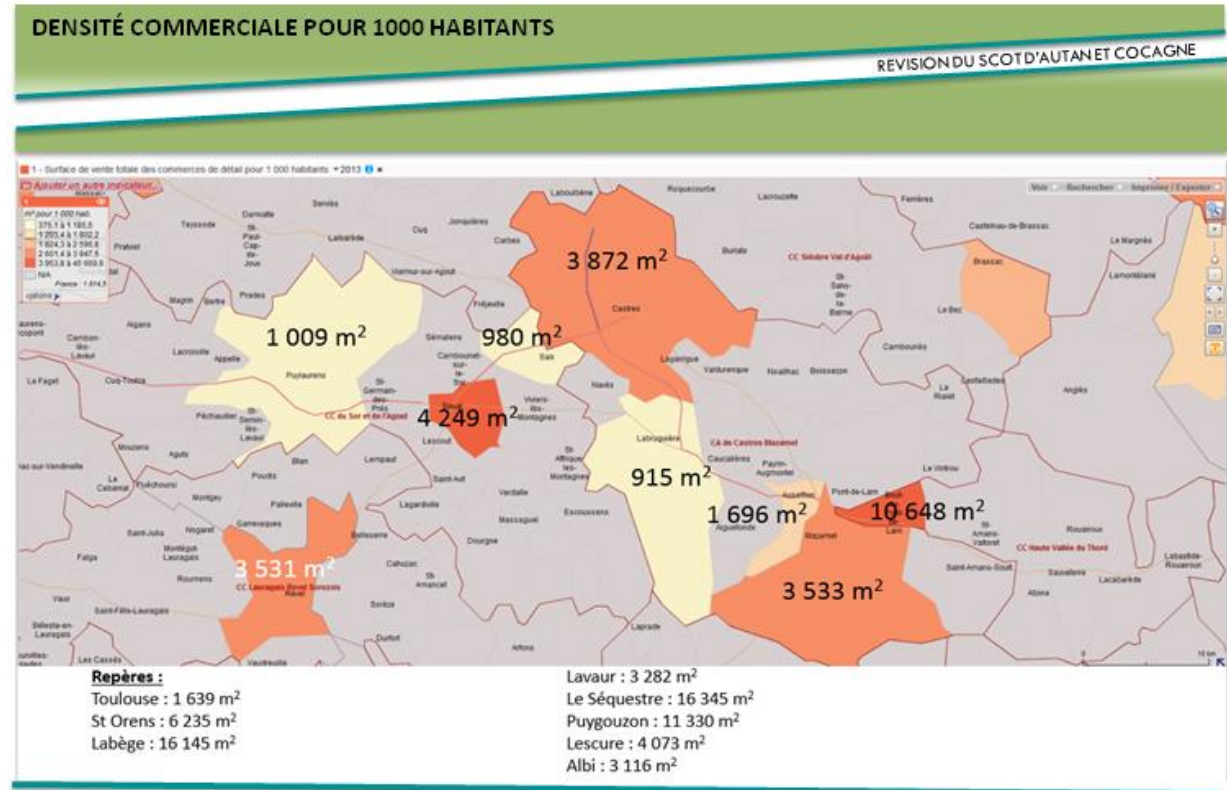
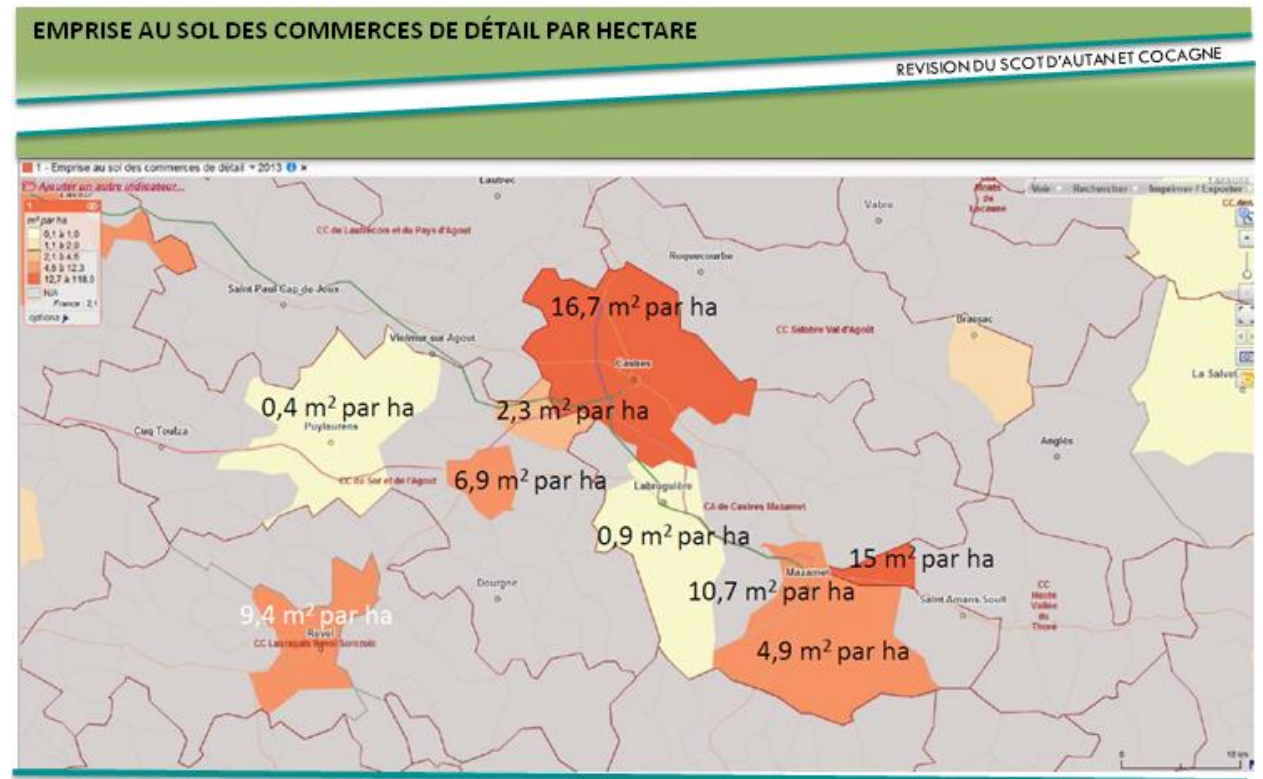


Figure 74: L'EMPRISE AU SOL DES COMMERCES DE DÉTAIL (PAR HECTARE) SUR LE TERRITOIRE DU SCOT ET LES TERRITOIRES DE PROXIMITÉ

En matière de planification foncière, le SCoT devra tenir compte de l'espace d'ors et déjà occupé par le commerce de détail dans le territoire.



● LA QUESTION COMMERCIALE DES CENTRES-BOURGS (POLARITES EMERGENTES OU CENTRES HISTORIQUES EN REDEFINITION, VILLAGES)

Dans l'armature territoriale, Labruguière s'inscrit dans la dynamique de Castres. Pour la stricte question commerciale, elle relève plus d'une dynamique de centre-bourg. Sa démarche est intéressante: dans le cadre du document d'urbanisme, il est mené une réflexion sur un recentrage spatial du commerce, de façon à reconquérir l'urbanité du centre et réinvestir les magasins vides. Il a été acté qu'on ne peut plus de nos jours avoir un commerce épars comme par le passé et que l'attractivité du centre est une coordination entre l'offre d'habitat, l'offre commerciale et l'offre d'équipements.



Puylaurens a entamé la reconquête du commerce de son « centre », après la réalisation de la déviation avec un développement marqué de l'avenue de Toulouse/avenue de Castres et le réaménagement qualitatif de ses abords. Il s'agit là également, *de facto*, d'une redéfinition de l'espace commercial central, avec la fermeture des boutiques de la partie haute de la ville.



Cuq-Toulza envisage également une relocalisation de certains commerces « excentrés » des nouvelles polarités commerciales.

Soual propose un linéaire commercial important le long de la grand-rue, dont les trottoirs ont été réaménagés, mais dont la logique reste routière.



Saix, même si elle s'inscrit au niveau global dans l'entité castraise, a développé un nouvel espace commercial de centralité dans une opération mixte.



Dans les parties sud et est du territoire (Saint-Amans-Soult, Labastide-Rouairoux, Dourgne), les aménagements d'espaces publics ne sont pas encore réalisés. Le commerce semble plus fragile, la captation des périphéries plus forte, pourtant les commerces sont la plupart du temps sur des lieux de passage; et ces commerces sont importants pour la vie des bourgs.



La question de la définition des périmètres commerciaux de centres-bourgs doit donc être au cœur de la réflexion du SCoT. Tout comme la question des moyens de transport collectif (à définir) à mettre en place pour s'y rendre, et maintenir ainsi un flux et volume suffisant de clientèle pour leur permettre de vivre, notamment dans les villages.

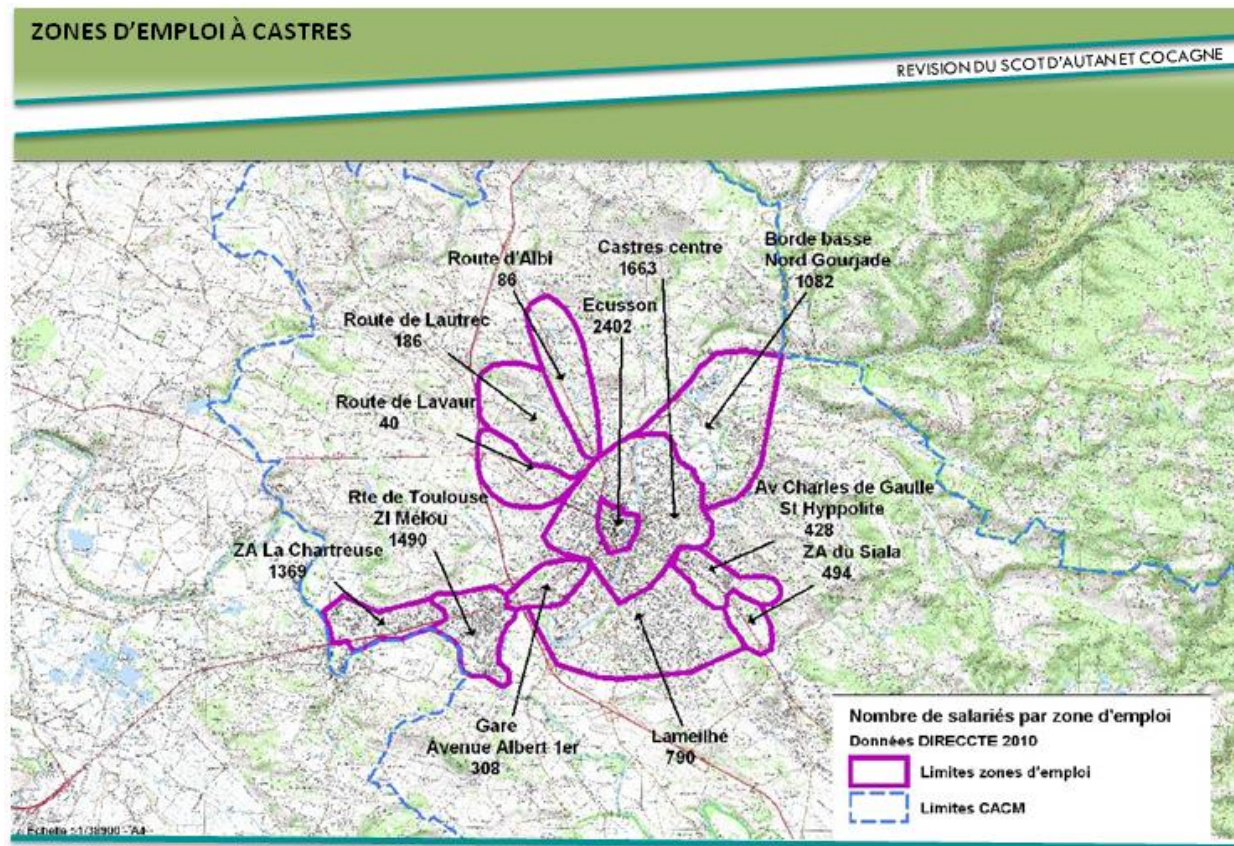
● LA QUESTION COMMERCIALE DE LA VILLE MOYENNE

L'exemple du centre-ville de Castres (hyper-centre) est intéressant, car l'aménagement de l'espace public est engagé depuis plusieurs années, afin de renforcer sa commercialité. L'appareil commercial central de la ville moyenne est fondamental dans les stratégies de développement du territoire dans son ensemble. Son maintien et son dynamisme reposent sur plusieurs « ingrédients »: indiscutablement le savoir-faire du commerçant, le positionnement de l'offre, l'animation (qui ne sont pas du ressort de la planification urbaine), mais également l'aménité des lieux d'implantation, les flux piétons (habitants, actifs, touristes), l'accessibilité et le stationnement.

En perdant des habitants, puis en 2011 en perdant l'hôpital, avec la délocalisation de services publics vers les périphéries, le centre a été « privé » des flux de milliers de passages « captifs » induits par la présence de ces résidents et équipements. D'où tout l'intérêt d'un projet comme le carré Gambetta visant à réinvestir l'ancien hôpital (recyclage urbain) mais également à développer une offre mixte de locaux de bureaux (pour re-générer une présence et donc des flux potentiels), de commerces, d'hôtellerie et de résidence pour personnes âgées.

En 2010, la DIRECCTE donnait 4 000 emplois dans le centre (écusson et périphérie du centre hors quartier gare), plus de 1 000 emplois ont depuis été délocalisés, les flux se sont taris d'autant.

Figure 75: ZONES D'EMPLOI A CASTRES (SOURCE: DIRECCTE 2010)



Les points relatifs à l'accessibilité et au stationnement sont quant à eux à mettre en lien avec l'offre commerciale de périphérie, à Castres (comme dans les autres communes).

A Castres, on ne peut pas parler de concurrence stricto-sensu entre centre et périphérie, du fait de la différence de positionnement dans l'offre : le centre est positionné moyen haut de gamme, alors que l'offre de périphérie est entrée de gamme majoritairement.

Sur l'accessibilité, celle de la périphérie paraît à certains plus « évidente » que celle du centre, parce que l'on circule plus en périphérie (résidence et emplois) que dans le centre. Pourtant, une zone comme Mélou ne fonctionne (au sens strict) pas mieux que le centre-ville en matière de circulation (c'est le seul endroit de Castres qui génère des difficultés de circulation aux heures de pointe). L'accessibilité du centre-ville de Castres est bonne, grâce aux boulevards circulaires et aux distances à parcourir. Le centre de l'écusson est à moins de 400 mètres des boulevards, distance qui commence à être discriminante pour le piéton.

Quant au stationnement, exposé en façade des espaces commerciaux afin d'être vu, il participe de la dénaturation des espaces, de leur étanchéification. C'est cette visibilité qui donne l'illusion d'une meilleure commercialité selon le trop fameux précepte « no parking, no business ». Or le parking du centre-ville est en nombre suffisant : 1 035 places gratuites et 1 027 places payantes en 6 lieux (à venir 158 places supplémentaires au carré Gambetta). Ce n'est donc pas le nombre de place qui est à réinterroger, ni leur localisation, tout à fait adaptée.



A moyen terme va se poser la question de la création ou non d'un pôle commercial autour du quartier de la gare et de la plateforme multimodale, tout en sachant la proximité de la zone de Mélou.

Concernant les zones de périphérie (Mélou, Siala, la Borde Basse), leur développement ne peut qu'être marginal et à périmètre constant, la restructuration et les aménagements qualitatifs à mettre en œuvre. Pour la route de Lautrec, une réflexion devra être conduite en associant le lautrecois quant au développement d'une zone commerciale autour du Leclerc.



Concernant les commerces de quartier, leur maintien et leur renforcement, tout comme pour les commerces des villages et des centres-bourgs doit aussi être envisagé par le SCoT.

● LA QUESTION COMMERCIALE DE LA SPHERE MAZAMETAINE

L'appareil commercial du centre-ville de Mazamet conserve, en matière de locaux, la dimension qu'il avait du temps de l'industrie florissante. Aujourd'hui, la co-existence de deux appareils commerciaux conséquents (Castres et Mazamet,) à très faible distance, dans un contexte de stagnation démographique, interroge. Par ailleurs, ce commerce subit au moins autant qu'ailleurs, voire plus, la concurrence de ses périphéries et notamment de celle des implantations de Bout du Pont de l'Arn.

Les devantures fermées induisent des ruptures dans les linéaires commerciaux, qu'en est-il des immeubles eux-mêmes et de leur devenir ?



3. Des choix de filières affirmés pour une économie qui s'ancre au territoire et à ses ressources

Les choix en matière de filières économiques s'expriment clairement : la sphère présentielle, l'économie endogène cohabite de manière heureuse avec l'économie de la sphère productive. Et s'installent également des porosités entre ces deux sphères. On l'a vu plus haut, si ces choix ne sont pas coordonnés entre EPCI, ils ne sont pas pour autant antinomiques et se rejoignent souvent.

L'économie endogène est au cœur des choix de développement ; c'est le substrat à partir duquel la construction de l'économie nouvelle s'opère. La manne, il est vrai, est intéressante, Pays de Cocagne oblige !

- L'implantation de Pierre Fabre, la SOFIC impulsent le secteur chimie fine ;
- Seppic, Frayssinet, Pierre Fabre toujours, l'excellence du centre hospitalier permettent le développement d'un pôle santé et e-santé ;
- Les choix opérés il y a plus de 20 ans en direction des TIC rendent possible le développement d'une économie numérique ;
- la volonté de permettre à l'agriculture de conserver des débouchés locaux se traduit par des réflexions sur les circuits courts ;
- L'économie sociale et solidaire s'appuie sur le passé pour le transformer en avenir (économie verte, recyclage, friches industrielles...), et permet le développement de structure de type ADAR, premier employeur du bassin mazamétain, ou récemment les ateliers, pôle tarnais de coopération économique...

L'aide et l'appui à toutes les entreprises locales, avec la coopération des institutions comme les chambres consulaires, le département et la région, notamment la reprise d'entreprises ou la mise en place de formations, font partie des missions des EPCI.

Le territoire, notamment à travers ses paysages, son patrimoine et ses grands équipements est au cœur d'un développement touristique encore embryonnaire certes, mais qui pourrait se construire et se positionner à l'échelle de la grande région (qui vient de démontrer qu'Algans est son épïcentre !), tant pour les espaces situés dans le PNR du Haut Languedoc que pour ceux en dehors. A l'exception de la Haute Vallée du Thoré qui investit dans sa politique touristique sur les activités de pleine nature, et sur le rapprochement des offices de tourisme de la Haute Vallée du Thoré et de Mazamet aucune réflexion de fond n'a été conduite à ce jour au sein des autres EPCI sur le tourisme. Le territoire se sent peu lisible en la matière dans les choix du Département. A travers la protection des paysages, des ressources naturelles, le SCoT devra permettre la mise en tourisme « de nature » de l'ensemble du territoire en respectant la charte du PNR pour les communes concernées.

Les outils, développés sur la CACM, sont également à la pointe : technopole labellisée CEEI et Retis, pôle de recherche et d'enseignement supérieur, plateformes technologiques, offre immobilière, premier espace de co-working du Tarn, incubateurs, fablab...

L'absence d'outils réellement opérants sur les autres EPCI pourrait être comblée par les réflexions en cours.

● DECALAGES ENTRE REALITE ET IMAGES ET UN CHALLENGE POUR L'ECONOMIE

Tout le paradoxe de ce territoire est d'avoir une économie dont la mutation est plus qu'amorcée, même si cela est inégal d'un point de vue spatial, avec la présence de fleurons, mais une population qui ne « change pas », car elle n'est pas étoffée, renouvelée par des apports extérieurs. Un grand challenge de l'économie est de réussir la transformation démographique.

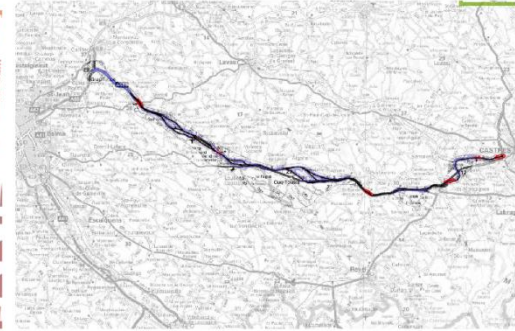
La géographie des implantations économiques (hors agriculture et forêt) met en concurrence les espaces du SCoT, alors qu'une synergie plus grande devrait être recherchée. On voit les franges des EPCI se positionner autour de Castres, cela donne-t-il les moyens à la ville moyenne de jouer pleinement son rôle ? L'autre grand challenge de l'économie est de trouver une cohérence à l'échelle du SCoT et d'y inclure les périphéries du nord de Castres.

On sait accueillir l'entreprise d'aujourd'hui, mais se prépare-t-on à l'accueil de l'entreprise de demain ? Le territoire souffre d'un déficit d'image important (mission d'intelligence économique menée récemment), il est vu comme vieillot, obsolète, comme un bassin industriel en conversion qui n'aurait pas évolué. Il y a un décalage, qui s'accroît, entre la réalité et l'image. Le territoire devra prouver, à travers une communication revisitée, que l'on peut développer son entreprise à toutes les échelles (locale à internationale) et que l'on peut bien y vivre (syndrome de Mazamet !). Le changement de paradigme est un autre challenge de l'économie.

EN GUISE DE SYNTHÈSE

RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE
TERRITORIALE
D'AUTAN ET DE COCAGNE

DOCUMENT 18 MAI 2016



SYNTHÈSE GÉNÉRALE

A. UNE ARMATURE URBAINE A REVISITER

L'armature urbaine qui se dégage suite au diagnostic et qui prend acte de la structure territoriale du SCoT (à plusieurs échelles : interne et externe) est présentée ci-après (voir cartographie page suivante).

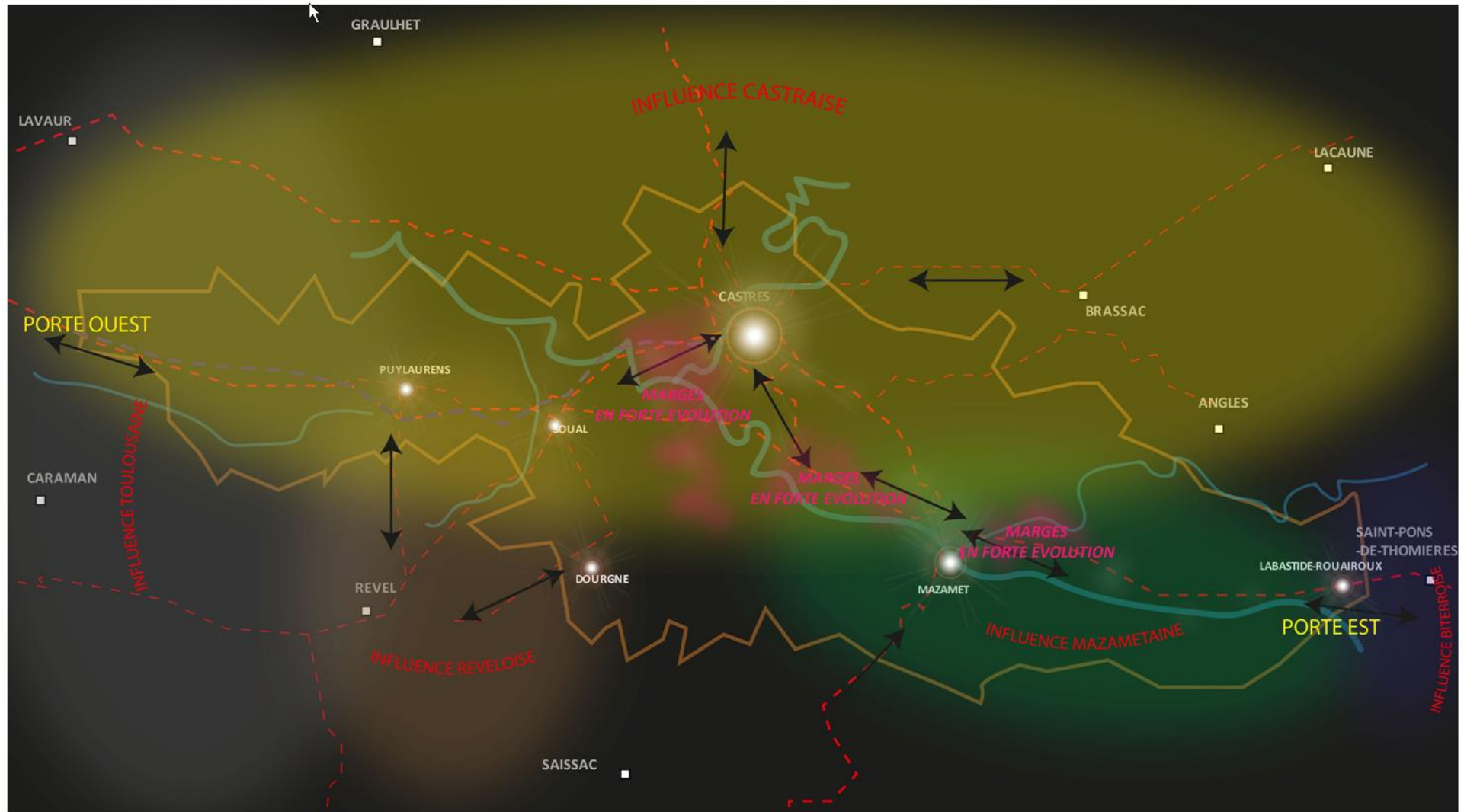
1. **L'ensemble urbain** de Castres (qui englobe Labruguière et Saix...) : avec **Castres**, polarité urbaine majeure du territoire qui étend son influence sur tout le Sud (et une partie du Centre) du Tarn. Physiquement parlant, cet ensemble urbain va de Saix jusqu'à Labruguière. Sa zone d'influence est symbolisée (elle va bien au-delà du plan) par des traits oranges discontinus.
2. **La sphère Mazamétaine** : elle est proche mais physiquement séparée de l'ensemble urbain de Castres. Cette ensemble urbain secondaire (qui englobe les communes d'Aussillon/Pont de l'Arn et Bout du Pont de l'Arn) avec **Mazamet** comme pôle constitue un point d'appui et un débouché pour (mais aussi une porte d'entrée vers) toutes les communes de la Haute-Vallée du Thoré. Sa zone d'influence est représentée par des traits bleus discontinus.
3. **Les bourgs historiques** en recomposition : Dourgne et Labastide-Rouairoux (représentée avec leur zone d'influence locale), deux communes rurales qui perdent de leur influence au détriment d'autres polarités. Cela ne veut pas dire qu'elles ont perdu leur rôle mais celui-ci est moins central qu'auparavant même si localement elles gardent toute leur utilité en tant que polarité rurale de proximité. Leurs zones d'influence proche sont représentées par des trames marron.
4. **Les polarités émergentes** : Puylaurens qui a toujours été un bourg important pour toute la partie lauragaise du territoire et qui, tout comme Soual, va accueillir un échangeur de la future autoroute, d'où la mise en exergue des deux communes et d'une légère « continuité » graphique entre les deux.
5. Les espaces sous influence directe d'une polarité extérieure au territoire : l'extrémité ouest sous influence de Lavaur et la partie ouest/sud-Ouest sous l'influence de Revel et plus à l'est l'influence Biterroise sur une partie de la haute Vallée du Thoré.

Les recouvrements et chevauchements des zones d'influence sont représentés par des halos.

Les dynamiques et fortes évolutions entre les marges des différentes entités sont précisées.

UNE ARMATURE URBAINE REVISITEE

REVISION DU SCOT D'AUTAN ET COCAGNE



B. LES PREMIERS ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC

En cohérence avec les analyses précédentes et l'armature urbaine proposée, et en résumant l'essentiel des analyses thématiques présentées dans la suite de ce diagnostic, il nous paraît important de mettre en exergue les enjeux suivants :

● ENJEU NUMERO 1 : LA QUESTION DE L'ARMATURE TERRITORIALE

Quelle place donner à Castres dans le concert des villes moyennes, la fusion des Régions et la montée en puissance du fait métropolitain ?

Les relations à la Métropole Régionale : enclavement ou bonne distance ? Surtout à l'âge de la 3^{ème} Révolution Industrielle ?

Tenir compte des polarités proches du territoire (Revel, Lavaur, Toulouse...) et prendre en compte les dynamiques qui interviennent aux frontières du territoire.

Comment rendre l'armature urbaine lisible notamment aux abords et entre les villes ou ensembles urbains ? Comment éviter la dilution de l'urbanisation entre plusieurs villes/périphéries urbaines et campagnes habitées ? Comment éviter la banalisation des formes urbaines et des paysages le long des axes routiers structurants et secondaires surtout s'ils compromettent l'avenir ? Comment redonner place aux centralités et à l'équilibre rural / urbain ?

Comment mettre en place une offre commune en transport sur un territoire où les logiques d'axes structurés sont encore faibles et rompues aux limites des ECPI ? Comment envisager les mobilités du futur à toutes les échelles et entre les différentes polarités économiques ?

Comment donner aux villes principales des fonctions complémentaires dans leurs territoires d'influence ? Cela veut dire donner au bi-pôle Castres-Mazamet un rôle pour l'ensemble du territoire en tenant des spécificités des deux villes : Mazamet apparaissant comme un pôle-relais relativement distant de Castres mais qui joue un grand rôle local, notamment à l'échelle de ses proximités et à l'échelle de la Haute Vallée du Thoré dans son ensemble. Mazamet étant par ailleurs plus lourdement frappée que Castres du territoire par la crise de l'industrie.

● ENJEU NUMERO 2 : ACCOMPAGNER TOUTES LES ECONOMIES DU TERRITOIRE

Le territoire est le lieu d'une économie plurielle qui offre des pistes d'action et doit composer avec des défis.

Sur le plan de l'industrie (2^{ème} et 3^{ème} Révolution) : avec des pans et des espaces en crise et des pans largement inscrits dans l'Economie mondialisée/localisée contemporaine. Cette industrie de la novation repose fortement sur des infrastructures numériques (au sens large) mis au service d'une économie trans-sectorielle (comme la E-santé) au sein d'espaces, de qualité, dédiés. Mais quelle sera l'entreprise industrielle de demain et quels actifs va-t-elle nécessiter / attirer ? Quel est l'ancrage spatial des industries et leur attachement au local ? Attirer ou conforter (ou les deux à la fois) ? Comment dès lors construire une offre cohérente pour les entreprises dans la perspective de l'autoroute sans provoquer de la fuite ni attirer le tout-venant ? Comment traiter par ailleurs les économies peu qualifiées ?

L'agriculture est faiblement évoquée par les élus (en dehors des paysages caractéristiques : grande plaine agricole, espaces pour l'élevage et le grand absent le maraîchage !). Elle est pourtant fortement présente dans le territoire (le nombre d'exploitations actives est relativement analogue à Castres et Puylaurens...) et son devenir est une question centrale dans cette « agglomération-nature » : le tassement de la demande de « terres à urbaniser » est prévisible et orientable (vers le renouvellement urbain et les centralités). Toutefois les dynamiques de restructuration à l'œuvre dans le foncier agricole nécessitent une plus grande prise en compte du paysage notamment bocager.

Se pose aussi la question des filières énergétiques : celle de l'éolien (un énorme potentiel et pourtant très peu de productions) et la question de la filière bois qui est peu présente sur le territoire. Du reste la forêt dans son ensemble reste un objet économique méconnu sur lequel une vision d'ensemble est à proposer.

L'économie sociale et solidaire dans un territoire où les « proximités » géographiques autant que la relative homogénéité sociale sont fortes est également un enjeu important pour le territoire (dans le monde rural autant que dans le monde urbain).

● ENJEU NUMERO 3 : HABITER DIFFEREMMENT LE TERRITOIRE

La question des proximités : quelles offres et quelles formes d'habitat, de services et d'espaces à usage des habitants à proximité des lieux déjà habités et construits ?

La question des centres-bourgs face au développement des commerces de périphérie : comment les centres vont-ils pouvoir rester attractifs et fixer commerces et population dans un territoire où les problèmes de stationnement ne sont pas majeurs, loin s'en faut.

La question des mobilités de proximité et leur organisation par les collectivités : quels actions privilégier et sur quels espaces ?

Comment traiter les friches industrielles et les espaces de renouvellement urbain ? Comment traiter le bâti sans repreneur et sans avenir connu ? Ne faut-il pas pratiquer un « urbanisme de la soustraction » : démolir et aérer ?

Comment agir dans les lieux de l'habitat diffus / linéaire le long des voies ?

Habitat : une offre haut de gamme centrée sur Castres mais qui peut la porter et avec quelles assurances ?

La question de précarité énergétique dans les constructions anciennes notamment en zone rurale où la présence de ménages modestes est très forte. Comment réduire la vulnérabilité ? Plus généralement : comment adapter l'habitat aux changements climatiques ?

Quels acteurs de l'habitat impliquer pour un urbanisme qualitatif : qui, à part les bailleurs sociaux et l'accédant ordinaire ? Quelles exigences porter ? Comment réussir les intégrations urbaines et paysagères ?

● ENJEU NUMERO 4 : LES MUTATIONS DU PAYSAGE

La forêt de résineux arrive en limite de vie sur la Montagne Noire : que faire après ?

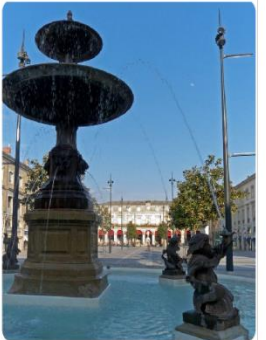
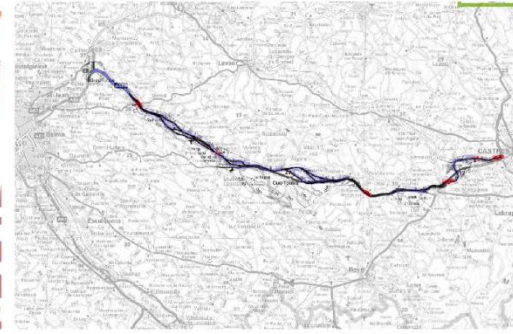
Les espaces urbains en crise (quartiers d'habitat social et quartiers dégradés des centres-bourgs) / les économiques en friche : Conserver ? Remplacer les usages et les destinations ? Quels moyens ? Quel recyclage urbain ?

L'arrivée de l'Autoroute : comment garder « l'agglomération-nature » autour d'une infrastructure lourde d'impacts ?

Les espaces et les paysages emblématiques à préserver et à valoriser (dont certains issus du SCoT actuel).

ANNEXES

RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE
TERRITORIALE
D'AUTAN ET DE COCAGNE



ÉLÉMENTS D'INFORMATION

A. LISTE DES PERSONNES OU ACTEURS INTERROGES/RENCONTRES

- Les élus en entretien individuel :

Nom	Organisme	Titre
M. Bugis	CA Castres-Mazamet	Président de la CACM et Maire de Castres
M. Paris	CA Castres-Mazamet	Président du SCoT Autan et Cocagne et conseiller municipal de Castres
M. Fabre	CA Castres-Mazamet	Maire de Mazamet
M. Cabanac	CA Castres-Mazamet	Maire de Labruguière
M. Vialelle	CA Castres-Mazamet	Président du PNR du Haut-Languedoc et Maire de St-Amans-Soult
M. Colom	CA Castres-Mazamet	Maire de Lagarrigue
M. Carayol	CA Castres-Mazamet	Maire de Pont de l'Arn
M. Barthès	CC Haute Vallée du Thoré	Président de la CCHVT et Maire d'Albine
Bureau communautaire	CC Haute Vallée du Thoré	Bureau communautaire
M. Fernandez	CC Sor et Agout	Président de la CCSA et Maire de Cambounet sur Sor
M. Alibert	CC Sor et Agout	Maire de Soual
M. Rey	CC Sor et Agout	Maire de Dourgne
M. Tranier	CC Sor et Agout	Adjoint au Maire de Cambounet sur Sor/VP SCoT
M. Olivier Durand	CC Sor et Agout	Maire de Lacroisille
Mme Laperrouze	CC Sor et Agout	Maire de Puylaurens

- Les élus en commissions territoriales et thématiques : tous les membres de la commission SCoT ainsi que les élus intercommunaux.
- Rando SCoT avec les élus et les techniciens sur le territoire du SCoT de Carcassonne Agglo
- Les acteurs techniques suivants : Frédéric Martorell (DDT 81), Mme Villiod /Mme Doan / Mme Gilgenkrantz pour la CACM, Mme Dalmon / Mme Hérisson / M.Oyhanart pour la CCSA ; Mme Houlès / M. Menoni pour la CCHVT, Nelly Jerrige (CAUE81)
- Les acteurs « habitat » suivants : M. Motte (3F), Mme. Sans (OPH Castres,) Agences Immobilières : Orpi...

B. TRAVAUX ET AUTRES SOURCES

Travaux de M. Blaise pour l'observatoire économique et social CACM

Séminaire des élus autour de l'identité de l'agglomération (2003 mais toujours d'actualité)

Travaux et études générales : PLH et bilan, SCoT actuel...

Presse locale

Sites internet des 3 EPCI

Insee Première n° 1538 février 2015

Insee midi Pyrénées n°2 l'accès aux emplois et aux équipements en Midi Pyrénées 2014

Insee dossier complet par EPCI

Panorama des villes moyennes H2011/01 JM Floch et B. Morel

Rapport final et annexes (version non validée) schéma de développement économique Sor Agout Synae novembre 2014

DDT81 ZA_SCOT maj 2015 (données 2013)

Contrat Régional unique d'agglomération de Castres Mazamet 2015-2020 document de travail 26/06/2015 Région midi Pyrénées – Département du Tarn – CACM

L'aménagement du territoire comme outil de maintien du commerce au centre des villes moyennes : exemple de Castres Florent Letort mémoire de M2 UT2J CCI81

CDAC Tarn 2010-2015

Parkings source commune de Castres et Q park.

lcode

Etude d'orientation stratégique de l'agriculture en pays de Cocagne mai 2013 Terre d'avenir

Charte et charte forestière du parc naturel régional du Haut Languedoc

CCI de l'Aude, analyses de l'observatoire économique de la forêt de la Montagne Noire

.....

C. TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1: CASTRES EN SON TERRITOIRE, UNE POSITION DE CENTRALITE ET DE MARGES	10
Figure 2: UNE GRANDE DIVERSITE GEOGRAPHIQUE ET UN ESPACE EN COMMUN	11
Figure 3 : EVOLUTION DE LA POPULATION (1990-2013)	17
Figure 4 : LES ECHANGES DEMOGRAPHIQUES AVEC L'EXTERIEUR DU TERRITOIRE	19
Figure 5 : LA DEMOGRAPHIE DANS QUELQUES VILLES DE LA REGION MIDI PYRENEES LANGUEDOC ROUSSILLON	18
Figure 6 : UNE LONGUE ET VASTE PRESENCE DE POPULATIONS. UN MILIEU HETEROCLITE	20
Figure 7: EXEMPLE D'ESPACES QUI ONT FORTEMENT EVOLUE	21
Figure 8: UNE GRANDE STABILITE RESIDENTIELLE A LA COMMUNE	22
Figure 9 : SYNTHESE DES PRINCIPAUX MOUVEMENTS RESIDENTIELS INTERNES	23
Figure 10 : LES PRINCIPAUX MOUVEMENTS RESIDENTIELS INTERNES	24
Figure 11: L'INDICE DE JEUNESSE ET SON EVOLUTION	24
Figure 12 : LES SOLDES MIGRATOIRES ET NATURELS	25
Figure 13 : LES VARIATIONS DE POPULATION	26
Figure 14 : LES VARIATIONS DANS LES LOGEMENTS RECENSES	28
Figure 15 : LES PROFILS DU PARC DE LOGEMENT SELON LES COMMUNES	29
Figure 16 : DES MENAGES PLUTOT MODESTES A CHEVAL ENTRE DEUX MONDES	30
Figure 17 et Figure 18 : DIVERSITE DES ESPACES DE L'HABITAT	32
Figure 19, Figure 20, Figure 21 : LA CONSOMMATION D'ESPACE, PEU MAIS PARTOUT	37
Figure 23, Figure 24, Figure 25 : LA CONSOMMATION D'ESPACE, FORTE SURTOUT AU MILIEU DES ANNEES 2000	40
Figure 25 : REPARTITION DES ESPACES URBANISES (SOURCE: CORINE LAND COVER)	45
Figure 26 : DES SERVICES ET EQUIPEMENTS DE PROXIMITE AMPLEMENT PRESENTS	47
Figure 27 : DES SERVICES DE MOYENNE GAMME QUI DESSINENT UN ESPACE FAIBLEMENT HIERARCHISE	48
Figure 28 : LES SERVICES DE LARGE PORTEE, UNE HIERARCHIE CLAIRE	49
Figure 29 : DES HIERARCHIES EVIDENTES ET EMBOITEES	50
Figure 30 : QUELQUES EVENEMENTS CULTURELS A L'AFFICHE	52
Figure 31 : UN SDTAN QUI RELIE LES POLARITES DU TARN	53
Figure 32 : LES ACTIFS STABLES POUR CHAQUE COMMUNE	60
Figure 33 : LES ACTIFS INTERNES AU CANTON DE CASTRES	61
Figure 34 : LES ACTIFS EXTERNES AU CANTON DE CASTRES	61
Figure 35 : LES ACTIFS EXTERNES AU CANTON DE MAZAMET VILLE	62
Figure 36 : LES ACTIFS INTERNES AU CANTON DE MAZAMET VILLE	62
Figure 37 : LES ACTIFS EXTERNES AU CANTON DE LABRUGUIERE	63

Figure 38 : LES ACTIFS INTERNES AU CANTON DE LABRUGUIERE	63
Figure 39 : LES SCOLAIRES STABLES POUR CHAQUE COMMUNE	64
Figure 40 : LES SCOLAIRES EXTERNES AU CANTON DE CASTRES	65
Figure 41 : LES SCOLAIRES EXTERNES AU CANTON DE DOURGNE	65
Figure 42 : LES SCOLAIRES INTERNES AU CANTON DE CASTRES	66
Figure 43 : LES SCOLAIRES INTERNES AU CANTON DE MAZAMET	66
Figure 45 : LES AXES ROUTIERS SECONDAIRES	67
Figure 44 : LES AXES ROUTIERS STRUCTURANTS	67
Figure 46 : LES NIVEAUX DE TRAFICS ROUTIERS, TOUS VEHICULES	68
Figure 47 : LES NIVEAUX DE TRAFICS ROUTIERS, POIDS-LOURDS	70
Figure 49 : PARTS MODALES DE LA POPULATION ACTIVE SUR CASTRES	71
Figure 48 : PARTS MODALES DE LA POPULATION ACTIVE SUR LE TERRITOIRE DU SCOT	71
Figure 50 : LE RESEAU DE TRANSPORT REGIONAL	72
Figure 51 : LA FREQUENTATION HEBDOMADAIRE DE LA LIGNE TER 9 (MARS 2017)	73
Figure 52 : LA LOCALISATION DES GARES PAR RAPPORT A LA DENSITE DE POPULATION	74
Figure 53 : LE RESEAU DE TRANSPORT DEPARTEMENTAL ET LES AIRES DE COVOITURAGE	75
Figure 54 : LA FREQUENTATION ANNUELLE DU RESEAU TARNBUS SUR LE TERRITOIRE DU SCOT	76
Figure 55 : LA DESSERTE DES PRINCIPAUX ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	79
Figure 56 : LES PERMIS DE CONSTRUIRE DE 2005 A 2009 PAR RAPPORT A LA DESSERTE EN TC	Erreur ! Signet non défini.
Figure 57 : LES PRINCIPAUX ITINERAIRES DOUX	80
Figure 58: VARIATION DE L'EMPLOI (1982-2011) (SOURCE: INSEE)	86
Figure 59: ETAT DES ZONES D'ACTIVITES (SOURCE: DDT81 - DONNEES 2013 / MISE A JOUR EN 2015)	89
Figure 60: NORMES DE DENSITE D'EMPLOIS A L'HECTARE PAR TYPOLOGIE DE SITES D'ACTIVITES (SOURCE: ADDRNM)	90
Figure 61: LES ZONES D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES EVOQUEES, PARMIS TOUTES LES ZONES RECENSEES (FOND CARTOGRAPHIQUE: DDT81)	93
Figure 62: ORIENTATION TECHNICO-ECONOMIQUE PAR COMMUNE	96
Figure 63: NOMBRE D'UNITES DE GROS BETAIL EN 2010	96
Figure 64: VARIATION ABSOLUE DE LA SAU ENTRE 2000 ET 2010 EN NOMBRE D'HECTARES	97
Figure 65: PART DE LA SAU EN FERMAGE EN 2010	97
Figure 66: NOMBRE TOTAL D'EXPLOITATIONS AGRICOLES EN 2010	98
Figure 67: POURCENTAGE DE MOYENNES ET GRANDES EXPLOITATIONS EN 2010	98
Figure 68: PAYSAGE EN COURS D'OUVERTURE ET BOCAGE CONSERVE	98
Figure 69: PART DE LA SAU DES EXPLOITATIONS SANS SUCCESSEUR CONNU EN 2010	99
Figure 70: ENTREPRISES DE LA FILIERE BOIS	100
Figure 71: NOMBRE D'ACTEURS ET REPARTITION DE LA FILIERE BOIS	100
Figure 72: LA DENSITE COMMERCIALE POUR 1000 HABITANTS	101
Figure 73: L'EMPRISE AU SOL DES COMMERCES DE DETAIL (PAR HECTARE)	102

Figure 74: ZONES D'EMPLOI A CASTRES (SOURCE: DIRECCTE 2010)

105

Figure 75: UNE ARMATURE URBAINE REVISITEE

112